



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la protection
judiciaire de la jeunesse

RECHERCHE

Les effets
de **l'enfermement**
sur les mineurs
détenus

ALICE SIMON
SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Sommaire.....	2
Liste des sigles.....	4
Introduction.....	5
I. Contexte : une vigilance des institutions à propos de la détention des mineurs	5
II. Documenter les effets de l'enfermement	7
III. Méthodologie de l'enquête	9
A. Une enquête dans 9 établissements pénitentiaires	9
B. Protocole de recherche	11
C. Recrutement des enquêtés	12
D. Réception de l'enquête.....	13
Chapitre 1. L'expérience de l'isolement.....	15
I. Un volume de relations sociales restreint et inégal	15
A. Isoler pour prévenir la violence	15
B. Isoler pour sanctionner	17
C. Un volume d'activités inégal	19
II. L'importation d'inégalités	21
A. Maintenir des liens avec le monde extérieur	21
B. La reproduction des inégalités en détention	24
C. La barrière de la langue, un facteur d'isolement supplémentaire.....	26
Conclusion du chapitre 1.....	28
Chapitre 2. La sociabilité en détention.....	29
I. Une sociabilité sous surveillance	29
A. La sociabilité de barreaux	29
B. Une sociabilité contrôlée	31
II. Les normes de la camaraderie en détention.....	34
A. « C'est malsain de se faire des amis ici »	34
B. Dépendance matérielle, dépendance affective	36
III. Une sociabilité souvent conflictuelle.....	39
A. L'enjeu de la respectabilité	39
B. « Y'a que les montagnes qui ne se frappent pas »	42
Conclusion du chapitre 2.....	45
Chapitre 3. La santé des mineurs détenus	46
I. La prise en charge médicale des mineurs détenus	46
A. La prison, une opportunité pour engager un parcours de soin ?	46
B. Une offre de soins limitée.....	48
C. Une prise en compte insuffisante des spécificités des mineurs dans la prise en charge médicale	51
II. L'hygiène de vie mise à mal par la détention	53
A. Sédentarité en cellule et accès limité au plein air.....	54
B. Une alimentation insatisfaisante.....	55
C. Un sommeil perturbé	58

D. La consommation fréquente de substances psychoactives.....	60
Chapitre 4. Atteintes corporelles et dégradation symbolique	65
I. La dégradation de l'image de soi.....	65
A. De la vétusté à l'insalubrité.....	65
B. L'apparence dégradée.....	69
II. Les atteintes à l'intégrité physique.....	73
A. La dignité à l'épreuve des fouilles.....	73
B. Le corps maîtrisé par la force	76
Conclusion du chapitre 4.....	79
Chapitre 5. S'adapter à l'enfermement.....	80
I. Accepter l'incarcération.....	80
A. La difficile acclimatation	80
B. Les conséquences sociales de l'incarcération.....	83
II. Avoir le « mental » en prison.....	85
A. S'occuper pour ne pas penser	86
B. Les rêves comme échappatoire ?	88
C. Des jeunes plus ou moins « adaptés » ?	90
III. Extérioriser la souffrance.....	93
A. Déprimer, pleurer, « devenir fou ».....	94
B. S'en prendre à son propre corps	96
Conclusion du chapitre 5.....	100
Conclusion	101

Liste des sigles

AP : administration pénitentiaire

ASE : aide sociale à l'enfance

CJPM : code de la justice pénale des mineurs

CGLPL : contrôleur général des lieux de privation de liberté

CP : centre pénitentiaire

CPU : commission pluridisciplinaire unique

CRI : compte-rendu d'incidents

DAP : direction de l'administration pénitentiaire

DPJJ : direction de la protection judiciaire de la jeunesse

ELAC : équipes locales d'appui et de contrôle (ancien nom des ELSP)

ELSP : équipes locales de sécurité pénitentiaire

EPM : établissement pénitentiaire pour mineurs

ERIS : Équipes régionales d'intervention et de sécurité

MA : maison d'arrêt

MBO : mesure de bon ordre

MNA : mineur non-accompagné

PCI : poste de centralisation de l'information

PJJ : protection judiciaire de la jeunesse

QM : quartier mineur

QMF : quartier mineures filles (catégorie des auteures)

UCSA : unité de consultations et de soins ambulatoires

US : unité sanitaire

USMPR : unité des services médico-psychologiques régionaux

Introduction

I. Contexte : une vigilance des institutions à propos de la détention des mineurs

Au 1^{er} janvier 2023, 614 mineurs étaient détenus dans une prison française¹. Sur l'ensemble de l'année 2022, 3142 mineurs ont été incarcérés, dont 102 filles (soit 3,2 %). Les mineurs ne représentent qu'une petite minorité des détenus (0,9 % au 1^{er} janvier 2023) mais aussi une faible proportion (3 % à la même date) des mineurs suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Bien que relativement peu nombreux, les mineurs détenus font l'objet d'une attention particulière au sein du ministère de la Justice et plus globalement dans le débat public, plusieurs points de vigilance étant régulièrement mis en avant à ce sujet.

Un premier point de vigilance concerne la part importante de mineurs en détention provisoire, qui atteignait 77 % au 1^{er} janvier 2021. Le code de la justice pénale des mineurs (CJPM), entré en vigueur le 30 septembre 2021, compte parmi ses objectifs celui de limiter le recours aux détentions provisoires. Cet objectif apparaît partiellement atteint puisqu'au 1^{er} janvier 2023, 61 % des mineurs détenus étaient en détention provisoire, soit une baisse de 16 points par rapport à la même période en 2021. Ce chiffre reste cependant élevé en comparaison aux détenus majeurs, dont seuls 31 % sont en détention provisoire. Cela s'explique en partie par le fait que la détention des mineurs est en tendance beaucoup plus courte que celle des majeurs : la durée moyenne de la détention des mineurs est de 2,8 mois (contre 8,9 mois pour les majeurs) et la médiane est de 1,5 mois (contre 5,3 mois pour les majeurs)². La détention est souvent prononcée par les magistrats pour mettre un coup d'arrêt à la multiplication d'actes de délinquance par certains jeunes et/ou pour sanctionner le non-respect des mesures dont ils font l'objet, par exemple en cas de fugue d'un établissement de placement. Les mineurs non-accompagnés (MNA), qui représentaient au 1^{er} janvier 2023 plus de 15 % des détenus, sont par ailleurs souvent placés en détention provisoire dans l'objectif d'assurer leur présence à leur procès, en l'absence de garanties de représentations considérées comme fiables. Ainsi, la prison constitue pour les magistrats un « élément disponible d'un parcours d'éducation sanctionnelle »³ qui représente la dernière étape du « continuum d'éducation sous contrainte »⁴, réprimant non seulement les troubles à l'ordre public mais également les « troubles à l'ordre éducatif »⁵. L'incarcération de mineurs présumés innocents pose question : elle représente un « enfermement pré-pénal voire non pénal »⁶, qui a notamment été plusieurs fois dénoncé par le contrôleur général des lieux de privation de liberté⁷.

¹ Sauf mention contraire, toutes les données présentées ci-dessous ont été produites par les services statistiques de la direction de l'administration pénitentiaire ou de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

² Données sur les sorties de détention en 2022. Ces données prennent en compte toute la durée de la détention des jeunes incarcérés en tant que mineurs, même s'ils deviennent majeurs au cours de leur incarcération.

³ Milburn P., *Quelle justice pour les mineurs ? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*, Toulouse, Érès, 2009, p.215.

⁴ Sallée N., *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Paris, EHESS, 2016.

⁵ Bailleau F., *Les jeunes face à la justice pénale. Analyse critique de l'application de l'ordonnance de 1945*, Paris, SYROS, 1996.

⁶ Salle G., « Une anomalie normale de l'État de droit: La détention provisoire en RFA entre critiques et réformes (1953-2013) », *Déviance et Société*, 39, p. 428.

⁷ CGLPL, « Les droits fondamentaux des mineurs enfermés », 2021.

Un second point de vigilance concerne les effets de la détention sur l'insertion : si les mineurs sont tous scolarisés en prison, le nombre d'heures dédiées à l'enseignement demeure limité (10,6 heures hebdomadaires en moyenne⁸). En outre, la capacité des jeunes à s'inscrire dans un parcours d'insertion scolaire, professionnel ou encore familial se heurte aux obstacles inhérents à l'enfermement (éloignement, difficultés pour engager des démarches, stigmatisation des anciens détenus, etc.). Dans l'objectif d'étoffer le suivi éducatif des mineurs détenus, la Loi d'orientation et de programmation pour la justice de 2002 a instauré la présence continue des éducateurs de la PJJ en détention (les jeunes n'étaient jusque-là suivis par cette institution que dans le cadre du milieu ouvert) ainsi que la création des établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), conçus pour donner plus de place aux activités éducatives. Au 1^{er} janvier 2023 toutefois, les six EPM existants n'accueillaient que 34 % des mineurs, les autres étant dispersés au sein des 46 centres pénitentiaires (CP) ou maisons d'arrêt (MA) qui disposent de places pour l'accueil de cette population spécifique. En outre, plusieurs travaux de recherche ont montré que les EPM, bien qu'érigés en opposition au « modèle dit du "tout cellulaire" »⁹ ont rapidement été rattrapés par des enjeux de « (re)sécurisation progressive », limitant notamment les temps dédié aux moments collectifs et aux activités socioéducatives¹⁰. Alors que ces prisons récentes se voulaient débarrassées des « inconvénients de la prison »¹¹, « la rigidité des logiques de sécurité » a fortement rapproché ces dernières des QM¹².

Enfin, **un troisième point de vigilance porte sur les effets que produit l'enfermement sur les mineurs détenus**. En raison de leur âge, mais aussi de la fragilité sociale¹³, médicale¹⁴ et psychologique¹⁵ de beaucoup de mineurs suivis par la PJJ, les mineurs détenus sont considérés comme une population particulièrement vulnérable. Dans ce contexte, l'incarcération fait alors peser d'importants risques psycho-sociaux sur les mineurs, en raison notamment de l'encellulement très important¹⁶ et de l'isolement qui y est associé, mais aussi de la séparation des mineurs avec leur famille, ou encore du climat parfois hostile qui prévaut entre les jeunes détenus. En 2021, 305 fiches d'incidents ont ainsi été transmises à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse à propos de mineurs détenus : parmi les 456 incidents répertoriés dans ces fiches, 147 concernent des « tentatives de suicides » (y compris les actes auto-agressifs telles que les automutilations), auxquelles peuvent être ajoutés 42 incidents pour « risques suicidaires » ; 108 sont relatives à des « atteintes aux personnes avec violences » ; 74 concernent des « outrages, rébellion et menace » et 34 portent sur des « dégradations volontaires » (51 incidents ont par ailleurs été répertoriés pour d'autres motifs). En outre, deux mineurs se sont donnés la mort en détention en 2021. La détention apparaît alors comme un facteur de risque important pour les

⁸ Gouvernement, « Bilan annuel de l'enseignement en milieu pénitentiaire 2020-2021 », 2022.

⁹ Solini L., *Faire sa peine à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Laval*, Nîmes, Champ social, 2017, p.64.

¹⁰ Ibid, p.206.

¹¹ Yvarel E., *Les enfants de l'ombre, La vie quotidienne des jeunes détenus au XXe siècle en France métropolitaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p.314.

¹² Bailleau F., Milburn P., Gourmelon N., « Les établissements privatifs de liberté pour mineurs : entre logiques institutionnelles et pratiques professionnelles. Une comparaison entre établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), quartiers mineurs en maison d'arrêt (QM) et centres éducatifs fermés (CEF) », rapport remis au GIP Mission de recherche Droit et Justice, 2012, p.322.

¹³ - Teillet G., Une justice pénale pour mineurs doublement sélective, *Déviance et société*, 4, 45, 2021, p. 519-550.

- Direction de la protection Judiciaire de la jeunesse, « Étude sur le profil des mineurs placés en CEF au 15 juin 2021 », 2021, SDMPJE/SERC.

¹⁴ - Choquet M., Ledoux S., Hassler C., Paré C., *Adolescents de la protection judiciaire de la jeunesse*, Paris, INSERM, 1998.

- Choquet M., Hassler C., Morin D., *Santé des 14-20 ans de la protection judiciaire de la jeunesse (secteur public), sept ans après*, Paris, INSERM, 2005.

¹⁵ Bronsard G., Boyer L., « Étude médico-psychologique d'adolescents placés en Centre Éducatif Fermé en France », rapport de recherche, 2019.

¹⁶ Chantraine G. (dir.), « Trajectoires d'enfermement. Récit de vie au quartier mineurs », Rapport de recherche, 2008, p.53.

mineurs, particulièrement en ce qui concerne le risque suicidaire : **86 % des tentatives de suicides signalées à la DPJJ ont été commises en détention**, alors que les mineurs détenus, on l'a dit, ne représentent qu'une petite minorité des jeunes suivis par la PJJ. Ces chiffres, qui ne reflètent que les incidents les plus problématiques (que les professionnels ont jugé nécessaire de signaler), indiquent l'existence d'une souffrance importante parmi les mineurs détenus. Ils ne permettent pas, cependant, d'en saisir les causes, d'analyser les facteurs qui favorisent ou au contraire apaisent le mal-être des mineurs détenus ni d'évaluer la variabilité de la façon de vivre la détention en fonction des établissements et des caractéristiques sociales des mineurs.

Afin de disposer d'informations et d'analyses sur les effets que produit la détention sur les mineurs, la DPJJ a décidé, dans le cadre de sa programmation scientifique, de conduire une recherche sur les effets psycho-sociaux de l'enfermement sur les mineurs suivis par la PJJ, avec le soutien de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP).

II. Documenter les effets de l'enfermement

Cette recherche porte sur l'expérience carcérale des mineurs et plus particulièrement sur les effets que produit l'enfermement. Il ne s'agit pas d'étudier les effets de l'incarcération sur les parcours des jeunes, comme ont pu le faire d'autres recherches¹⁷, mais de s'intéresser à ce que produit l'enfermement en détention au moment de l'incarcération. Nous proposons de faire un pas de côté vis-à-vis des discours et des logiques institutionnelles pour se **centrer sur le récit que les jeunes font de leur expérience carcérale**. En tant que détenus et *a fortiori* en tant que mineurs, le point de vue des jeunes sur la détention est en effet absent du débat public et encore relativement peu étudié par les chercheurs¹⁸. Il s'agit d'étudier en quoi consiste concrètement l'emprisonnement pour les mineurs et ce qu'il produit sur leurs relations sociales, sur leurs corps et sur leurs émotions. Le point de vue des professionnels des divers corps de métier intervenant auprès des mineurs (surveillants, éducateurs, psychologues, professionnels de santé, enseignants...) est également pris en compte dans l'objectif de favoriser la triangulation des données et d'éviter l'illusion biographique¹⁹ mais également afin de saisir l'exécution au quotidien des décisions et sentences pénales en milieu carcéral, en d'autres termes « l'État en action »²⁰. Cette recherche étudie alors comment la « peine »²¹ de prison se matérialise au quotidien pour les jeunes détenus et la façon dont ils intériorisent et incorporent (ou non) la contrainte.

Nous partons de l'hypothèse que les effets que produit l'enfermement varient en fonction des modalités de l'emprisonnement et donc en fonction des établissements, voire des différents régimes ou contexte de détention qu'ils mettent en œuvre. Le volume et le type d'activités suivies

¹⁷ *ibid.*

¹⁸ Plusieurs travaux se sont néanmoins intéressés à la détention du point de vue des mineurs, notamment ceux de G. Chantraine (*ibid*) mais aussi :

- Solini L., *Faire sa peine à l'Établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur*, Nîmes, Champ social, 2017.

- Le Cainse L., *Avoir 16 ans à Fleury : ethnographie d'un centre de jeunes détenus*, Paris, Seuil, 2008.

- Amsellem-Mainguy Y., Coquard B., Vuattoux A., « Sexualité, amour et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement », Rapport d'étude de l'INJEP, 2017.

¹⁹ Bourdieu P. « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 62-63, 1986, pp. 69-72.

²⁰ Jobert B., Muller P., *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses universitaires de France, 1987.

²¹ Si la majorité des mineurs sont incarcérés en détention provisoire, l'utilisation du terme de « peine » nous apparaît (comme à de nombreux autres auteurs avant nous, notamment L. Solini et G. Chantraine) appropriée dans la mesure où l'incarcération comporte bien une dimension punitive, vécue comme telle par les détenus, même si celle-ci ne fait pas suite à une condamnation. Les détenus (mineurs ou majeurs) indiquent ainsi souvent « faire leur peine », qu'ils aient ou non été condamnés.

par les jeunes, l'intensité du suivi médical et éducatif, les contraintes pesant sur les relations sociales entre détenus ou encore la possibilité de maintenir des liens réguliers avec l'extérieur sont autant de variables qui façonnent fortement l'expérience carcérale et qui sont donc susceptibles de produire des effets différenciés sur les mineurs. De plus, nous supposons que la durée de l'incarcération et le statut des détenus (prévenus ou condamnés) ont un impact important sur l'expérience carcérale. Enfin, **nous faisons l'hypothèse que les effets de l'enfermement varient en fonction des caractéristiques sociales des jeunes**, et notamment de l'âge, du genre, des origines sociales et territoriales (quartier, région, pays), de la nationalité, de la situation familiale, de la trajectoire antérieure des mineurs (notamment leur carrière délictuelle et institutionnelle), mais aussi des ressources économiques, relationnelles et symboliques à leur disposition (épargne, dons de la part des parents ou des pairs, relations de confiance au sein de la prison, ressources langagières, soutien émotionnel et logistique de la part de proches à l'extérieur, etc.). Il s'agit alors de considérer les conditions d'incarcération des adolescents et leurs effets à l'aune de leur itinéraire passé et de leurs caractéristiques sociales. Si les détenus font en prison l'expérience de multiples privations, nous partons du postulat que ces dernières varient fortement en fonction de ces différents facteurs. Il s'agit alors d'étudier les effets d'une telle reproduction des inégalités au sein de l'univers carcéral et d'interroger les postures et stratégies que les jeunes adoptent à cet égard (solidarité, individualisme, contestation, etc.).

Nous nous intéressons tout particulièrement dans ce travail aux **effets de l'enfermement sur les relations sociales des détenus**. Un parti-pris de cette recherche est d'analyser l'expérience carcérale des mineurs au prisme de la sociologie de la jeunesse et de la sociologie de la socialisation, afin de participer à la « décarcéralisation » des études sur la prison. Les établissements pénitentiaires constituent des espaces de socialisation singuliers en raison notamment de l'asymétrie particulièrement forte dans la relation entre détenus et professionnels, des contraintes qui pèsent sur les relations entre détenus (obligation d'être ensemble / échanges limités) ou encore du strict encadrement des liens avec l'extérieur. Dans le cas des mineurs, pour la plupart âgés de 15 à 18 ans, l'expérience carcérale intervient à un moment charnière du point de vue de la socialisation, celui du passage de l'enfance à « la jeunesse »²², voire à « l'âge adulte »²³. Comme le montrent les travaux sur la sociologie de la jeunesse, ce changement de statut ne repose pas tant sur l'âge biologique que sur un ensemble d'évolutions objectives et subjectives menant à l'indépendance (financière, matérielle, émotionnelle, etc.). Si plusieurs travaux se sont intéressés à la socialisation aux normes de genre, aux relations amoureuses et à la sexualité en détention²⁴, l'étude de la façon dont l'expérience carcérale « socialise » les jeunes (aux normes sociales, aux institutions judiciaires, à la « vie adulte », etc.) demeure en friche. Dans quelle mesure le passage en prison constitue-t-il une expérience marquante du point de vue de la socialisation juvénile ? Quels changements s'opèrent-ils dans la façon dont les jeunes perçoivent leurs relations vis-à-vis des autres détenus, de leurs familles et de leurs amis à l'extérieur, ou encore des professionnels ?

De plus, nous portons une attention particulière aux **effets de la prison sur le corps et la santé (physique et mentale) des détenus**. Bien que M. Foucault²⁵ ait défini la prison en opposition avec les châtiments corporels auxquels elle se serait substituée, de nombreux chercheurs ont

²² Mauger G., « Jeunesse : essai de construction d'objet », *Agora débats/jeunesses*, 2010/3 (N° 56), p. 9-24.

²³ Van de Velde C., *Devenir Adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, PUF, 2008.

²⁴ Notamment : Solini L. et al., « Le surcodage sexué en établissement pénitentiaire pour mineurs. Une socialisation en train de se faire », *Déviance et société*, 2012, Vol. 35 ; Amsellem-Mainguy Y., Coquard B., Vuattoux A., « Sexualité, amour et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement », Rapport d'étude de l'INJEP, 2017.

²⁵ Foucault M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1993 [1975].

rappelé que le système pénal effectue une opération « calme, efficiente et hygiénique »²⁶ de distribution de douleurs²⁷ qui n'épargne pas le corps. Quand certains sociologues se sont attelés à analyser les effets de la privation de liberté, tel que G. Sykes avec son inventaire des « peines de l'emprisonnement »²⁸ d'autres ont tenté de mettre en lumière les mécanismes de justification et d'euphémisation de cette souffrance²⁹ – ou encore les raisons pour lesquelles ces douleurs épargnent ceux qui s'en font pourtant les vecteurs parmi les professionnels du contrôle du crime. À la suite de ces auteurs, majoritairement anglophones, qui se sont essentiellement intéressés aux justiciables adultes, il s'agit **d'interroger l'expérience carcérale comme une « peine » corporelle et sensorielle** qui affecte les mineurs détenus. Comment les corps des adolescents sont-ils affectés par l'expérience carcérale ? Quels sont les effets de l'enfermement sur l'alimentation, sur le sommeil, sur la santé physique et mentale ? Comment les maux infligés par la prison sont-ils mis en mots et en actes ou au contraire neutralisés par les jeunes et les professionnels ?

III. Méthodologie de l'enquête

A. Une enquête dans 9 établissements pénitentiaires

10 établissements ont été sélectionnés au sein de 3 inter-régions. Les établissements ont été choisis pour leur diversité, à la fois sur le plan géographique (milieu rural ou urbain), au niveau de leur taille et du type d'établissement : l'enquête porte à la fois sur des EPM, des QM et sur des établissements accueillant des mineures au sein de quartiers ou maisons d'arrêt pour femmes, ici nommés « quartiers mineures filles » (QMF) par souci de lisibilité bien qu'il ne s'agisse pas formellement de quartiers. L'enquête n'a finalement eu lieu que dans 9 établissements, en raison de difficultés rencontrées par un des EPM au moment où l'enquête devait avoir lieu et de l'impossibilité de repousser le terrain en raison du retard causé par la crise sanitaire (voir ci-dessous).

Afin de garantir l'anonymat des jeunes et des professionnels interrogés, les noms des établissements ne sont pas cités dans ce rapport. Les prénoms des jeunes sont par ailleurs systématiquement modifiés.

²⁶ Christie N., *Limits to Pain*, Oslo, Columbia University Press, 1981, p.6.

Cohen S., *Visions of social control: crime, punishment, and classification*, Cambridge, Polity Press, 1985, p.276.

²⁷ Scott D., "Visualising an Abolitionist Real Utopia: Principles, policy and practice" in Malloch M. & Munro B. (eds) *Crime, Critique and Utopia*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2013, p.92.

²⁸ Sykes G., *The Society of Captives: A Study of Maximum Security Prisons*, Princeton University Press, Princeton, 1958.

²⁹ Cohen S., *Visions of social control: crime, punishment, and classification*, Cambridge, Polity Press, 1985, p.276.

Tableau : principales caractéristiques des établissements étudiés

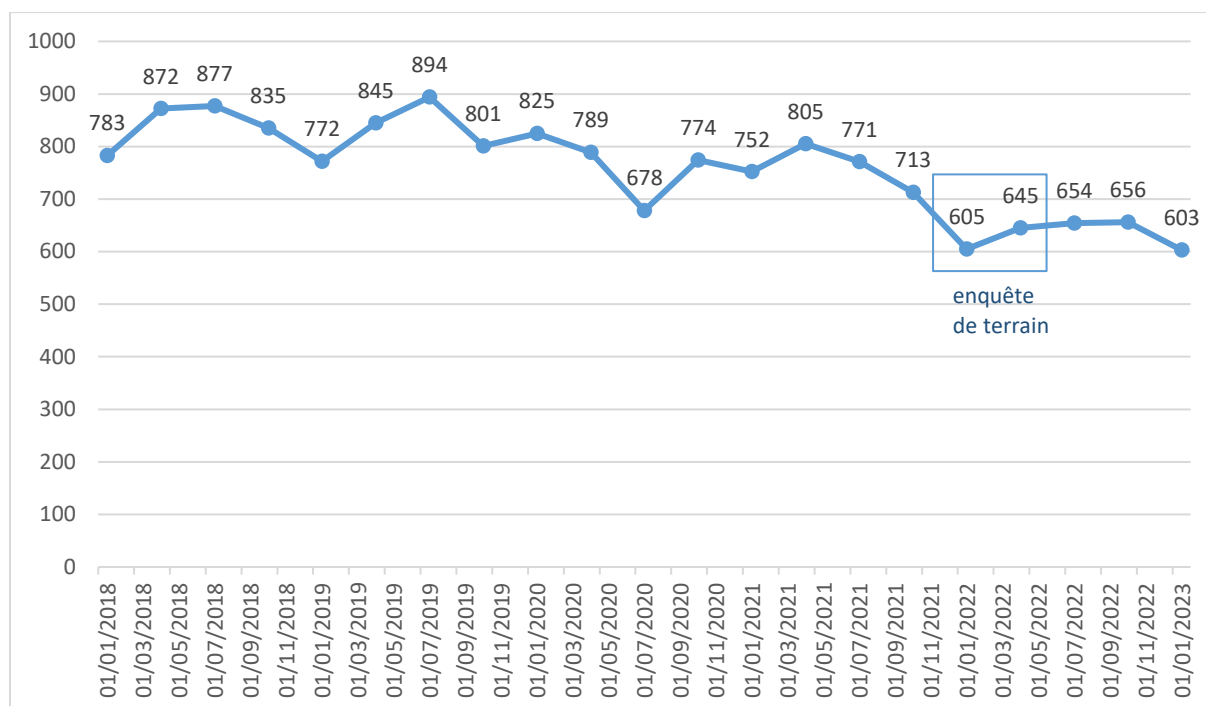
établissement	inter-région	capacité (places)	détenus présents pendant l'enquête (taux d'occupation)	description
EPM Alpha	1	60	45 (75 %)	EPM situé en périphérie d'une grande métropole, accueillant uniquement des garçons
QM Bêta	1	18	13 (72 %)	QM qui occupe une aile dans une maison d'arrêt située aux portes d'une grande métropole
QM Gamma	1	94	72 (77 %)	QM qui occupe un étage dans un des bâtiments d'une grande maison d'arrêt située en périphérie d'une grande métropole
QMF Delta	1	19	3 (16 %)	QMF qui occupe une aile dans une maison d'arrêt pour femmes située en périphérie d'une grande métropole
EPM Epsilon	2	59	35 (59 %)	EPM situé en périphérie d'une grande métropole, accueillant uniquement des garçons
QMF Zêta	2	9	4 (44 %)	QMF qui occupe une aile du quartier femmes au sein d'une maison d'arrêt pour femmes située aux portes d'une grande métropole
QM Êta	3	23	13 (57 %)	QM qui occupe un pavillon dans un des bâtiments d'un centre pénitentiaire situé aux portes d'une métropole
QM Thêta	3	9	3 (33 %)	QM qui occupe une aile d'une petite maison d'arrêt située près du centre d'une petite ville
QM Iota	3	10	3 (30 %)	QM qui occupe une aile d'une petite maison d'arrêt située près du centre d'une petite ville

L'enquête a eu lieu entre octobre 2021 et mars 2022. Cette période est marquée par deux éléments de contexte ayant impacté l'enquête :

1. La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 : l'enquête a eu lieu pendant la cinquième vague épidémique. Celle-ci en a perturbé le déroulement : le terrain de recherche a en effet été suspendu pendant le mois de janvier 2022, suite aux recommandations gouvernementales invitant à limiter les déplacements professionnels. De plus, plusieurs établissements étaient directement impactés par le Covid pendant la période de l'enquête : la multiplication des absences chez les professionnels a parfois compliqué l'organisation du terrain de recherche et il est arrivé que des jeunes ne puissent être rencontrés parce qu'ils avaient été testés positifs au Covid. De façon plus générale, la crise sanitaire a eu un impact sur les effectifs de mineurs détenus, qui ont chuté lors du premier confinement. Bien qu'ils soient remontés ensuite, les effectifs n'ont jamais atteint les niveaux antérieurs au confinement (voir graphique ci-dessous).
2. L'entrée en vigueur du code de la justice pénale des mineurs (CJPM) : l'enquête a démarré peu après l'entrée en vigueur du CJPM (30 septembre 2021). Si cette réforme a eu globalement peu d'impact sur la vie quotidienne en détention, elle a une incidence sur les décisions judiciaires qui y mènent. Or, un des objectifs affichés de la réforme est de limiter autant que possible la détention des mineurs. Bien que le recul soit à l'heure actuelle insuffisant pour tirer des conclusions définitives à ce sujet, cet objectif semble avoir été partiellement atteint : les effectifs de détenus sont en effet assez bas depuis le début de l'année 2022 (voir graphique ci-dessous).

L'enquête a donc eu lieu dans un contexte de sous-occupation des places dévolues aux mineurs en détention.

Graphique : évolution du nombre de mineurs détenus



Source : données de la Direction de l'administration pénitentiaire

De fait, aucune prison sélectionnée pour la recherche n'était proche de la saturation au moment de l'enquête et plusieurs d'entre elles n'accueillaient que quelques jeunes (voir tableau 1).

B. Protocole de recherche

Le protocole mis en place pour cette recherche prévoyait trois journées d'enquête au sein de chaque établissement :

- Une première journée dédiée à la présentation de l'enquête auprès des professionnels et à la visite de l'établissement ;
- Une deuxième journée dédiée à la réalisation d'un à trois entretiens collectifs (selon le nombre de détenus) avec des groupes de deux à trois mineurs ;
- Une troisième journée, si possible consécutive à la deuxième, dédiée à la réalisation d'entretiens individuels avec les mineurs rencontrés en entretiens collectifs.

Les entretiens avec les professionnels pouvaient quant à eux être organisés à tout moment (y compris parfois à l'issue de l'enquête, par téléphone), en fonction de la disponibilité de l'équipe de recherche et des professionnels.

Si ce protocole a servi de guide directeur pour l'enquête, les contraintes des établissements ont à de nombreuses reprises nécessité des adaptations. En particulier, regrouper les jeunes pour réaliser des entretiens collectifs n'a pas toujours été possible, en raison de mesures de séparation ou d'isolement dont font l'objet de nombreux mineurs (voir chapitre 1). Certains enquêtés ont ainsi été rencontrés directement en entretien individuel. De plus, en raison des contraintes liées à l'organisation pénitentiaire et à l'emploi du temps des jeunes, il n'a pas toujours été possible de revoir les jeunes plusieurs fois.

Au total, **46 jeunes ont été rencontrés au cours de 52 entretiens, dont 25 jeunes rencontrés deux fois**. La durée moyenne des entretiens est d'une heure et quinze minutes. Tous les entretiens ont été enregistrés, sauf deux entretiens réalisés avec l'aide d'une traductrice (voir ci-dessous).

Tableau : Détail du type d'entretiens et du nombre de jeunes rencontrés

Nombre d'entretiens		Jeunes rencontrés	
entretiens collectifs	17	uniquement en entretien collectif	14
entretiens individuels	35	uniquement en entretien individuel	10 (dont 3 jeunes rencontrés deux fois)
		en entretien collectif puis en entretien individuel	22
Total	52	Total	46

En ce qui concerne les professionnels, outre de multiples conversations informelles, toutes consignées dans un carnet de terrain, 33 entretiens ont été réalisés, pour la plupart non-enregistrés :

- Quatre entretiens avec des cadres ou officiers de l'administration pénitentiaire (AP)
- Neuf entretiens avec des surveillants
- Huit entretiens avec des éducateurs de la PJJ
- Deux entretiens avec des psychologues de la PJJ
- Cinq entretiens avec des professionnels des unités sanitaires (médecin, psychologue, infirmières, infirmière psychiatrique)
- Trois entretiens avec des enseignants ou responsable de l'éducation nationale
- Deux entretiens avec des aumôniers (catholique et musulman)

En outre, l'équipe de recherche a assisté à sept réunions d'équipes, dont trois commissions pluridisciplinaires uniques (CPU) et quatre réunions organisées spécifiquement pour présenter l'enquête et mettre en lien les chercheuses et les professionnels.

C. Recrutement des enquêtés

Nous avons pour objectif de rencontrer des détenus aux caractéristiques sociodémographiques et aux situations judiciaires diversifiées, en limitant autant que possible les biais de sélection. Dans les établissements n'accueillant que quelques mineurs, nous demandions à tous les rencontrer. Dans les plus grands établissements, une sélection devait être opérée, par l'intermédiaire de l'AP et/ou de la PJJ. Afin d'éviter que ces derniers ne sélectionnent les détenus selon leurs propres critères (notamment selon le comportement des jeunes ou leurs rapports avec les professionnels) et afin de disposer d'un échantillon diversifié, nous formulions des demandes aussi précises que possibles : nous demandions à rencontrer des détenus des différentes unités (ou ailes, selon les établissements), dont certains de moins de 16 ans, certains ayant le statut de mineur non-accompagné, certains arrivés depuis peu de temps et d'autres au contraire depuis plusieurs mois. Nous indiquions également à nos interlocuteurs qu'il nous importait de rencontrer des détenus aux profils diversifiés, y compris ceux jugés « difficiles ». Bien souvent, la sélection des enquêtés s'est également faite au hasard des contraintes pénitentiaires, en fonction des disponibilités des jeunes sur les créneaux de l'enquête.

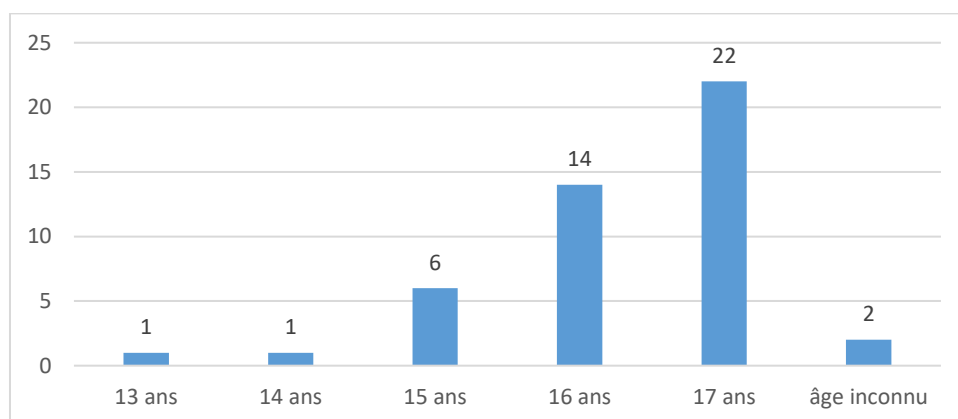
Si ce dispositif a permis de recruter un panel d'enquêtés très diversifié, il est important de préciser que certains détenus parmi les plus marginalisés ont été exclus de l'enquête. C'était notamment le cas pour les détenus qui étaient considérés par les professionnels de l'AP comme dangereux, car

potentiellement « agressifs » ou ayant des « profils psychologiques ». Il a également souvent été nécessaire d'insister pour rencontrer les jeunes faisant l'objet de punitions, en raison des mesures de privation d'activité et/ou d'isolement vis-à-vis des autres mineurs dont ils faisaient l'objet. Enfin, une détenue a refusé de participer avant même que nous puissions lui présenter notre démarche : selon les professionnels et les autres jeunes, elle refusait de participer à la grande majorité des activités qui lui étaient proposées et sortait très peu de sa cellule.

41 garçons ont été rencontrés, ainsi que quatre filles et un garçon transgenre incarcéré dans un quartier mineures filles. Les détenues de sexe féminin sont donc surreprésentées dans l'échantillon puisqu'elles représentent 11 % des enquêtés, contre 3,7 % des détenus sur le plan national. Cette surreprésentation découle du choix d'inclure deux établissements accueillant des filles dans l'enquête afin d'avoir suffisamment d'éléments permettant d'analyser le poids de la variable du genre sur les effets de l'enfermement.

Sur le plan de l'âge, les plus jeunes sont légèrement surreprésentés : les moins de 16 ans représentaient 10 % des mineurs détenus en France en janvier 2022, alors qu'ils représentent 16 % des enquêtés.

Graphique : âge des enquêtés (détail)



En ce qui concerne leur situation judiciaire, sur le plan national, en janvier 2022, 16 % des mineurs détenus l'étaient au titre d'une condamnation (dont 2 % également détenus au titre d'une mesure de détention provisoire dans le cadre d'une autre affaire). La proportion de condamnés s'élève à 25 % parmi les enquêtés. Cette légère surreprésentation s'explique par le fait que les mineurs détenus depuis plusieurs mois (voire plus d'une année), bien que minoritaires dans les établissements pénitentiaires, ont souvent été inclus dans l'échantillon afin de disposer d'éléments de comparaison avec les mineurs incarcérés depuis peu de temps.

Enfin, 9 mineurs non-accompagnés (MNA) ont été interrogés, soit 20 % de l'ensemble des enquêtés. Ce pourcentage est proche de la proportion de MNA détenus, qui était de 23 % en janvier 2022.

D. Réception de l'enquête

L'enquête a reçu un accueil dans l'ensemble très positif parmi les jeunes rencontrés. Nous précisons toujours que la participation (ou le refus de participer) à l'enquête n'aurait aucun impact positif ou négatif sur le déroulement de la détention ou sur leur dossier judiciaire. Mise à part une jeune détenue (voir ci-dessus), tous les jeunes ont accepté de participer à la recherche et seuls trois jeunes (sur 28 à qui cela a été proposé) n'ont pas souhaité nous revoir pour un second entretien : l'un d'eux, très peu loquace lors du premier entretien, a indiqué avoir déjà « tout dit »,

le deuxième a indiqué être « fatigué » et la raison de son refus est inconnue pour le troisième. Plusieurs éléments expliquent le succès généralement rencontré par l'enquête auprès des jeunes : en premier lieu, dans un contexte où le volume d'activités et de relations sociales est limité (voir chapitre 1), celle-ci constitue une occasion de « sortir de la cellule », de « passer le temps » ou de « voir du monde ». Dans le cas des entretiens collectifs, l'enquête était aussi une occasion pour les détenus de passer un moment avec d'autres jeunes. De plus, les enquêtés ont souvent semblé réceptifs à l'objectif de l'enquête consistant à « recueillir et faire entendre la parole des détenus ».

Si les jeunes se sont donc montrés dans l'ensemble très volontaires dans la démarche d'enquête, **leurs dispositions et capacités à s'exprimer, prendre la parole et en groupe et faire part de leur propre expérience varient fortement**. Ainsi, lors des entretiens collectifs, la répartition de la parole était parfois déséquilibrée. En ce qui concerne les entretiens individuels, certains jeunes ne répondaient à nos questions que par des bribes de phrases, là où d'autres se sont montrés prolixes. Si la capacité à parler de soi est liée à l'environnement social et notamment à la socialisation familiale et scolaire, elle peut également être altérée par la prise de médicaments, la consommation de cannabis ou plus généralement par le sentiment de léthargie ou de dépression induit par l'enfermement.

Les entretiens collectifs étaient centrés sur l'expérience collective de la détention : les questions portaient sur le quotidien en prison, l'organisation et les espaces de la détention (emploi du temps, activités, système disciplinaire, etc.), sur les relations des jeunes entre eux et avec les professionnels ou encore sur le point de vue des jeunes sur l'établissement dans lequel ils sont enfermés et sur la prison en général. Les entretiens individuels permettaient de revenir sur certains éléments évoqués en entretiens collectifs mais également d'aborder le parcours du jeune et son expérience personnelle de la détention (à travers notamment des questions sur le corps et les émotions). Nous avons constaté à plusieurs reprises que **les propos et postures des jeunes et leur mise en récit de leur expérience carcérale pouvait différer entre les entretiens collectifs et les entretiens individuels** : en premier lieu, le recours à l'humour (plaisanteries, anecdotes comiques, ironie) était nettement plus fréquent lors des entretiens collectifs. En second lieu, il est fréquemment arrivé que les jeunes minimisent les souffrances qu'ils ressentent en détention en présence d'autres jeunes, ce qui indique une certaine injonction à banaliser l'expérience carcérale (voir chapitre 5).

De plus, **la compréhension mutuelle a parfois pu être un obstacle lors des entretiens**. En premier lieu, certains jeunes avaient une faible maîtrise de la langue française. Dans certains cas, leurs notions en français et/ou en espagnol étaient suffisantes pour permettre le dialogue, moyennant de nombreuses reformulations et malgré quelques incompréhensions. Deux jeunes n'ont en revanche pu participer que de façon très ponctuelle lors d'entretiens collectifs, faute de comprendre nos questions et de pouvoir formuler une réponse – pour l'un d'eux, un jeune participant à l'entretien s'est chargé de traduire certaines de nos questions. Enfin, dans l'un des établissements, la PJJ nous a permis d'avoir recours aux services d'une traductrice, employée à temps partiel auprès de l'équipe éducative. Au-delà de la maîtrise de la langue, les conditions de réalisation des entretiens n'étaient pas toujours optimales : les prisons sont des environnements généralement bruyants, avec souvent une importante résonance dans les espaces où peuvent avoir lieu les entretiens (salles d'audiences, salles d'activités ou salles de classe). La compréhension était alors parfois compliquée, d'autant plus que le contexte sanitaire imposait le port du masque pendant les entretiens.

Chapitre 1.

L'expérience de l'isolement

La privation de liberté induite par l'incarcération a à la fois pour moyen et pour finalité l'isolement du détenu vis-à-vis de la société. L'isolement est selon M. Foucault au cœur de la logique carcérale :

« Premier principe, l'isolement. Isolement du condamné par rapport au monde extérieur, à tout ce qui a motivé l'infraction, aux complicités qui l'ont facilitée. Isolement des détenus les uns par rapport aux autres. Non seulement la peine doit être individuelle, mais aussi individualisante. »³⁰

Les détenus font l'expérience de la relégation sociale : leur détention s'apparente à une expérience de l'isolement vis-à-vis de l'extérieur, redoublée par des mesures de fractionnement du collectif *intramuros*. Bien que davantage d'activités et de moments collectifs soient prévus pour les mineurs que pour les majeurs, l'encadrement supplémentaire dont ils font l'objet et l'injonction de les protéger de la violence a souvent pour conséquence de restreindre leurs relations sociales au sein de la prison (I). De plus, si la PJJ compte parmi ses missions celle de faciliter le maintien des liens familiaux, les relations que les jeunes entretiennent avec le monde extérieur sont dans les faits très limitées pour beaucoup d'entre eux (II). La gestion de l'ordre carcéral affaiblit ainsi les liens sociaux des mineurs et participe à la (re)production des inégalités entre les détenus.

I. Un volume de relations sociales restreint et inégal

Le principe de l'encellulement individuel prévu par les textes est largement respecté chez les mineurs, les situations de sur-occupation étant rares. Il est prévu que les mineurs ne soient « doublés » en cellule qu'à titre exceptionnel, en cas de détresse psychologique d'un détenu, dans l'objectif principal de prévenir les risques suicidaires (cette disposition est dans les faits assez rarement appliquée). Si l'encellulement individuel améliore sans aucun doute les conditions de détention, il a pour conséquence de produire un certain isolement. En principe, les mineurs sont regroupés plusieurs heures par jour, pour la promenade, l'école et les activités sportives, ludiques et culturelles. En pratique, certains sont partiellement ou totalement privés de ces moments collectifs, pour différentes raisons : pour prévenir la violence, les professionnels ont tendance à limiter la taille des groupes de détenus et à les isoler lorsqu'ils perçoivent des risques de conflits (A). De plus, la plupart des punitions à l'encontre des détenus ont pour finalité de produire de l'isolement (B). Enfin, le volume total d'activités est très inégal et de nombreux détenus ne sortent que très ponctuellement de leur cellule (C).

A. Isoler pour prévenir la violence

L'organisation pénitentiaire prévoit la répartition des mineurs détenus dans des groupes, constitués selon différents critères, avec l'objectif premier de limiter les risques de violence. À leur arrivée en détention tout d'abord, les jeunes ont le statut d'« arrivants » : pendant une semaine, ils font l'objet d'une attention particulière de la part de l'AP et d'évaluations de leurs besoins par la PJJ, l'équipe médicale et l'Éducation nationale. Ils ne participent à aucun moment collectif, sauf éventuellement la promenade s'il y a plusieurs arrivants au même moment. **Les jeunes sont donc**

³⁰ Foucault Michel (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, p.239.

très isolés à leur arrivée en détention et la sortie du protocole arrivant est généralement pour eux un soulagement.

Dans la plupart des établissements, à l'issue de cette phase d'évaluation, les jeunes sont répartis en groupes et effectuent la plupart de leurs activités (promenade, sport, activités organisées par la PJJ ou par l'AP ainsi parfois que les heures d'enseignement) au sein de ces groupes³¹. En principe, ces groupes sont constitués selon des critères tels que la personnalité des jeunes, leur niveau scolaire ou encore leur comportement. En pratique, comme pour les adultes, on constate également des **« pratiques informelles de répartition »**³², **liées notamment au statut administratif et à l'ethnicité**. C'est particulièrement le cas au QM Gamma, où les jeunes sont répartis dans différentes ailes selon qu'ils soient considérés par les professionnels de l'AP comme des « MNA », comme des « jeunes de cité » ou encore comme des « jeunes vulnérables ». Dans les autres établissements, bien que les professionnels disent préférer l'éviter, de tels regroupements sont également constatés, suite à des conflits entre les jeunes. C'est notamment le cas à l'EPM Alpha, dans lequel une des unités ne comporte que des détenus considérés comme « noirs ». Selon une éducatrice, cette situation n'a pas été souhaitée par les professionnels mais résulte de conflits entre les jeunes : ce regroupement a selon elle « annulé les tensions ». Un des jeunes de cette unité, Anthony, explique :

« Ici y a trop de Rebeus qui se sont fait tabasser par des Renois parce qu'ici y a que... on est la majorité c'est que des Renois. [...] Dans mon unité là y a que des Renois, en haut et en bas. Du coup voilà. [...] ça a toujours été comme ça. À la limite tu vas avoir un Blanc, tu vois, mais pas un Rebeu. Ça va toujours partir en couilles. » [Anthony, 17 ans, EPM Alpha]

De même au QM Thêta, les professionnels expliquent qu'ils essayent toujours de « mélanger » les jeunes mais que les groupes ethniques se forment parfois « de fait » :

« L'idée c'est d'arriver à créer de la cohésion sans faire clan, sans concentration communautaire. Quand on peut, on sépare les MNA, même si parfois ils se débrouillent pour s'embrouiller les uns avec les autres et à la fin, par exemple, dans ce cas-là [à la dernière rentrée scolaire], on les a mis à trois [MNA] ensemble. » [Éducatrice, QM Thêta].

La priorisation de la logique de réduction des risques de violences aboutit ainsi fréquemment à la répartition des jeunes dans les groupes selon des critères ethniques et à la séparation des MNA des autres mineurs détenus. De plus, **ce fonctionnement a pour conséquence de produire l'isolement de certains mineurs**.

Les modalités concrètes de la répartition en groupes varient selon les établissements, notamment en fonction des effectifs de détenus : dans les grands établissements, les groupes comportent généralement entre cinq et quinze jeunes et correspondent aux demi-ailes, aux unités ou à un étage des unités. À moins qu'ils ne fassent l'objet de mesures d'isolement ou de punitions spécifiques (voir ci-dessous, section B.), les jeunes fréquentent alors habituellement un nombre assez élevé d'autres jeunes. Dans les établissements de plus petite dimension, en revanche, les groupes sont d'un format plus restreint : ils comportent en général de deux à quatre jeunes et il n'est pas rare que les jeunes soient seuls dans leur « groupe ». Or dans ces petits établissements, l'ensemble des activités sont généralement réalisées par groupe. Les détenus ne voient alors que les membres de leur groupe, pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois pour ceux dont la

³¹ La répartition des jeunes dans les groupes est généralement décidée en réunion pluridisciplinaire, sauf en cas d'urgence (par exemple en cas de violence ou de risque de violence entre des jeunes), auquel cas l'AP peut changer un jeune de groupe ou le mettre en isolement de façon immédiate.

³² Veaudor M., « Pratiques de répartition et gestion de l'ordre : une analyse comparée des décisions d'affectation en prison », *Questions pénales*, n°2, 2021.

détention est la plus longue, comme par exemple Yohan et Idriss au QM Bêta qui étaient en binôme depuis plus de quatre mois au moment de l'enquête et n'avaient vu aucun autre jeune sur cette période. Les jeunes qui sont seuls dans leur « groupe », quant à eux, ne voient aucun jeune, cette situation pouvant durer plusieurs semaines dans les petits QM. Dans ces configurations, minoritaires mais loin d'être exceptionnelles, **le volume de relations sociales des jeunes est alors extrêmement limité**. Pour donner un exemple, le QM Thêta ne comportait que trois jeunes au moment de l'enquête, répartis dans trois « groupes de un » (nommés comme tels par les professionnels) : un jeune était en protocole arrivant et les deux autres ne pouvaient pas être réunis, selon l'avis unanime des professionnels (AP et PJJ), suite à des échanges d'insultes. Les jeunes allaient alors en classe, en promenade et en activités seuls, et ce depuis plus d'un mois pour deux d'entre eux.

B. Isoler pour sanctionner

L'expérience de l'isolement en détention peut également découler des mesures punitives ayant pour finalité la réduction ou l'arrêt des moments collectifs rythmant l'emploi du temps des détenus.

En premier lieu, en cas de faute disciplinaire, **les mineurs détenus peuvent passer en commission de discipline**. Cette dernière peut, entre autres, prononcer la privation de télévision (pour une durée maximale de quinze jours) ou d'activités culturelles, sportives et de loisirs (durée maximale de huit jours), le « confinement en cellule » qui, en pratique, prend surtout la forme d'une privation d'accès aux activités, puisque les jeunes sont déjà seuls en cellule en temps normal (durée maximale de trois jours pour les moins de 16 ans et sept jours pour les plus de 16 ans). Enfin, les jeunes âgés de plus de 16 ans peuvent être placés en cellule disciplinaire, pour un maximum de 7 jours. Ils sont alors en isolement total, hormis, en principe, pour le temps scolaire³³. Dans les faits, tous les jeunes ne vont pas à l'école (voir section C. ci-dessous) et l'obligation de les y amener lorsqu'ils sont en quartier disciplinaire n'est pas toujours respectée dans les QM (où les quartiers disciplinaires sont communs pour les mineurs et les majeurs).

De plus, les mineurs peuvent faire l'objet de **mesures de bon ordre (MBO)**³⁴ : il s'agit de diverses mesures punitives, qui sont en principe décidées de façon conjointe par l'AP et la PJJ (bien que dans les faits, l'AP ait un pouvoir de décision plus important) et mises en œuvre « le jour même de l'acte transgressif ». Il peut notamment s'agir de mesures de médiation ou de réparation, mais aussi de la privation d'activités (sport, télévision, etc.). Ces deux dernières mesures, qui sont les plus fréquentes, sont théoriquement limitées à 24 heures dans le cadre des MBO, mais il n'est pas rare qu'elles soient prolongées sur plusieurs jours.

Enfin, l'organisation pénitentiaire prévoit une modalité de **prise en charge dite « renforcée »**, qui s'adresse théoriquement aux mineurs « en situation de grande fragilité » ou « qui posent des difficultés dans le respect de l'autorité ou dans le cadre de la vie en détention, indépendamment de la commission de fautes disciplinaires »³⁵. Il s'agit de « réduire la proportion de temps collectifs au bénéfice d'une intervention particulièrement individualisée ». Dans les faits, le placement en régime renforcé (dans les QM) ou en unité renforcée (dans les EPM) est généralement considéré par les mineurs comme une punition puisqu'il se manifeste par la réduction des temps collectifs.

³³ Les mineurs ne peuvent être privés d'accès « à l'enseignement ou à la formation » (articles [R.57-7-44](#) et [R.57-7-45](#) du Code de procédure pénale), y compris lorsqu'ils sont placés en cellule disciplinaire.

³⁴ Note du 19 mars 2012 relative aux mesures de bon ordre (MBO) appliquées aux personnes détenues mineures, BOMJL complémentaire du 17 avril 2012.

³⁵ Circulaire du 24 mai 2013 relative au régime de détention des mineurs.

À l'inverse, une modalité de prise en charge dite « de responsabilité » permet de récompenser les mineurs ayant le meilleur comportement en leur proposant davantage de moments collectifs. De même, la **répartition des mineurs dans les groupes** (voir section A ci-dessus) peut être mobilisée à des fins punitives, notamment le placement des jeunes en « groupes de un ».

À ces mesures règlementaires s'ajoutent des **sanctions de type infra-disciplinaire**, comme celle consistant à isoler les détenus pour la promenade. Cette mesure, souvent associée à une punition, peut durer de façon indéterminée puisqu'aucune disposition du code pénitentiaire ne prévoit que les détenus doivent être regroupés pour la promenade. De même, l'administration pénitentiaire change parfois les mineurs de cellule afin qu'il leur soit plus difficile de communiquer.

Ainsi, **la grande majorité des punitions produisent de l'isolement**, en privant les jeunes des moments collectifs. La superposition de ces différents outils disciplinaires aboutit ainsi régulièrement à l'isolement quasi total des détenus punis. C'est notamment le cas de Mounir, MNA placé en régime renforcé de façon punitive pendant 15 jours après qu'il ait sauté le grillage de la cour de promenade (pour récupérer un colis projeté depuis l'extérieur ou depuis la cour des majeurs). Mounir est privé d'activités collectives pendant toute la durée de sa punition. De plus, il ne va pas en promenade parce que celle-ci lui est proposée le matin alors qu'il dort et parce qu'il y serait seul. Il ne sort alors de cellule que pour aller à l'école, quelques heures par semaine. Cette situation est difficile à vivre pour Mounir :

« Je ne suis pas bien, je suis seul en cellule. Je ne suis pas bien, tu sais ? Moi je m'ennuie beaucoup... [Long silence] Je ne suis pas bien. Si je suis avec autre garçon, je suis bien. Moi, maintenant, je ne suis pas bien ». [*Mounir, 13 ans, MNA, QM Éta, traduction de l'espagnol*].

Comme nous le verrons dans le chapitre 5, l'isolement est ainsi une des causes de la détresse psychologique dans laquelle se trouvent de nombreux détenus.

Pour donner un autre exemple, deux jeunes détenues disent avoir été placées en « isolement » pour cause de « tapage » parce qu'elles parlaient à la fenêtre la nuit, en parlant fort pour pouvoir s'entendre malgré l'éloignement de leurs cellules – pratique répandue et n'appelant habituellement pas de sanctions, quoique les comportements bruyants semblent moins tolérés chez les filles que chez les garçons. La mesure d'« isolement » consistait à les priver d'activités, mais aussi à les faire sortir seules en promenade, le matin. Or, comme l'exprime Melina [17 ans, QMF Delta] : « Mais qui va sortir une heure de promenade toute seule ? C'est-à-dire que dans tous les cas c'est comme si t'as pas de promenade ». Cette punition ayant été prise pendant les vacances scolaires, les détenues ne sortaient alors presque plus de leur cellule, sauf pour voir leurs éducateurs, qui venaient selon elles presque quotidiennement « pour [les] sauver » et qu'elles considéraient alors comme des « superhéros ». Cette punition a été prolongée pendant plusieurs semaines :

« - Melina : On leur a dit "bon ça fait trois semaines qu'on est là, on sort pas, clairement, on n'a pas d'activités, on fait comment ? Faut nous sortir d'isolement à un moment donné, on va devenir fous", ils nous disent "Nan on vous sort pas [d'isolement], on vous sort pas". Du coup moi et Lilou on devient folles ! On continue à parler...

- Lilou : On recommence à parler.

- Melina : Parce qu'on peut pas rester comme des ermites toute la journée dans nos cellules, on va finir par parler aux murs, c'est pas possible. Du coup on continue à parler à la porte, et ils nous prennent le lendemain ou quelques jours après pour nous dire "Vous avez continué à parler à la porte ..."

- Lilou : Genre comme excuse, genre comme on reparle à la porte.

- Melina : "On reparle à la porte donc on vous laisse encore [en isolement] "

[*Lilou, 15 ans et Melina, 17 ans, QMF Delta*]

Les situations lors desquelles les détenus sont privés de tout contact avec d'autres mineurs sont loin d'être exceptionnelles. Ainsi, le seul établissement dans lequel nous n'avons recueilli aucun récit de ce type est le QM Gamma, dans lequel l'effectif important de mineurs rend concrètement impossible de les isoler en promenade. De plus, **dans sept des neuf établissements, au moins un jeune faisant l'objet d'une mesure d'isolement (combinant privation d'activités collectives et isolement en promenade) au moment de l'enquête.**

Certains mineurs sont ainsi isolés pendant de longues périodes, voire pour toute la durée de leur incarcération, lorsqu'ils sont considérés comme « dangereux » ou « ingérables ». C'est notamment le cas d'Anaïs, 14 ans, qui était au moment de l'enquête détenue depuis quatre mois au QMF Zêta, dont les 6 dernières semaines en gestion renforcée en raison d'agressions répétées sur les surveillantes. Bien qu'elle n'ait jamais commis de violence sur d'autres mineures, Anaïs est isolée de façon préventive, parce qu'elle est considérée comme un « un cas psy » et serait « dangereuse » voire « sauvage » et parce qu'elle « insulte les autres à longueur de journée à la fenêtre », selon une surveillante. Des activités individuelles lui sont en revanche proposées, mais elle s'y rend rarement ou peu longtemps. De plus, suite aux agressions qu'elle a commises, sa cellule ne peut être ouverte qu'en présence d'un officier, qui doit rester à proximité lorsqu'elle est en entretien ou en activité. Ce protocole complique l'organisation d'entretiens et contribue à renforcer l'isolement d'Anaïs (la psychologue dit par exemple avoir des difficultés à la voir). Ainsi, il n'a pas été possible de la rencontrer dans le cadre de cette recherche, ni même de la croiser dans les couloirs.

C. Un volume d'activités inégal

Le temps passé par les détenus en dehors de leur cellule est très inégal. En premier lieu, le nombre d'heures dédiées à l'école et aux activités varie selon le type d'établissement. Dans les EPM, l'école a lieu entre trois et quatre heures par jour et des activités sportives ou culturelles sont organisées plusieurs fois par semaine. La PJJ est en outre présente le week-end, pendant lequel peuvent avoir lieu des moments collectifs nommés « unité de vie ». Dans les QM, le volume d'activité est généralement moindre : **l'Éducation nationale est présente entre six et quinze heures par semaine selon les établissements, et souvent en-dessous des douze heures normalement prévues**³⁶. Le nombre d'heures de sport est généralement d'une ou deux heures par semaine (sauf au QM Êta où, au moment de l'enquête, les jeunes n'avaient sport que pendant les vacances scolaires) et les activités proposées par la PJJ sont assez ponctuelles. Le week-end, l'Éducation nationale et la PJJ sont absentes et les jeunes ne sortent donc généralement de cellule que pour aller en promenade. Dans certains QM cependant, les surveillants mettent en place des activités, notamment le week-end, ce qui permet d'augmenter significativement le temps que les jeunes passent hors de cellule (par exemple : ping-pong, jeux de carte, visionnage d'un film). Ces activités sont toutefois généralement conditionnées par les surveillants au bon comportement des jeunes : dans plusieurs QM, elles sont annulées pour l'ensemble des détenus si certains d'entre eux ont commis des fautes disciplinaires ou s'il y a eu des conflits. Cette suppression d'activité peut alors être vécue comme une punition collective.

De plus, le **nombre d'heures d'activités prévues dans le planning de la détention ne correspond pas toujours au nombre d'heures d'activités réellement effectuées par les jeunes**, pour plusieurs raisons :

³⁶ Convention signée le 8 décembre 2011 par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministre de la justice et des libertés.

1. Les mesures de privation d'activités sont fréquentes (voir ci-dessus). De plus, certains détenus refusent (systématiquement ou occasionnellement) d'aller à l'école ou en activité. Dans certains établissements, ces refus occasionnent des sanctions, telles la privation de télévision (EPM Alpha, QM Êta, QM Bêta) ou de sport (EPM Epsilon), qui produisent un effet dissuasif. Dans les petits établissements, les effectifs réduits permettent aux enseignants d'inciter eux-mêmes les jeunes à venir à l'école et les refus sont peu fréquents. Au QM Gamma, en revanche, l'école est simplement proposée et de nombreux détenus n'y vont jamais ou seulement très ponctuellement.
2. Dans les petits établissements, les mesures de séparation des jeunes occasionnent en général la division du volume d'activité de chaque groupe. Au QM Iota, par exemple, l'éducation nationale est présente dix heures par semaine et deux heures sont prévues dans l'emploi du temps pour le sport. Les trois jeunes présents au moment de l'enquête étaient toutefois séparés en deux groupes, pour prévenir les risques de violences vis-à-vis d'un des jeunes : chaque groupe avait alors accès à cinq heures d'enseignement (voire moins, les enseignants préférant parfois prendre les jeunes de façon individuelle) ainsi qu'à une heure de sport par semaine. De même, lorsque des activités étaient proposées par la PJJ, le temps d'activité était divisé par deux pour permettre aux deux groupes d'y participer. **Les mesures de séparation et d'isolement ont ainsi pour conséquence de réduire sensiblement le volume de relations sociales des mineurs** : non seulement parce qu'ils sont seuls ou moins nombreux dans leurs groupes, mais aussi parce que le volume total d'activités qui leur est proposé est réduit de façon conséquente. De plus, beaucoup d'entre eux ne voient pas l'intérêt d'aller à l'école, en activité ou en promenade s'ils n'y sont pas regroupés avec d'autres mineurs : par conséquent, ces jeunes sortent très peu de cellule.
3. Il n'est pas rare que les cours et les activités soient annulés, notamment en raison de l'absence des enseignants ou des intervenants. Ces absences ont été particulièrement nombreuses lors des différentes vagues épidémiques de Covid-19. La crise sanitaire a également eu pour conséquence la suppression de l'ensemble des activités pendant certaines périodes, notamment lors des confinements. Au moment de l'enquête, en hiver 2021-2022, les repas collectifs dans les EPM n'étaient toujours pas remis en place et certaines activités organisées par la PJJ n'avaient pas repris. En outre, dans certains établissements, des consignes ont été données de limiter le nombre de jeunes en fonction de la taille de la salle, ce qui a résulté en une diminution globale du volume d'activités.

En ce qui concerne la promenade, sa durée est également variable selon les établissements. Dans certains cas, les surveillants permettent aux détenus d'être en promenade dès que cela est possible, sur des plages horaires pouvant aller jusqu'à trois heures quotidiennes lorsqu'aucune autre activité n'est prévue et que les jeunes peuvent tous être regroupés. D'autres établissements appliquent la durée minimale obligatoire de la promenade, c'est-à-dire une heure par jour. Enfin, **dans les deux EPM étudiés, la promenade a tendance à être programmée sur les heures d'école**. Cette pratique a pour conséquence que les jeunes ne sortent à l'air libre que le week-end et éventuellement le mercredi.

Le temps total passé hors de cellule varie donc fortement, à la fois en fonction des établissements, en fonction des jours (périodes scolaires ou vacances, semaine ou week-end), de la présence ou de l'absence des enseignants et intervenants mais aussi en fonction du comportement des détenus. Les jeunes qui sont le plus souvent punis sont ceux qui ont le plus de difficultés à s'adapter aux contraintes de la détention, en raison d'un état de détresse psychologique, d'addictions ou encore de difficultés à communiquer du fait de leur méconnaissance de la langue. Les jeunes qui ne disposent pas de soutien de la part de proches situés à l'extérieur sont également plus souvent punis, notamment parce qu'ils prennent davantage de risques pour accéder aux

produits interdits tels que le tabac ou le cannabis (voir ci-dessous, partie II.B). Pour ces différentes raisons, **les mineurs non-accompagnés font plus souvent que les autres l'objet de punitions, ce qui contribue à leur isolement particulièrement important en détention.**

II. L'importation d'inégalités

La fréquence et les modalités des rapports que les mineurs détenus entretiennent avec l'extérieur sont très inégales, non seulement en fonction de leurs configurations familiales mais aussi de contraintes matérielles et financières. Or, les liens avec l'extérieur ont un impact déterminant sur les conditions quotidiennes de détention. Par conséquent, la prison est un lieu de production et de reproduction de fortes inégalités.

A. Maintenir des liens avec le monde extérieur

Les occasions pour les détenus de communiquer avec leurs proches à l'extérieur de la prison sont plus ou moins fréquentes en fonction des jeunes et peuvent prendre différentes formes :

- **Les parloirs** : les mineurs peuvent recevoir la visite de leurs proches, dans les mêmes conditions que les majeurs. Dans la grande majorité des cas, les visiteurs sont les parents des détenus, parfois leurs frères et sœurs et plus rarement leur petite amie ou des membres de leur famille élargie. La possibilité d'avoir des parloirs et leur fréquence dépend non seulement de la relation qu'entretient le jeune avec ses proches, mais aussi de contraintes matérielles. En particulier, **la distance géographique constitue un obstacle pour le maintien des liens familiaux**, les jeunes étant parfois incarcérés à plusieurs heures de route de leur domicile. Or l'éloignement entre le domicile et le lieu d'incarcération a tendance à être plus important pour les filles (en raison du nombre restreint d'établissements accueillant des filles mineures) et pour les jeunes issus de milieux ruraux, particulièrement lorsque la ville la plus proche de chez eux ne comporte pas de prison pour mineurs. De même, les transferts disciplinaires ont souvent pour conséquence d'éloigner les jeunes de leur famille. Ces jeunes reçoivent alors rarement de visites de la part de leurs parents. **La fréquence des visites dépend également des ressources dont disposent les parents pour se déplacer** : les établissements pénitentiaires sont souvent situés en zone péri-urbaine et ne sont pas toujours facilement accessibles en transports en commun. Il faut par exemple marcher une trentaine de minutes à pied pour atteindre l'EPM Alpha depuis la station la plus proche. De plus, les visites peuvent engendrer des frais importants, qui peuvent représenter un frein pour les familles, pour la plupart issues de milieux populaires. Maryam explique ainsi :

« Tu vois c'est dangereux [*nom de la ville où elle est incarcérée*], et c'est cher, les péages et tout c'est cher, c'est pas la peine. Vaut mieux qu'elle [*ma mère*] m'envoie des sous tu vois, que je sois pas en galère. Que je sache comment elle va, qu'elle voit comment je vais, c'est le principal. J'ai fait une connerie aussi, c'est moi qui dois assumer ». [*Maryam, 17 ans, QMF Zêta*]

Ainsi, **de nombreux mineurs n'ont jamais de parloirs** : c'est notamment le cas des mineurs non-accompagnés, mais aussi de la plupart des jeunes qui étaient placés (au civil puis au pénal) depuis plusieurs années avant leur incarcération, dont les liens familiaux sont souvent distendus et/ou dont les familles rencontrent d'importantes difficultés sociales. C'est par exemple le cas de Yohann, qui a été placé dans une dizaine de structures de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et de la PJJ, à partir de l'âge de 6 ans. Selon son éducateur, « **sa mère est partie quand il était enfant, il n'a plus de nouvelles** » et « **son père ne se mobilise pas pour son fils, il a un peu abandonné** ». Avant d'être incarcéré, Yohann a vécu à plusieurs reprises dans la rue,

lorsqu'il fuguait de ses lieux de placement. Depuis son incarcération, il n'a reçu aucune visite en parloir et n'a pas de contact téléphonique avec l'extérieur.

- **Les courriers** : seuls quelques enquêtés ont une relation épistolaire avec leurs proches. Les jeunes n'ont en effet pas l'habitude de correspondre par voie postale : s'ils écrivent des courriers, c'est généralement à destination des autorités judiciaires ou pénitentiaires. Dans certains cas, les professionnels incitent les jeunes à écrire à leurs proches, notamment en leur fournissant le matériel nécessaire (papier, enveloppes et timbres). Les délais d'acheminement du courrier sont cependant assez longs et les courriers constituent un moyen de communication particulièrement surveillé. Lilou a d'ailleurs renoncé à ce mode de communication pour cette raison :

« Oui j'ai écrit mais j'ai pas écrit parce que ça va rentrer dans le dossier et ça va être lu par la juge et tout, j'ai pas envie. Il m'a écrit une lettre mon copain, tout le monde a vu [rires]. [...] Il me l'a écrit en juillet, je l'ai reçue en novembre. [...] Mon avocate l'a vue, son avocate l'a vue, sa mère l'a vue, ma mère l'a vue, la mère de la victime l'a vue, la juge l'a vue, et j'ai vu moi, des mois plus tard alors qu'ils l'avaient tous vue avant, donc euh nan j'ai pas écrit ! » [Lilou, 15 ans, QMF Delta]

- **La cabine téléphonique** : des cabines téléphoniques en cellule étaient installées dans l'ensemble des établissements où a eu lieu l'enquête. Pour pouvoir passer des appels, les mineurs prévenus doivent au préalable obtenir une autorisation du magistrat – en général, seuls les numéros de la famille proche sont autorisés. Un délai d'un mois est généralement nécessaire pour obtenir cette autorisation : **le fait qu'ils ne puissent pas parler avec leur famille participe à l'angoisse que de nombreux détenus ressentent lors des premières semaines de leur incarcération** (voir chapitre 5, I.A). Les mineurs condamnés ont quant à eux immédiatement le droit d'appeler leur famille et peuvent parfois appeler d'autres personnes, sur autorisation du chef d'établissement. **L'accès à une cabine individuelle facilite la communication entre les détenus et leur famille** en permettant des échanges réguliers et dans une certaine intimité. De nombreux jeunes appellent ainsi leurs parents tous les jours, voire plusieurs fois par jour, à l'instar de Liam :

« J'appelle tous les jours mes parents. Y'a pas un jour où... Du lundi au dimanche, j'appelle le matin, 11h, dès que la cabine elle s'active, dans la journée 17h, 18h ou 16h des fois, avant de descendre en promenade. Je vais appeler trois, quatre fois. [...] Pas longtemps, on peut parler cinq minutes, deux, trois minutes, je fais : "Ça va ? Ça a été ta journée ? nanana nanani" Après je dis : "OK, ben je t'appelle après" ». [Liam, 17 ans, QM Bêta]

Toutefois, **les tarifs des cabines sont élevés et tous les jeunes n'ont pas un budget suffisant pour maintenir des liens téléphoniques réguliers**. Comme le résume Reda [16 ans, EPM Alpha], « la cabine, ça dépouille » : les jeunes qui en ont la possibilité y dépensent souvent plus d'une centaine d'euros par mois, ce qui leur permet d'appeler une dizaine d'heures sur des téléphones portables (les tarifs sont moins élevés pour les téléphones fixes mais leurs familles n'en sont pas souvent équipées). Les jeunes sont ainsi souvent limités par le prix des communications : Aldo [16 ans, QM Thêta], par exemple, n'avait pas parlé à ses parents depuis plus d'une semaine au moment de l'entretien parce qu'il n'a « **plus d'argent pour appeler** ». Lorsqu'il recharge son compte téléphonique de 20 €, cela lui tient environ une semaine : « tu parles, et hop le temps ça s'en va ». Plus encore, **les frais téléphoniques constituent un frein majeur pour le maintien des liens familiaux des mineurs non-accompagnés**, non seulement parce que les tarifs pour appeler à l'étranger sont nettement plus élevés que pour la France métropolitaine, mais aussi parce qu'ils sont souvent indigents et disposent donc d'un budget très limité. Amin explique par exemple :

« Je mets 10 €, ça dure trois ou quatre minutes, une fois par mois. Avec le reste [des 20 € attribués par l'administration pénitentiaire au titre de l'indigence], je cotise pour la lessive et acheter quelques trucs ». [Amin, MNA, QM Gamma, traduction de l'arabe]

Yasser [16 ans, MNA, QM Êta], quant à lui, n'a pu appeler ses parents que deux fois en trois mois car la somme que lui verse l'administration pénitentiaire lui a été prélevée plusieurs fois pour payer les frais de réparation des dégradations qu'il commet. **La capacité des détenus à maintenir un lien régulier avec leur famille dépend donc très fortement de leurs ressources financières.** Pour favoriser le maintien des liens familiaux, l'équipe éducative de la PJJ peut, sur autorisation des chefs d'établissements, mettre en place des « appels médiatisés » : les jeunes peuvent alors appeler leur famille depuis le bureau des éducateurs et en présence de ces derniers. Cette solution peut notamment être mobilisée lorsque les jeunes sont en attente de l'autorisation du magistrat pour appeler leur famille, lorsque celle-ci a été refusée ou lorsqu'ils n'ont pas le budget suffisant pour appeler. Elle constitue alors un levier à disposition de la PJJ pour compenser partiellement les inégalités. Cette pratique semble cependant plutôt peu souvent mobilisée par les équipes éducatives.

- **Les téléphones portables** : bien qu'interdits, les téléphones portables ne sont pas rares en détention, y compris chez les mineurs. Obtenir un téléphone portable suppose de disposer d'un certain capital relationnel en détention et/ou à l'extérieur, ainsi que de ressources financières pour l'acquérir, les prix en détention étant nettement supérieurs à ceux du marché. Les téléphones portables sont d'ailleurs parfois mutualisés entre plusieurs détenus, comme au QM Bêta où quatre détenus partageaient un téléphone. Malgré le coût élevé et les risques encourus, les enquêtés sont nombreux à considérer qu'il s'agit d'un « investissement » qu'ils jugent rentable : en premier lieu, au vu des tarifs élevés des appels depuis la cabine, le prix du téléphone portable est rapidement amorti. Surtout, la cabine ne permet d'appeler que les numéros autorisés par le magistrat, lequel limite souvent les appels au cercle familial, tandis que **les jeunes qui ont un téléphone portable peuvent maintenir un lien avec l'ensemble de leurs proches, y compris leurs amis, petites-amies, etc.** Notons toutefois que certains jeunes parviennent à être mis en communication avec des numéros non-autorisés depuis la cabine, lorsque leur famille « fait conférence », c'est-à-dire fait l'intermédiaire pour les mettre en relation avec les numéros qu'ils souhaitent joindre. Toutes les familles n'acceptent cependant pas cette pratique et certaines opèrent une sélection des personnes avec qui elles mettent en lien leurs enfants. Lilou [15 ans, QMF Zêta] n'a par exemple pas pu parler avec son petit-ami depuis son incarcération, il y a presque un an. Malgré les risques encourus, elle espère pouvoir obtenir un téléphone portable afin de pouvoir communiquer avec lui. Un autre avantage du téléphone portable pour les détenus est qu'il permet d'appeler à toute heure, y compris la nuit, alors que les cabines ne fonctionnent qu'en journée. Enfin, bien que les téléphones qui circulent le plus en détention ne permettent pas d'accéder à internet, certains détenus parviennent à obtenir des smartphones, ce qui leur permet notamment de se rendre sur les réseaux sociaux et ainsi de communiquer avec leurs proches par les canaux qu'ils utilisent habituellement à l'extérieur :

« [Avoir un smartphone permet de] parler à tout le monde quoi, parce que là, les téléphones comme ça [à clavier], j'connais pas le numéro des gens moi, alors que si j'avais sur Snap j'ai les Snap de tout le monde, j'peux parler direct à tout le monde. Et plus j'suis plus connecté, j'fais FaceTime, j'vois leur tête et tout. Ils voient ma tête ils voient que ça va bien et tout ». [Taha, 15 ans, QM Gamma]

Comme Taha, plusieurs jeunes éprouvent des difficultés pour joindre leurs proches sans passer par les réseaux sociaux : c'est notamment le cas de Mounir [13 ans, MNA, QM Êta], qui

n'a pas pu joindre sa mère depuis son incarcération faute de connaître son numéro de téléphone.

Le volume de relations sociales que les détenus entretiennent avec l'extérieur de la prison varie donc fortement d'un jeune à l'autre, notamment en fonction de l'état des relations qu'ils entretiennent avec leur famille mais aussi des ressources à leurs dispositions pour maintenir ces relations. Les jeunes qui étaient déjà peu entourés à l'extérieur – que ce soit en raison de conflits avec leurs parents, des difficultés sociales que rencontrent leur famille ou parce que celles-ci sont à l'étranger – sont particulièrement isolés en détention. Or, l'isolement vis-à-vis de l'extérieur a non seulement des conséquences psychologiques, mais aussi des conséquences matérielles qui impactent fortement les conditions de détention.

B. La reproduction des inégalités en détention

Les conditions de détention dépendent fortement des ressources dont disposent les détenus, à la fois sur le plan financier et sur le plan relationnel. Un important contraste apparaît ainsi entre les jeunes qui bénéficient d'un soutien matériel et financier de la part de leur famille et/ou de leurs amis et ceux qui sont isolés du monde extérieur. **La prison est ainsi un lieu de production et de reproduction d'inégalités sociales**, y compris pour les mineurs.

La qualité de vie en détention peut en effet être sensiblement améliorée par les ressources financières. Les mandats, généralement envoyés par la famille – quoique l'argent puisse parfois provenir des réseaux amicaux – sont notamment utilisés pour des achats alimentaires qui permettent aux mineurs de compléter les repas fournis par l'AP : tous les établissements permettent *a minima* de cantiner des produits de longue conservation (boissons, biscuits, chips, etc.). Dans la plupart des QM, les mineurs peuvent également acheter des plaques de cuisson et se faire à manger. Dans un contexte où la grande majorité des jeunes sont très insatisfaits par l'alimentation proposée en détention (voir chapitre 3, II.B), **la capacité de compléter voire remplacer la gamelle avec des produits cantinés apporte au quotidien un confort non-négligeable aux détenus**.

« Ici les repas ça s'appelle la gamelle, comme le repas du chien. Le repas du chien. Des fois ils te passent des légumes, des fois le repas c'est dégueulasse. Mais obligé tu vas manger parce qu'y a pas droit de manger autre quelque chose. Y a que les cantines, [pour] les jeunes [qui ont] de la famille, quand des jeunes y a pas de la famille, comme moi, pas de la famille, pas de daronne et pas de papiers français, y a pas des mandats, y a pas de... Personne il a donné l'argent, seule la France va donner 20 euros à moi, il va aller cantiner quoi ? J'ai cantiné un petit peu les pâtes, un petit peu ça, un petit peu ça, une semaine, deux semaines, il va finir tout ». [Jamal, 17 ans, MNA, QM Thêta]

De plus, les mineurs peuvent cantiner des produits d'hygiène, en complément de ceux fournis par l'AP. En fonction des établissements, les mineurs peuvent également acheter des objets tels que des disques, des lecteurs pour les lire ou encore des ventilateurs. En ce qui concerne les vêtements, les jeunes qui ont des parloirs peuvent en recevoir à cette occasion, tandis que les autres sont contraints de porter les vêtements fournis par l'AP, jugés peu esthétiques et parfois insuffisants pour le froid et/ou la pluie. Le soutien financier et matériel apporté par les proches à l'extérieur est donc déterminant pour le confort en détention au quotidien. Ce soutien permet aussi aux jeunes, d'un point de vue plus symbolique, de **disposer d'une certaine autonomie – en choisissant ce qu'ils mangent, ce qu'ils écoutent, ce avec quoi ils se lavent, la façon dont ils s'habillent, etc.** La privation dont les mineurs font l'expérience en détention est en revanche particulièrement forte pour les jeunes qui ne disposent d'aucune ressource.

Les mineurs ont également une capacité inégale à obtenir des produits interdits tels que des cigarettes, du cannabis ou des téléphones portables. La disponibilité de ces produits et leur prix dépendent des établissements et des relations entretenues par les mineurs avec d'autres détenus. En règle générale, si **des produits interdits circulent dans tous les établissements où a eu lieu l'enquête**, les mineurs y accèdent plus facilement dans les QM et dans une moindre mesure dans les QMF que dans les EPM, en raison de la proximité de détenus majeurs. Dans la plupart des QM étudiés, la circulation de tabac est si fréquente parmi les mineurs qu'elle fait l'objet d'une tolérance de la part de l'AP – le tabac est confisqué lors des fouilles, mais les mineurs ne sont que rarement sanctionnés pour détention ou consommation de tabac. De même, les mineurs qui fument du cannabis parviennent généralement à en consommer en détention, *a minima* de façon occasionnelle. En général, **l'accès régulier à ces produits suppose le soutien de personnes extérieures** : en effet, ils peuvent soit être fournis par les proches à l'occasion des parloirs ou via des « projections », soit achetés à d'autres détenus via des transactions réalisées avec l'aide de proches à l'extérieur. Les mineurs qui ne disposent pas de soutien à l'extérieur sont en revanche en difficulté s'ils sont consommateurs de tabac et/ou de cannabis : **le sevrage à l'arrivée en détention, vécu comme une privation par la plupart des mineurs, est d'autant plus difficile à accepter lorsque ces produits circulent autour d'eux.**

Les jeunes qui n'ont pas de soutien financier de la part de l'extérieur, notamment les mineurs non-accompagnés et certains jeunes indigents, dépendent alors des ressources des autres jeunes pour accéder aux produits issus des cantines ou aux produits du marché noir de la détention. Ces jeunes bénéficient parfois de la solidarité des autres jeunes (voir chapitre suivant). Il leur arrive également d'exercer une certaine pression, de se montrer menaçant ou de faire du chantage pour obtenir des « dons » : au QM Gamma par exemple, les mineurs non-accompagnés sont régulièrement fournis en cigarette par les majeurs situés aux étages inférieurs. Lorsque ceux-ci refusent de leur en donner, un moyen de pression à leur disposition consiste à les empêcher de dormir toute la nuit. En outre, **les inégalités et la privation peuvent occasionner une frustration importante et mener à de fortes tensions entre les jeunes.** Dimitri explique par exemple :

- « - Enquêtrice B : C'était à cause de quoi cette embrouille ?
 - Dimitri : C'était à cause de, je parlais de téléphone et tout, et il me disait d'arrêter de parler de ça et tout [...]
 - Enquêtrice B : Et pourquoi ça l'énervait ?
 - Dimitri : [...] Parce qu'il avait rien lui.
 - Enquêtrice B : Il était en galère ?
 - Dimitri : Ouais il était en galère, j'ai dit : "Voilà... t'es en galère." [...] Quand on avait des trucs on lui passait, après il commençait à s'énervé, il demandait plus et tout. Moi y'a pas. Moi j'fume pas, y'a pas.
 - Enquêtrice B : Vous lui passiez quoi ?
 - Dimitri : Y'en a ils lui passaient des cigarettes, mais moi j'lui passais rien. »
- [Dimitri, 15 ans, QM Bêta]

Ainsi, **les inégalités matérielles en détention et la privation dont certains jeunes font l'expérience est la source de nombreux conflits.** Pour donner un autre exemple, Eydan explique s'être battu avec Anis parce que celui-ci l'insultait régulièrement en raison de son refus de lui donner des cigarettes. Il arrive également que les jeunes commettent des agressions ou des vols pour accéder aux produits qui leur manquent. Anis [MNA, âge inconnu, EPM Epsilon] explique par exemple être en conflits avec d'autres jeunes en raison de vols qu'il a commis : « y a un truc qui passe par ma cellule [lors d'échanges par yoyos], eh beh y disparaît [...] j'suis rentré pour vol, c'est pas ici j'vais m'arrêter ! ».

C. La barrière de la langue, un facteur d'isolement supplémentaire

De nombreux détenus, principalement parmi les mineurs non-accompagnés, ont un niveau de français qui limite leur aptitude à communiquer avec les autres jeunes et avec les professionnels. **La barrière de la langue, qui redouble l'expérience de l'isolement carcéral, peut être source de frustration et de désarroi et complique l'accompagnement des mineurs par les éducateurs de la PJJ et par les professionnels de santé** (chapitre 3, II.B). Bien qu'encouragée par la DAP³⁷, la solution de l'interprétariat est souvent évacuée en raison de la lourdeur de la procédure et de son inadéquation avec les contraintes de la détention :

« On peut faire appel à des traducteurs, mais c'est hyper compliqué : il faut réserver les créneaux à l'avance, les faire venir, comme ce sont des prestataires extérieurs, c'est toujours beaucoup de démarches administratives... et après les traducteurs sont plus ou moins bien, on ne sait pas sur qui on tombe ». *[Directrice de service PJJ, QM Bêta]*

Même lorsque la venue de traducteurs est prévue, les ressources financières limitées obligent les professionnels à prioriser et ainsi parfois à renoncer à l'interprétariat pour le suivi médical ou psychologique.

« Oui, on a la possibilité de recourir à l'interprétariat, mais le budget n'est pas suffisant et la logistique est trop lourde pour le faire à chaque entretien. On le fait pour des entretiens spécifiques, quand on doit préparer un écrit, quand on doit préparer une solution de sortie... ça peut être pour des entretiens avec moi ou avec l'éducateur, parfois si on a un interprète pour deux heures, on va faire une heure pour moi et une heure pour l'éducateur. [...] Parfois j'ai l'interprète mais je laisse la priorité aux éducateurs parce que je considère que c'est prioritaire pour le jeune ». *[Psychologue de la PJJ, QM Bêta]*

Au QM Gamma, dans lequel se trouvent de nombreux mineurs non-accompagnés, un poste de médiatrice linguistique à mi-temps a été financé par la PJJ. Ce poste, unique dans l'ensemble des établissements visités, était pourvu depuis trois mois, à raison de quinze heures par semaine. Le rôle de la médiatrice linguistique est d'assurer la traduction lors des rendez-vous éducatifs avec les mineurs arabophones ou berbérophones afin de faciliter le dialogue avec cette population dans le cadre de leur détention. Les professionnels sont unanimes sur l'utilité de ce poste, qui est une source d'apaisement pour les jeunes et facilite le travail des professionnels. Pour cette enquête, deux entretiens ont été menés en sa présence, ce qui a permis la participation de mineurs allophones à l'enquête. Les deux entretiens ont été l'occasion pour les mineurs d'évoquer avec elle des difficultés auxquels ils font face au quotidien : l'eau chaude est coupée dans la cellule d'Amin depuis une semaine et Bilal est convaincu que sa cabine ne fonctionne pas – il s'avère en fait qu'il ne parvient pas à l'utiliser parce qu'il ne comprend pas les instructions qui lui sont données lorsqu'il décroche le combiné, qui sont assez complexes (les détenus doivent insérer leur numéro d'écrou et le code de leur mandat avant de composer le numéro qu'ils souhaitent joindre, avec l'éventuel indicatif du pays). **La médiatrice linguistique permet donc à la fois aux mineurs d'échanger avec les professionnels sur leur situation personnelle et judiciaire, mais aussi de régler des difficultés pratiques du quotidien.**

Dans les autres établissements, en l'absence d'une telle solution, **la communication avec les mineurs allophones relève le plus souvent du bricolage**. Les professionnels expliquent souvent se faire comprendre en jonglant entre différentes langues et en utilisant des gestes, comme l'illustre l'extrait qui suit :

³⁷ Un marché national a été signé le 5 décembre 2022 pour faciliter le recours à l'interprétariat.

[Cahier de terrain, 19 octobre 2021, QM Bêta]

« Un mineur étranger qui parle peu français demande à quelle heure est son rendez-vous dans l'après-midi. Il s'exprime un peu en espagnol, en anglais, et finit par noter sur sa main un chiffre pour vérifier l'horaire auprès du surveillant. Je demande des précisions au surveillant sur les difficultés de communication quand il n'y a pas de langage commun. Il répond en riant qu'ils font comme je l'ai vu, qu'ils apprennent le langage des signes. Je pose la même question au jeune, qui explique qu'il essaie de parler un peu les langues qu'il connaît pour se faire comprendre. Il les énumère : espagnol, néerlandais, anglais. La liste est ponctuée de quelques mots en arabe pour préciser son niveau : "chouia, chouia [un peu]" ».

Dès lors qu'il s'agit d'évoquer des questions complexes telles que les procédures judiciaires ou des questions intimes comme les problématiques de santé (voir chapitre 3, I.B), la « débrouille » s'avère souvent insuffisante. Une solution fréquemment mobilisée sur le terrain consiste alors à faire appel aux professionnels arabophones (surveillants ou éducateurs) volontaires, afin qu'ils communiquent en arabe avec les jeunes et assurent éventuellement la traduction avec d'autres professionnels. Cette pratique, qui apparaît à de nombreux professionnels comme une solution de « bon sens », a récemment fait l'objet d'une note de la PJJ³⁸, qui permet de mettre fin à l'inconfort que provoquait jusque-là son caractère informel :

« Cette pratique de l'arabe, ça a été super bien accueilli par la pénitencière, [...] quand il y avait un souci avec un gamin, un MNA ou voilà, on m'appelait pour faire les entretiens avec eux, et pour des fois débloquer des situations avec les surveillants quand il y avait un gamin qui refusait une fouille ou qui n'avait pas compris ce qu'on lui avait dit, franchement ça permettait d'apaiser les choses. Vraiment. [...] Mais ça a été très compliqué avec nos collègues [de la PJJ], très, très compliqué. Ils remettaient en cause la pratique de l'arabe, en disant, "non, mais de toute façon ils sont là, il faut leur parler en français" bah, je dis, [...] "si on doit aller au bout, au fond des choses et en termes de travail éducatif, on est obligés quand même d'utiliser la langue", – "ah, bah, non". Ça c'était pas entendu ça et donc c'est vrai que ça a été très, très, très compliqué. [...] On a l'impression, de la part de mes collègues, que "elle nous dit pas tout." Alors ça on me l'a renvoyé qu'effectivement je faisais de la rétention d'information... [...]. Donc c'est ce qui me fait mal quand même, c'est que les propres collègues de terrain ils voient pas le fait de maîtriser la langue d'autres comme un moyen de travailler, et comme un moyen d'avancer, et comme un moyen d'apaiser ». [Éducatrice, QM Êta].

Mounir, rencontré dans cet établissement, confirme que cette éducatrice est la seule professionnelle auprès de laquelle il parvient à se faire comprendre. Il demande ainsi régulièrement à parler avec elle. **L'utilisation de langues étrangères par les professionnels permet d'améliorer ponctuellement les conditions de détention des mineurs allophones.** La note qui encadre cette pratique ne concerne cependant que les professionnels de la PJJ. De plus, les compétences linguistiques des professionnels ne sont pas formellement prises en compte dans la constitution des équipes, or la présence de professionnels arabophones est loin d'être systématique.

³⁸ Note PJJ du 3 juin 2022 relative à la communication avec le public non-francophone.

Conclusion du chapitre 1

L'incarcération constitue *in fine* pour les mineurs une peine d'isolement, les détenus faisant l'expérience non seulement de la solitude en cellule et de la rareté des moments collectifs, mais aussi d'une forte limitation de leurs relations avec l'extérieur. L'analyse des relations sociales qu'entretiennent les jeunes au sein de la détention et avec l'extérieur conduit au constat de l'existence de fortes inégalités dans les conditions matérielles de la vie en détention. En premier lieu, l'expérience carcérale des mineurs diffère fortement en fonction des établissements : les jeunes passent en général davantage de temps hors de cellule et vivent davantage de moments collectifs dans les EPM que dans les QM. De plus, le volume de relations sociales tend à être plus restreint dans les établissements de petite taille. En second lieu, au sein de chaque établissement, les expériences des détenus sont fortement contrastées : certains passent plusieurs heures chaque jour avec d'autres détenus et/ou sont en contact régulier avec des proches à l'extérieur, tandis que d'autres sont en isolement quasi total et ne bénéficient d'aucun soutien de la part de l'extérieur. Si la détention constitue donc une expérience d'isolement et de privation pour l'ensemble des détenus, l'ampleur de l'isolement comme l'importance des privations sont en réalité très inégales et dépendent fortement des ressources des détenus.

Chapitre 2.

La sociabilité en détention

« La prison comme milieu relationnel apparaît comme une exacerbation du monde de la rue : les compétences relationnelles nécessaires pour s'y intégrer peuvent donc être acquises à l'extérieur et avant le séjour en prison. »³⁹

La grande majorité des détenus, et notamment des mineurs, sont issus de milieux populaires – et plus spécifiquement de la fraction des classes populaires concernée par une situation de désaffiliation sociale, professionnelle et scolaire⁴⁰. Une part importante des jeunes détenus vient des grands ensembles situés en périphérie urbaine et peuvent être considérés comme des jeunes « de la cité », c'est-à-dire des jeunes qui accaparent l'espace public d'une cité et revendiquent d'en faire partie (ces jeunes étant minoritaires parmi l'ensemble des jeunes qui habitent ces quartiers)⁴¹. Les modes de sociabilité du « monde de la rue », constituent ainsi la norme des relations sociales en détention, bien qu'ils ne soient pas partagés par l'ensemble des jeunes. Les normes de sociabilité en détention sont donc en grande partie importées de l'extérieur⁴². Toutefois, les contraintes de l'institution pénitentiaire impactent fortement la façon dont s'exerce la sociabilité des jeunes au quotidien (I). De plus, le contexte carcéral suscite un climat de méfiance entre les jeunes, qui a pour conséquence une certaine pudeur dans les relations malgré la forte interdépendance entre les détenus (II). L'incarcération exacerbe ainsi la tendance à la conflictualité dans les relations sociales des jeunes en situation de délinquance (III).

I. Une sociabilité sous surveillance

Les sociabilités à l'œuvre en détention sont fortement conditionnées par l'institution : les moments où les jeunes peuvent communiquer, la façon dont ils peuvent le faire et les relations qu'ils entretiennent font l'objet de restrictions et d'une surveillance de la part de l'administration pénitentiaire. La détention constitue en cela un espace de socialisation singulier, notamment parce qu'une part importante de la sociabilité a lieu « aux barreaux » (A), mais aussi en raison de l'ingérence importante des professionnels sur les relations entre les jeunes (B).

A. La sociabilité de barreaux

Les moments collectifs en détention étant limités, voire pour certains jeunes très occasionnels (cf. chapitre 1.), **une part importante des rapports sociaux en détention n'a pas lieu en face-à-face mais à travers des discussions « aux barreaux »**, c'est-à-dire à la fenêtre de la cellule, ou éventuellement à travers la porte. Selon les configurations spatiales, la communication de cellule à cellule est plus ou moins facile : s'il est en général plutôt aisé de parler entre deux cellules voisines (à condition d'ouvrir la fenêtre et donc au prix, en hiver, d'un refroidissement de la cellule), les jeunes crient souvent pour communiquer entre cellules plus éloignées. Elias [16 ans, EPM Alpha], qui a la voix enrouée lors de l'entretien, explique qu'il a « **trop crié aux barreaux** »

³⁹ Bony L., « La prison, une "cité avec des barreaux" ? Continuum socio-spatial par-delà les murs », *Annales de géographie*, vol. 702-703, no. 2-3, 2015, pp. 275-299.

⁴⁰ Teillet G., « Une justice pénale pour mineurs doublement sélective », *Déviance et société*, 4, 45, 2021, 519-550

⁴¹ Sauvadet T., *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*. Armand Colin, 2006.

⁴² Le Cainse L., *Avoir 16 ans à Fleury : ethnographie d'un centre de jeunes détenus*, Paris, Seuil, 2008.

pour discuter avec un de ses amis arrivé la veille et donc placé dans l'unité des arrivants : « j'vous jure, en fait c'est longue distance, et l'autre il m'entend pas quand je parle, ça veut dire je dois élever encore plus la voix ». Les jeunes discutent ainsi souvent en criant, y compris entre unités (dans les EPM) ou entre ailes (dans les QM). Au QM Gamma, Rayan [17 ans] déclare par exemple discuter avec des détenus situés à « vingt, vingt-cinq cellules » de la sienne. Au QM Thêta, les mineurs peuvent discuter avec les femmes majeures, situées de l'autre côté d'une cour de promenade :

« Nous on parle, le quartier de femmes, elles parlent, elles te racontent une histoire, nous on raconte une histoire, on rigolait. Toutes les soirées, les soirées elles passaient vite, vite ». [Jamal, 17 ans, MNA, QM Thêta]

Même si les détenus doivent crier pour communiquer, les échanges aux barreaux peuvent donner lieu à de véritables conversations. Elias explique ainsi que les jeunes de son unité ont souvent de longs débats aux barreaux :

« - Elias : on est remplis de débats à la 2, [les unités] 8 et 2 on débat de tout et de n'importe quoi.

- Enquêtrice A : Genre vous parlez de quoi dernièrement ?

- Elias : Dernièrement c'est une personne du groupe du haut il parlait n'importe quoi, il dit : "Ouais, dans l'islam vous avez le droit de tuer, j'sais pas quoi" et c'est parti dans un grand débat, jusqu'à après on a réussi à éclaircir : y'a l'islam radicalisé, y'a l'islam normal. Mais c'était un débat j'crois il a duré presque toute la soirée ! » [Elias, 16 ans, EPM Alpha].

Si les échanges aux barreaux peuvent être l'occasion de débats, de longues discussions, d'échanges d'histoires ou encore de plaisanteries, ils représentent également l'espace où naissent la plupart des conflits entre les jeunes, particulièrement sous la forme d'échanges d'insultes. Jeunes comme professionnels évoquent des conflits nés de « futilités », qui démarreraient « pour un oui ou pour un non ». Eydan [17 ans, QM Éta] fait par exemple le récit de sa dernière « embrouille » : « La dernière fois j'étais aux barreaux. Une personne elle m'a appelé et j'étais en train de parler avec quelqu'un d'autre. Je l'ai insulté et voilà, c'est parti ». Dans un contexte de concurrence pour la maîtrise de l'espace sonore, les interventions intempestives lors des discussions aux barreaux peuvent ainsi générer des tensions. Plus fondamentalement, **l'apparition de conflits s'explique en partie par l'ennui et la frustration ressentis par de nombreux jeunes lorsqu'ils sont seuls en cellule la plupart de la journée.**

Les discussions aux barreaux, qu'elles soient cordiales ou conflictuelles, constituent en effet une des principales occupations pour les jeunes lorsqu'ils sont en cellule. Les lieux de détention sont par conséquent souvent très bruyants, particulièrement le soir selon les professionnels. Les mineurs sont réputés plus bruyants que les majeurs, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'ils sont seuls en cellule, mais aussi par les mesures d'isolement et de séparation dont ils font souvent l'objet (cf. chapitre 1). Ainsi, les mineurs non-accompagnés, qui sont particulièrement isolés au sein de la détention et vis-à-vis de l'extérieur, ont tendance à crier davantage aux barreaux que les autres jeunes, selon l'avis concordant de mineurs et de professionnels. Il est également possible que la perception du bruit diffère en fonction de la langue utilisée par les jeunes (une conversation dans une langue incomprise a davantage de chance d'être jugée bruyante), tout comme elle diffère en fonction de leur genre : en effet **le bruit est davantage toléré de la part des garçons que de la part des filles.**

Le fait que les jeunes doivent crier pour discuter impacte la qualité des échanges, d'autant plus qu'ils **discutent sans pouvoir se voir – et parfois même sans jamais s'être vus.** Comme nous l'avons évoqué (chapitre 1, II.A), en effet, les mineurs ne sont généralement réunis qu'avec les membres de leur petit groupe et les déplacements de détenus sont organisés de telle sorte que les

membres de différents groupes ne se croisent jamais, même dans les couloirs. C'est notamment le cas au QM Bêta :

« Tu les vois pas en vrai, tu parles avec quelqu'un, t'entends que le son de sa voix. Et des fois, quand tu le vois tu te dis : "Ah ouais, putain, sa voix elle collait pas avec sa tête !" [rires] C'est ça qui est marrant souvent [...] tu parles avec des mecs, avec leurs voix tu t'imagines sa tête, mais nan c'est pas ça ! ». [*Liam, 17 ans, QM Bêta*]

Pour donner un autre exemple, Ismail, alors qu'il s'agit de sa deuxième incarcération au QM Thêta et que ce dernier n'accueille que quelques jeunes, n'a jamais croisé Jamal :

« Parfois je parle avec Jamal, on parle souvent même, on parle toute la journée à la fenêtre, on rigole ensemble, on raconte des histoires parce qu'il était dans mes CEF, j'étais dans ses CEF, on a des amis en commun et tout. [...] c'est ma deuxième incarcération, ma première incarcération il était là mais je l'ai jamais vu. **Je sais pas à quoi il ressemble.** » [*Ismail, 14 ans, QM Thêta*]

Les contraintes de l'administration pénitentiaire et en particulier l'organisation en groupes impacte ainsi considérablement le type de sociabilités à l'œuvre en détention. En outre, **le fait que les jeunes soient souvent obligés de crier pour discuter proscrie toute intimité dans les échanges**. La possibilité d'avoir des discussions privées est alors restreinte et dépend de la configuration des cellules, comme l'explique Liam :

« Si moi j'suis là, toi t'es là-bas on pourra pas bien se parler, en vrai tout ce qu'on va dire les gens ils vont écouter. Ça veut dire que si on est côté à côté c'est bien, on peut se parler en mode discret, on peut se dire les choses. [À propos d'Ibrahim] Moi j'étais à deux cellules de lui, mais là j'suis de l'autre côté... ça veut dire si je parle à la porte, tout le monde entend, dans la cursive. » [*Liam, 17 ans, QM Bêta*]

Les relations sociales entre les mineurs détenus dépendent ainsi non seulement des groupes constitués par l'AP, mais également des configurations spatiales. Elles se caractérisent de façon générale par la **rareté des moments d'intimité** : non seulement les discussions aux barreaux peuvent-elles être écoutées par les autres détenus, mais également par les professionnels. Comme l'explique Ayoub [17 ans, EPM Epsilon] : « les cabines, c'est sur écoute. Et même tu peux parler à la fenêtre, un officier par exemple par la fenêtre, il t'entend ». De fait, les conversations entre les jeunes font l'objet d'une réelle surveillance.

B. Une sociabilité contrôlée

Dans l'objectif de prévenir la violence, les professionnels s'immiscent fréquemment dans les relations entre les jeunes. **La sociabilité des mineurs détenus fait l'objet d'un contrôle étroit de la part des professionnels**, qui scrutent notamment les signes annonciateurs de conflits, par exemple en écoutant les conversations aux barreaux, comme l'explique ce cadre de l'administration pénitentiaire :

« Il y a beaucoup de choses qui se disent aux barreaux. Le jeune répond à la question "tu viens d'où ?". À partir de là, on sait qui connaît qui et s'il y a des conflits. **Les communications aux barreaux nous permettent de faire un repérage informel du réseau du jeune.** On identifie également s'il a des connaissances parmi les jeunes passés par l'EPM ». [*Cadre AP, EPM Alpha*].

Les professionnels sont également attentifs aux comportements des jeunes lors des moments collectifs. Les réunions interdisciplinaires (CPU) sont l'occasion de la mise en commun des informations collectées par les professionnels. Ainsi au QM Thêta, à l'arrivée d'Aldo, les professionnels ont décidé de ne pas le réunir avec Jamal à l'issue de la semaine d'isolement

(protocole arrivants), après avoir entendu ce dernier l'insulter à de multiples reprises aux barreaux. Au QM Êta, la responsable des surveillants indique lors de la CPU avoir entendu un jeune qui connaît Yasser depuis son enfance dire qu'il aurait été l'auteur de violences à l'égard de membres de sa famille. Un autre jeune est jugé au cours de cette réunion « discret, poli », notamment parce qu'il « ne s'est pas mêlé, il sort peu en promenade, il veut pas d'histoires ». Du point de vue des professionnels, l'évitement des moments collectifs est ainsi plutôt considéré comme un signe positif, indice que le jeune ne « cherche pas le conflit ». Il est ainsi dit au sujet d'Evan lors de cette même CPU qu'il « se comporte bien, il évite la promenade pour éviter le groupe » – bien que divers éléments suggèrent en réalité qu'Evan avait peur de sortir en promenade suite à des échanges d'insultes aux barreaux avec un autre jeune.

Les professionnels décident ainsi en fonction de ce qu'ils perçoivent quels sont les regroupements possibles et souhaitables entre les jeunes – au QM Thêta, Jamal et Ismail, qui se parlent quotidiennement mais ne se sont jamais vus (voir ci-dessus), ne seront ainsi jamais réunis car « ils se tirent mutuellement vers le bas », selon une éducatrice. **Les professionnels exercent ainsi une certaine ingérence dans les relations entre les jeunes**, notamment en prenant des mesures de séparation dès qu'ils perçoivent un risque de conflit. Siham et Maryam ont par exemple été séparées pendant une quinzaine de jours, suite à un échange tendu lors d'une activité :

« Elles sont disputées par rapport à quelque chose d'assez anodin dans le cadre de l'activité [cuisine], pour une histoire de bricks. [...] Le ton est un peu monté puisque Maryam voulait pas donner les bricks qu'elle avait fait aux autres mineures. Siham s'en est offusquée en disant, "mais comment ça, c'est de la nourriture, c'est pour tout le monde, pourquoi tu gardes pour toi ?" Enfin voilà, le ton est un peu monté comme ça... [...] Bon, l'activité s'est terminée sur une dynamique un peu tendue entre ces mineures. Et donc du coup, **par prévention, à la suite il a été décidé de les séparer pour éviter que la situation ne dégénère davantage**. En tout cas dans l'immédiat, dans les jours qui ont suivi, elles ont été séparées, avec le fait que chacune... chacune leur tour on a pu, on a essayé de reprendre les choses. Enfin voilà, les surveillantes quand même discutent beaucoup avec les mineures... voilà et quand on a senti que la situation s'était apaisée... elles ont été mises en garde sur le fait qu'elles pouvaient reprendre l'activité ensemble, mais que si de nouveau il y avait des tensions, elles seraient de nouveau séparées ». *[Éducatrice, QMF Zêta]*

Les professionnels interviennent ainsi régulièrement dans les relations entre les jeunes, en discutant avec eux pour les raisonner et pour faire de la médiation, mais aussi en prenant des mesures de séparation, comme le résume Maryam : « en gros ils séparent quand on s'embrouille ». L'œil (et l'oreille) du professionnel peuvent ainsi avoir des conséquences bien concrètes sur le quotidien en détention. La séparation de Siham et Maryam a notamment eu pour conséquences non seulement le renforcement de leur isolement, mais aussi la division par deux du nombre d'heures de promenade et d'activités pour chacune d'elle (voir chapitre 1, I.C).

En outre, la **sociabilité des jeunes en détention peut avoir un impact au-delà des murs de la prison**. Les affrontements physiques mènent en effet à la rédaction de comptes rendus d'incidents (CRI) et peuvent déboucher sur un conseil de discipline en cas de violence. Plus généralement, les rapports rédigés par les éducateurs de la PJJ à destination des magistrats peuvent avoir une influence sur les décisions judiciaires. Or, la façon dont les jeunes se comportent en détention, y compris en groupe, fait partie des éléments qui sont évalués par les éducateurs. Comme l'explique Siham :

« Faut pas s'embrouiller ici parce que sinon c'est toi t'es perdante. T'as vu faut toujours s'tenir à carreau si tu veux sortir d'ici. Ah eh sinon si tu t'embrouilles avec l'autre, l'autre

l'autre l'autre tu te mets tout le monde à dos, eh tu vas faire quoi tu vas t'prendre 1 000 rapports, la juge elle va avoir 1 000 rapports, et tu vas faire quoi ? Tu vas rester ici ? Tu vas rester ici avec des gens qu't'as à dos. Tu vois c'que j'veux te dire moi j'préfère être tranquille avec tout le monde, ne pas m'prendre de rapport, et vite sortir d'ici tu vois c'que j'veux dire ? » [Siham, 16 ans, QMF Zêta].

La surveillance des professionnels et leurs interventions dans les relations entre les jeunes a ainsi pour objectif de raréfier les bagarres entre les jeunes, non seulement par effet de dissuasion (les violences étant lourdement sanctionnées), mais surtout en empêchant concrètement qu'elles éclatent via les mesures de séparation. Cette configuration singulière affecte la façon dont les jeunes se comportent les uns vis-à-vis des autres en détention. Dimitri explique ainsi avoir intercepté un téléphone alors que celui-ci était passé d'un jeune à un autre via un « lasso » en passant par la fenêtre de sa cellule.

« - Dimitri : J'ai dit que j'le rends pas, j'ai pas peur.

- Enquêtrice B : Et tu peux pas avoir des problèmes quand tu fais des trucs comme ça ?

- Dimitri : Ouais, mais personne peut se croiser ici, c'est pour ça j'ai fait ça ». [Dimitri, 15 ans, QM Bêta].

La régulation des relations entre pairs, et particulièrement la régulation des conflits, est fortement perturbée par cette configuration singulière, la confrontation physique étant souvent exclue de fait. Loin d'apaiser les tensions, les mesures de séparation et d'isolement se soldent généralement par la démultiplication des échanges d'insultes aux barreaux. Comme l'explique Victor :

« [ici] tu t'embrouilles plus vite avec quelqu'un. Genre parce que quand t'es dehors t'es toujours en phase, t'as toutes les chances de l'croiser, [alors] que ici un peu moins, du coup j'pense que les gens... [...] y'en a, ben, il va être à la fenêtre eh ben ça va pas être pareil, et du coup l'autre y va l'prendre différemment, et après ça va, vite ça peut partir en embrouille ». [Victor, 15 ans, EPM Epsilon]

Les conflits entre les jeunes ont alors tendance à s'envenimer à travers les échanges aux barreaux. **Il arrive alors que les jeunes évitent les moments collectifs tels la promenade ou les activités afin de ne pas risquer une confrontation physique.** Eydan [17 ans, QM Êta] nous explique ainsi lors de notre première rencontre qu'il « s'embrouille » avec beaucoup de jeunes mais n'a jamais eu l'occasion de se battre : « les personnes [avec qui] je m'embrouille, ils sortent pas en promenade. C'est ça le problème [...] Quand tu te bats avec quelqu'un et que tu te fais attraper, tu ne seras plus jamais dans la même promenade. Ils vont tout faire pour pas que vous ne vous croisez ». La veille de notre seconde visite cependant, Eydan s'est battu avec un jeune : il explique qu'après des semaines d'échanges d'insultes aux barreaux, il s'est battu avec lui dès qu'il en a eu l'occasion : « j'étais obligé wallah ça faisait trop longtemps. Ça faisait trop longtemps qu'il faisait le malin ».

Le fait que les jeunes soient peu souvent réunis et fassent régulièrement l'objet de mesures d'isolement et/ou de séparation limite les occasions d'affrontements, mais ne participe pas à l'amélioration des relations entre les jeunes. Bien au contraire, **les conflits apparaissent d'autant plus facilement qu'ils n'ont pas de conséquence immédiate et les tensions sont cristallisées par les échanges d'insultes aux barreaux.** Ces jeunes ont alors tendance à se battre dès qu'ils sont réunis, ce qui confirme aux yeux des professionnels la pertinence de les séparer.

II. Les normes de la camaraderie en détention

Qu'elle prenne la forme de conversations aux barreaux ou de moments partagés en promenade ou lors des activités scolaires ou socioéducatives, la sociabilité occupe une place importante dans l'expérience carcérale au quotidien, la convivialité constituant une des principales occupations en détention. Pour autant, les jeunes font part d'une certaine injonction à garder leurs distances et à rester méfiants vis-à-vis de leurs pairs (A). En outre, la situation de dépendance matérielle et/ou affective dans laquelle sont placés certains jeunes n'est pas propice au développement de relations amicales sereines (B).

A. « C'est malsain de se faire des amis ici »

La quasi-totalité des jeunes considèrent que les relations nouées en prison ne relèvent pas de l'amitié. Les enquêtés considèrent leurs codétenus comme des « connaissances », éventuellement des « potes » voire des « amis de prison », mais (presque) jamais comme des « amis ».

« C'est pas des amis, genre des gens avec qui j'fais ma peine mais c'est pas des amis non plus » [Nassim, 16 ans, EPM Epsilon]

« Des connaissances, voilà, après c'est pas des amis tu vois c'que j'veux te dire ? Moi mes amis ils sont pas ici. Là c'est des gens, voilà, on s'retrouve dans le... dans l'même endroit, on s'parle voilà parce qu'on est dans la même galère, mais sinon sans plus quoi, tu vois c'que j'veux dire ? » [Siham, 16 ans, QMF Zêta]

Pour les jeunes rencontrés, l'amitié ne peut pas – et ne doit pas – naître en prison⁴³. Les relations que les jeunes y nouent sont en effet subies, d'autant plus lorsqu'ils sont séparés en groupes de taille restreinte : leur marge de manœuvre pour choisir leurs fréquentations est presque inexistante. Plus fondamentalement, ils souhaitent maintenir une frontière claire entre la prison et leur « vie normale », comme l'explique Adrien :

« - Adrien : Après j'suis en prison, **faut pas se faire trop d'amis** tout ça. Tu connais, c'est qu'un temps, c'est pas ma vie ici t'as vu. Plus rapidement j'sors, plus rapidement j'reprends ma vie normale. [...]

- Enquêtrice A : tu as des amis dans ton groupe ?

- Adrien : Je connais des gens que j'ai connus ici. C'est pas des amis, c'est des connaissances t'as vu. C'est pas comme [si] quand je vais sortir dehors j'vais les revoir.

- Enquêtrice A : Tu leur fais confiance ?

- Adrien : Nan, moi j'fais confiance à personne ici. » [Adrien, 16 ans, EPM Alpha]

Se faire des amis en détention apparaîtrait ainsi inadapté aux yeux des jeunes, non seulement en raison du contexte carcéral qui serait impropre à ce type de relations, mais aussi parce que les autres détenus ont tendance à être jugés indignes de leur confiance. Comme Adrien, **beaucoup d'enquêtés déclarent en effet n'avoir confiance en personne en détention** – et certains précisent qu'il ne « faut pas » avoir confiance, comme Mounir qui explique « Ici il ne faut pas trop faire confiance » [MNA, 13 ans, QM Êta (traduction de l'espagnol)] ou encore Jess : « Aux mineurs il faut vraiment faire gaffe à ce que tu dis parce que tu rentres seul, tu ressorts seul hein » [Jess, 15 ans, QMF Zêta]. **La norme de la méfiance qui prévaut en détention participe ainsi à la**

⁴³ L. Le Cainse fait le même constat dans son enquête ethnographique sur les mineurs incarcérés à Fleury-Mérogis : Le Cainse L., *Avoir 16 ans à Fleury : ethnographie d'un centre de jeunes détenus*, Paris, Seuil, 2008.

création d'un climat de suspicion entre les jeunes et proscrit le développement de relations intimes.

De plus, **la sociabilité en détention est assimilée à l'expérience carcérale en général et dépréciée à ce titre**. Comme le dit Victor [15 ans, EPM Epsilon], « J'connais personne qui s'fait des amis ici wallah. [...] **c'est malsain de se faire des amis ici** ». Les relations nées en prison ont vocation à rester cantonnées à l'univers carcéral, les jeunes n'envisageant généralement pas de garder contact avec leurs codétenus après leur sortie. Si des relations fortes peuvent en réalité se développer (voir ci-dessous), celles-ci ne peuvent être envisagées comme des « amitiés » telles que celles susceptibles de naître à l'extérieur. Adrien explique ainsi que son seul ami est un détenu qu'il connaissait déjà avant d'entrer en détention :

« - Enquêtrice A : T'as des amis ici ?

- Adrien : Ouais, [prénom du jeune], il était à [l'unité] 5, il est allé à la 6.

- Enquêtrice A : Lui c'est un ami ?

- Adrien : Ouais, c'est un gars je le connais depuis dehors, tout ça ». [*Adrien, 16 ans, EPM Alpha*]

Lorsque les jeunes se connaissent « de dehors », en effet, les relations sont d'emblée privilégiées : comme le dit Victor, « [si] j'te connais de dehors, ça veut dire c'est pas pareil ». Même lorsqu'ils n'étaient pas particulièrement proches à l'extérieur, les jeunes qu'ils connaissaient avant la détention sont spontanément jugés dignes de confiance, contrairement à tous les autres détenus. **Tout capital relationnel hérité de l'extérieur de la détention est ainsi valorisé⁴⁴** : se connaître de dehors, mais aussi connaître des gens en commun, venir de la même ville ou encore parler la même langue, constituent autant d'éléments pouvant justifier d'une relation privilégiée en détention.

« - Siham [à propos de celle qu'elle nomme « sa collègue S. »] C'était pas trop ma collègue [dans le sens : mon amie] mais, comme on connaissait des gens en commun, tu connais, direct on a trouvé des sujets de discussion, c'est, j'avais pas dire ça m'a aidé mais c'est passé plus... plus rapidement t'as vu, j'me suis plus euh...

- Enquêtrice A : Tu t'es plus sentie à l'aise ?

- Siham : Voilà c'est ça. » [*Siham, 16 ans, QMF Zêta*]

Les liens importés de l'extérieur ont ainsi une importance particulière en détention, notamment parce qu'ils permettent de nourrir des discussions sur des connaissances communes, qui permettent de sortir des murs de la détention. Dimitri [15 ans, QM Bêta] explique : « Ici le feeling il est direct passé hein quand je parle avec les gens, ils connaissaient des gens de ma ville, je connaissais des gens de leur ville voilà, c'est comme ça ». Il précise cependant : « c'est pas des amis, j'parle juste avec eux comme ça ». Les relations nouées avec les autres détenus servent ainsi avant tout à « faire passer le temps », toute relation plus intime étant, selon les enquêtés, proscrite. **La mise à distance des relations entre détenus relève ainsi de la norme de la présentation de soi qui prévaut en détention** : les jeunes revendiquent « faire leur peine dans leur coin » et contestent l'intrusion de l'univers carcéral – et y compris des autres détenus – dans leur vie affective.

« Je fais ma peine, je reste dans mon coin, tu vois c'est le mieux de rester dans son coin que de se mêler des affaires des autres. [...] Tu vas t'attirer des problèmes bêtement. Moi je fais ma peine, je sors, au revoir. En vrai le gars j'le connais pas, frère. Moi c'est bon, j'sors, j'avais voir ma mif [famille], c'est bon, chacun fait sa vie, j'ai fait ma peine avec toi, c'est cool tranquille. ». [*Ismail, 14 ans, QM Thêta*]

⁴⁴ Le Cainse L., Avoir 16 ans à Fleury : ethnographie d'un centre de jeunes détenus, Paris, Seuil, 2008.

Les jeunes qui se présentent comme les plus aguerris à la détention ont particulièrement tendance à déclarer se tenir à l'écart des autres. **Le fait de limiter ses relations sociales apparaît en effet comme un gage de respectabilité.** Abdallah [17 ans, QM Êta] dit par exemple : « Personne parle avec moi. Je parle pas avec les gens, personne me parle », puis déclare qu'il n'a « confiance en personne » et « besoin de personne ». De même, Anthony explique qu'il parle peu avec les autres jeunes, mais qu'il est prêt à réagir (en se battant) si un jeune « l'embête ».

« - Anthony : En prison y'en a plein qui veulent montrer aux autres que tu vois ? Dire ils sont bien, nanana. Mais t'es un petit con, tu vois pas que j'suis vénère ? En prison c'est trop facile de s'inventer des vies. En prison, c'est simple. T'es dans ton coin, tu demandes rien à personne, tu parles bien aux gens, t'auras pas de souci. T'auras jamais de souci.

- Enquêtrice A : C'est facile de rien demander à personne ?

- Anthony : Nan, c'est pas facile. Parce que y'en a ils ont besoin d'attention d'autres personnes pour se faire remarquer. Mais après ça c'est un travail que tu dois faire sur toi-même hein ». [Anthony, 17 ans, EPM Alpha]

Faire confiance, se livrer, développer des sentiments, constituent des signes potentiels de faiblesse difficilement avouables lors des entretiens, *a fortiori* les entretiens collectifs. « Prendre la confiance » constitue en effet une faute en détention, comme l'explique Nassim :

« - Enquêtrice B : Toi c'est quoi qui va te faire péter un plomb ?

- Nassim : Des gens qui parlent mal, les gens qui justement ils croient on est amis...

- Enquêtrice B : S'ils croient que vous êtes amis ça peut te faire péter un plomb ?

- Nassim : Ouais parce que des fois ils prennent la confiance.

- Enquêtrice B : Et ils font quoi par exemple ?

- Nassim : Y t' parlent comme si c'était, on était des amis d'toujours et tout, ça, nan ! »

[Nassim, 16 ans, EPM Epsilon]

Les sociabilités carcérales sont ainsi affectées par l'injonction à se montrer méfiant, à ne pas se livrer et à maintenir une distance émotionnelle entre les détenus. En l'absence d'éléments permettant de justifier d'une relation privilégiée (par exemple le fait de se connaître « de dehors »), seul le temps partagé en détention peut permettre un réel rapprochement affectif entre les jeunes, plusieurs mois étant souvent jugés nécessaires pour « faire confiance ».

B. Dépendance matérielle, dépendance affective

Malgré l'affirmation d'une certaine distance sur le plan affectif, **la qualité des relations entre les détenus a une importance considérable sur les conditions de détention au quotidien.** Sur le plan matériel tout d'abord, **l'entraide entre détenus revêt une importance particulière, surtout dans un contexte de privation.** Les jeunes insistent à cet égard sur l'importance de la solidarité entre détenus. Celle-ci se matérialise notamment sous la forme d'échanges, qui sont dans les faits très fréquents : les jeunes donnent par exemple aux autres détenus de la nourriture qu'ils ont cantinée, partagent les cigarettes ou autres produits interdits qu'ils ont obtenus. Jess explique :

« Ouais, y a du partage. La dernière fois Maryam elle m'a sorti un Snickers, elle me l'a donné, j'ai fait : "Merci, c'est gentil". Et moi quand j'aurai une cantine, je vais donner un truc, je vais pas faire le radin, nan, je vais lui donner. C'est normal. Après Siham on a échangé des paires de chaussettes, je lui ai donné des chaussettes de sport, elle m'a donné des chaussettes Mickey. Après je lui ai donné des timbres parce que avant comme elle avait pas les appels, elle avait rien. Moi à chaque fois ma mère elle m'amenait des carnets de timbre, donc j'en ai plein. Je lui en ai donné. Je lui donne même des enveloppes parce que j'ai un gros paquet d'enveloppes de 50, je peux lui en passer. » [Jess (garçon transgenre), 15 ans, QMF Zêta]

Au-delà des dons matériels, les jeunes échangent également fréquemment des informations utiles pour la vie en détention, en particulier pour les détenus arrivés depuis peu. Il nous est arrivé à plusieurs reprises d'observer de tels échanges à l'occasion des entretiens collectifs : François a par exemple demandé à Taha si les portiques situés dans le QM détectaient les briquets. Les nouveaux arrivés apprennent ainsi rapidement différentes astuces pour faciliter leur quotidien en détention – par exemple comment faire fonctionner la télévision après que le courant électrique soit débranché par l'AP, généralement à minuit.

L'expérience partagée de la détention, parfois résumée par le fait que les jeunes soient tous « dans la même galère », invite à une solidarité entre détenus. Certains jeunes affirment également se montrer dispendieux vis-à-vis des détenus les plus démunis, particulièrement les MNA.

« - Enquêtrice A : Ça vous arrive d'échanger les choses entre vous ?

- Reda: Y a des gens ils sont en chien, quand tu leur donnes...

- Anthony : Y a des gens ils ont rien...

- Reda: Parfois c'est des indigents, ils ont que vingt euros dans le mois, les pauvres j leur donne parfois wesh.

- Anthony: Ouais même moi j fais ça.

- Enquêtrice A : Toi aussi Leny, tu bouges la tête ?

- Leny : ouais, ouais je le fais.

- Anthony: C'est simple, moi j leur dis : "Vous voulez quoi pour manger ?" J cantine, dès que ça arrive dans ma cellule, du fait que moi j aime pas les sucreries, j dis au surveillant : "Donne..." »

[Reda, 16 ans, Anthony, 17 ans et Leny, 17 ans, EPM Alpha]

De même au QM Gamma, Mehdi et Walid, qui travaillent tous deux comme auxiliaires, affirment donner de plus grandes assiettes aux jeunes qui ne peuvent pas « cantiner ». Bien qu'elle soit souvent affirmée, la solidarité entre détenus est cependant limitée au bon vouloir de ceux qui ont les moyens d'offrir. Elle induit une certaine asymétrie dans les relations entre les jeunes, qui peut être la source de tensions.

Au-delà de l'aspect matériel, **l'expérience de la détention est bien plus supportable lorsqu'elle est partagée entre détenus qui s'entendent bien.** Pouvoir se confier, mais aussi s'occuper en jouant, en plaisantant ou en se racontant des histoires, permet ainsi de vivre des moments agréables au quotidien. **L'humour occupe ainsi une place importante dans les relations entre détenus** – comme nous l'avons d'ailleurs constaté lors des entretiens collectifs, qui étaient souvent l'occasion de multiples interactions comiques. L'humour permet aux jeunes de mettre à distance l'expérience carcérale et notamment les humiliations qu'elle inflige, comme par exemple lorsque Bastien raconte une fouille au corps :

« - Bastien : Ils m'ont fouillé même les jambes, hey, en mode j'avais un short et tout, en allant à la douche, ils me fouillent et tout, ils font comme ça [geste de palpation sur ses mollets], c'est pas ils commencent à fouiller les jambes ! j'étais en short je me suis dit : "Mais il est con ou quoi ?" [tout le monde rit]

- Enquêtrice A : C'était l'habitude...

- Bastien : Je sais pas, il croyait que j'avais des trucs dans les mollets, que j'ai un iPhone dans les mollets ! [Rires] ». *[Bastien, 16 ans, QM Bêta]*

L'humour permet ainsi de créer une expérience partagée entre les détenus. Faire rire les autres jeunes est aussi un moyen de se mettre en scène d'une façon valorisante, qui semble globalement très appréciée. La plaisanterie et le rire constituent en effet un moyen privilégié pour faire « passer le temps ».

« - Jamal : ça fait 16 mois [que je suis détenu].

- Enquêtrice A : Et toi t'as l'impression que ça fait combien de temps ?

- Jamal : [le temps] avant il est passé vite, vite parce que avec nos amis, ils s'appellent D. et Y., on rigole sur les promenades, jouer les cartes et les dés et avec le goûter, promenade, on rigole. On a fait beaucoup quelque chose. On rigole beaucoup, quelque chose bien. [...] Tous les soirs, écouter ton histoire, nous on rigole. Tout le temps. Et le temps est passé vite, vite. Journées, et les mois il est passé vite, vite. Je regarde pas le temps comment il va passer. [...] Maintenant c'est dur, maintenant la journée elle passe pas vite. » [Jamal, 17 ans, MNA, QM Thêta]

Comme Jamal, **les détenus qui font de longs séjours en détention ont davantage tendance à développer des relations affectives**. Le départ de leurs « amis » (qu'ils utilisent ou non ce terme), lorsque ceux-ci sont libérés ou transférés, peut alors être difficile à vivre. Mehdi [17 ans], incarcéré depuis près de 2 ans au QM Gamma, s'est par exemple lié d'amitié avec un majeur situé dans la cellule au-dessus de la sienne, avec qui il « faisait des nuits blanches aux barreaux à discuter de tout et de rien ». Le jour où ce détenu majeur a été libéré, il a réveillé Mehdi très tôt « pour une dernière discussion ». Lorsque nous demandons à Mehdi comment il vit le départ de détenus avec qui il s'entend bien, il s'exclame : « ahhh ! ça, je vous souhaite de ne jamais connaître ce sentiment. C'est horrible. D'un côté on est content pour lui, d'un autre côté, c'est le pire sentiment, c'est 50/50. Ah Madame je veux pas parler de ça, je veux même pas y penser tellement ça fait mal quand ça arrive ».

Le volume de relations sociales des jeunes étant en général limitées (voir chapitre 1), leur quotidien peut être fortement impacté par le départ d'un codétenu particulièrement proche ou par les mesures de séparation qui peuvent être prises par l'administration pénitentiaire, comme par exemple pour Maryam et Siham :

« Là on est quatre, et pas le même caractère, on n'est pas dans l'même délire. Encore moi et Maryam on est dans l'même délire on rigole et tout mais Jess, S., c'est rien à voir à nous, 'fin avec moi en tout cas c'est rien à voir. [...] Après dans pas longtemps [avec Maryam] on va être ensemble, tu connais on joue aux jeux d'société, la vérité, moi et Maryam on s'ennuie pas, ils auraient juste dû pas nous séparer, c'est tout ». [Siham, 16 ans, QMF Zêta]

Le quotidien des détenus peut ainsi être fortement affecté par l'état de leurs relations avec les autres jeunes. Cette situation semble particulièrement fréquente en QMF, non seulement parce que les groupes y sont de taille très restreinte, mais aussi parce que **l'injonction à ne pas développer de sentiments amicaux semble peser moins fortement sur les filles que sur les garçons**. Melina [17 ans] et Lilou [15 ans] sont par exemple incarcérées ensemble depuis l'arrivée de cette dernière au QMF Delta 9 mois plus tôt. Leur relation semble asymétrique : de près de deux ans sa cadette, Lilou porte beaucoup d'importance au jugement que porte Melina sur elle. Au moment de l'enquête, elles sont quasiment seules au quotidien, la troisième détenue sortant rarement de sa cellule. Alors que la relation entre les deux enquêtées était visiblement très bonne lorsque nous les rencontrons lors d'un entretien collectif, Lilou nous apprend quelques jours plus tard en entretien individuel que Melina ne lui « parle plus », pour le motif qu'elle s'est rendue à un rendez-vous avec sa psychologue plutôt que de sortir en promenade avec elle. Tant que Melina est fâchée contre elle, Lilou ne sort pas en promenade : « toute seule, c'est nul ». Elle n'a donc plus de relations sociales qu'avec les professionnels : « elle veut pas m'parler moi, moi j'ai rien. C'est désagréable, vraiment ». Pour éviter cette situation, Lilou adopte alors une posture d'évitement du conflit, au point de se mettre en difficulté vis-à-vis des professionnels. Elle raconte ainsi qu'alors qu'elle s'est retrouvée un jour par hasard seule avec Melina dans une pièce où une surveillante a laissé ses affaires, Melina lui a demandé d'aller fouiller dans son sac et de lui voler des cigarettes. Bien qu'elle ne fume pas, Lilou s'est exécutée et a ensuite donné les cigarettes à Melina, dans l'objectif de s'attirer sa sympathie : « elle était contente pendant deux jours, après

elle était re-énervée, pfff ». Ainsi, **les relations en huis-clos induites par l'isolement important des jeunes en détention sont susceptibles de faire naître des situations de dépendance affective.**

III. Une sociabilité souvent conflictuelle

Le contexte carcéral n'est donc pas propice au développement de relations amicales apaisées. Les conflits sont au contraire très fréquents et peuvent se matérialiser sous la forme de bagarres, particulièrement craintes par les professionnels. La conflictualité des relations s'explique en partie par la difficulté que certains jeunes éprouvent à se sentir « respectés » en prison, dans un contexte où l'honneur représente un enjeu majeur (A). La violence fait de plus l'objet d'une certaine banalisation dans le discours de nombreux jeunes, qui en ont fait l'expérience bien avant leur incarcération (B).

A. L'enjeu de la respectabilité

Divers travaux de sociologie ont montré l'importance de la quête de respectabilité dans les sociabilités des jeunes de milieux populaires⁴⁵ et en particulier les jeunes « de la cité »⁴⁶. **L'importance conférée à l'honneur et au respect se retrouve exacerbée dans les relations sociales en détention.** Lorsqu'on interroge les jeunes détenus sur les motifs de leurs conflits, il apparaît que ceux-ci découlent selon eux souvent d'atteintes au « respect », en particulier sous la forme d'insultes visant la famille. Anthony revendique ainsi avoir « envoyé un mec au coma » pour la raison suivante :

« Il m'avait dit : "Espèce de sale noir, j'veais violer ta sœur, ta mère..." hey mais il disait des trucs de fou. J'ai pas parlé, moi j'suis quelqu'un j'parle pas aux barreaux, ça sert à rien. C'est trop facile de parler aux barreaux. J'ai attendu, un jour on s'est croisés, j'lui ai fait la misère ». *[Anthony, 17 ans, EPM Alpha]*

Le respect constitue aux yeux des jeunes une condition centrale pour permettre des relations sociales cordiales, avec les autres jeunes comme avec les professionnels. **L'enjeu n'est pas tant pour les jeunes d'établir le respect mutuel que de s'assurer que personne ne leur manque de respect :**

« [les autres détenus] ont toujours été corrects avec moi. Après des petits cons ils veulent faire les malins, ça je maîtrise pas. Je me bagarre avec eux et puis voilà, mais en tous cas j'ai toujours eu mon respect ». *[ibid]*

Lorsque leur honneur est pris pour cible, les jeunes déclarent souvent se sentir « obligés » de se battre, afin de s'assurer d'être respectés à l'avenir mais aussi afin de mettre un terme aux comportements jugés dégradants à leur égard. Yasser [16 ans, MNA] explique que lorsqu'il est arrivé au QM Êta, un jeune situé au-dessus de sa cellule l'insultait et lui jetait de l'eau lorsqu'il était aux barreaux. Yasser explique l'avoir « tapé, comme ça, après il jette pas d'eau » et dit qu'il était « obligé, sinon il arrête pas ». Acquérir le respect des autres détenus est ainsi un enjeu particulièrement important lorsque les jeunes arrivent en détention : loin d'être considéré comme une valeur universelle à appliquer à toute relation sociale, **le respect doit s'acquérir, non pas**

⁴⁵ Mohammed M., *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, 2011.

Oualhaci A., *Se faire respecter : Ethnographie de sports virils dans des quartiers populaires en France et aux États-Unis*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

⁴⁶ Sauvadet T., *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*. Armand Colin, 2006.

en se montrant respectueux mais en montrant que les atteintes au respect ne seront pas tolérées.

« - Reda: Moi j'me suis embrouillé une fois et voilà. C'est un mec il s'était chauffé, il est trop bête. Il se faisait chauffer, ça veut dire il parlait mal, j'étais en mode : "Vas-y, on va se voir un jour ou l'autre ". Moi jamais tu vas m'entendre insulter aux barreaux si t'es pas mon pote ou un truc comme ça.

- Enquêtrice A : C'est-à-dire, t'insultes tes potes ?

- Reda: Nan, mais en rigolant, en mode j'insulte mes potes. Mais en mode jamais on va s'embrouiller, j'avais [jamais] dire : "J'avais te niquer ta mère" ou des trucs comme ça ». *[Reda, 15 ans, EPM Alpha]*

Si les conflits entre les jeunes commencent ainsi généralement par des échanges d'insultes, celles-ci peuvent également être mobilisées dans le cadre d'échanges humoristiques. Comme Reda, Victor explique que les insultes ne sont pas problématiques tant qu'elles sont échangées entre jeunes qui s'entendent bien :

« C'était un mec gentil, genre il avait un peu un problème, mental genre, mais, genre j'sais pas y m'avait insulté mais, genre alors qu'tu sais **quand tu connais pas quelqu'un ici, tu peux pas l'insulter**, genre, par exemple, le mec qui est venu tout à l'heure [...] avec lui au début, une insulte et genre cash on s'battait, lui et moi on savait, genre m'insulte pas, moi j't'insulte pas, sinon j'avais mal le prendre et, après ça va péter. Puis après petit-à-petit, genre euh, moi ça va, j'lui dis ta gueule, unp'tit ta gueule... voyez c'que j'veux dire ? Genre une, pas une complicité, mais genre vu que j'l'aime bien et, genre vu qu'j'l'aime bien et que lui y m'aime bien genre voilà, j'm'en fous ». *[Victor, 15 ans, EPM Epsilon]*

La capacité à échanger des insultes sans provoquer de conflit est ainsi le signe – et le gage – d'une relation cordiale. En revanche, les insultes à l'encontre d'un inconnu ou d'un jeune avec qui les relations sont déjà tendues sont systématiquement considérées comme un affront.

Au-delà de la façon dont ils se comportent, **certains jeunes dérogent aux normes de la respectabilité en raison des déviances de genre ou des déviances sexuelles dont ils sont soupçonnés par les autres détenus**. Les jeunes qui sont considérés (à tort ou à raison) comme des « pointeurs », c'est-à-dire des auteurs de violences sexuelles, sont ainsi rejetés massivement par les autres détenus, qui se déclarent dans l'obligation morale de se montrer violents à leur égard. Tarik explique par exemple :

« Si t'es là pour une affaire de... une vieille affaire, par exemple tu t'en prends à une fille ou j'sais pas, ça c'est une salope ça, ça va lui niquer sa mère lui ». *[Tarik, 17 ans, QM Bêta]*

La violence revendiquée à l'égard des pointeurs, à l'instar de celle qui prévaut chez les majeurs⁴⁷, s'explique par le tort que leur existence cause à l'image des détenus. S'en dissocier paraît d'autant plus important que la condamnation de leurs actes relève selon les jeunes du sens commun. Les jeunes qui sont détenus pour des faits d'infraction à caractère sexuel ont ainsi tendance à cacher aux autres jeunes les motifs de leur incarcération afin d'échapper à la stigmatisation et à la violence – il n'est d'ailleurs pas rare que les professionnels les y incitent à leur arrivée. Dylan [17 ans, QM Iota], qui dit être incarcéré pour vols, violences et tentatives d'homicide, mais à propos duquel les professionnels nous apprennent qu'il est également accusé d'agressions sexuelles incestueuses, reprend à son compte ce discours sur les pointeurs :

« Il était là pour des viols incestueux et agressions, et moi il est venu y me l'a dit en face, et c'est-à-dire que ben moi, ça m'a pas plu. Parce que moi j'ai une p'tite sœur et j'aimerais pas

⁴⁷ Chauvenet A., Rostaing C., Orlic F., *La violence carcérale en question*. Presses Universitaires de France, 2008.

qu'ça m'arrive dans la famille donc euh, 'fin par principe euh, c'est... comme beaucoup d'gens ici on... j'sais pas. Et le pire c'est d'venir le dire en face quoi, c'est... y sait très bien qu'il vient ici que **les gens ils aiment pas les violeurs** ici, et y vient le dire en face droit dans les yeux donc euh bah, c'est pas passé. [...] Je l'ai griffé avec une lame de rasoir ». [Dylan, 17 ans, QM Iota]

Comme le montre M. Romero⁴⁸, le statut de « monstre » et le rejet dont font l'objet les mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel les incitent à être dans une posture de déni vis-à-vis de l'acte qu'ils ont commis. Les jeunes qui sont accusés d'être des « pointeurs » le sont d'ailleurs parfois à tort, lorsque leur comportement est jugé suspect, par exemple lorsqu'ils ne veulent pas parler de leur affaire ou lorsqu'ils refusent de sortir de leur cellule. Les détenus catégorisés comme homosexuels ou « efféminés » font également l'objet de tels soupçons, ainsi que de façon plus générale d'un rejet de la part des autres détenus.

« C'était un mec en mode j'sais pas il avait une histoire de quoi, en tous cas personne l'aimait bien. Il marchait comme un pédé, des trucs comme ça. Il était efféminé en mode, et ça veut dire j'sais pas lui il faisait le gothique chelou, il sortait pas de sa cellule ». [Reda, 15 ans, EPM Alpha]

Comme le montre un rapport de l'INJEP dédié aux rapports des jeunes détenus à l'amour et à la sexualité⁴⁹, **la prison est un lieu de réaffirmation de normes de genre hétérosexuelles et conformistes**. Si l'homosexualité féminine fait en général l'objet d'une plus grande tolérance⁵⁰, l'acceptation de son orientation sexuelle mais aussi de son identité de genre par les autres détenus était loin d'être immédiate pour Jess :

« Quand je suis arrivé, elles m'ont direct attaqué : "sale lesbienne" et tout. J'ai dit : "Ouais, et alors ?" [...] Enfin je me suis imposé quoi, et maintenant elles savent que je suis une personne trans. Il y a une petite de 14 ans... enfin j'ai juste un an de plus qu'elle, mais elle est isolée, et elle parle super mal. [...] Elle m'a dit : "T'es lesbienne, tu lèches des chattes !" Je lui ai dit : "Ben je suis lesbienne quoi, je peux pas aller voir un homme alors que je suis lesbienne. Et du coup après elle a plus rien dit, elle s'est excusée, puis elle a recommencé, elle s'est re-excusee. Maintenant quand les autres me parlent mal, elle est là elle intervient, elle me défend, tout ça. Du coup voilà, elles savent que je suis une personne trans. » [Jess, 15 ans, QMF Zêta]

Les détenus qui dérogent aux normes de genre et de sexualité font ainsi l'objet d'une certaine stigmatisation, ou *a minima* de discours de distanciation de la part des autres jeunes. C'est notamment le cas pour les jeunes qui recourent à la prostitution, mais aussi celles et ceux qui se droguent ou qui prennent des médicaments. Maryam [17 ans, QMF Zêta] dit par exemple à propos d'Anaïs : « Elle est folle dans sa tête, c'est une fille elle a 14 ans, elle tapine, elle prend de la cocaïne, à 14 ans. Elle me fait plus de peine qu'autre chose, cette petite » et Siham [16 ans, QMF Zêta] explique : « Ici tu vois y a des gens ils ont, ils ont les bras coupés et normal ils te disent "Ouais j'ai les bras coupés", y a quoi ou l'autre normal elle te dit "J'suis, j'suis prostituée". Eh, les gens ils ont pété leur casque. »

Les jeunes « cachetonnés », comme ceux qui se mutilent ou font des tentatives de suicide, sont ainsi mis à distance par les autres jeunes, qui oscillent entre compassion et condamnation

⁴⁸ Romero M., « La prise en charge des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel a la protection judiciaire de la jeunesse », Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, octobre 2022.

⁴⁹ Amsellem-Mainguy Y., Coquard B., Vuattoux A., « Sexualité, amour et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement », Rapport d'étude de l'INJEP, 2017.

⁵⁰ Ricordeau G., « Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention », *Déviance et Société*, vol. 28, no. 2, 2004, pp. 233-253.

vis-à-vis de ces pratiques jugées déviantes et dégradantes. Les enquêtés ont ainsi des discours ambivalents à l'égard des « blédards » (nom souvent donné aux mineurs non accompagnés), dont l'état psychologique les choque régulièrement. Ousmane [17 ans, QM Bêta] explique par exemple qu'ils « font des trucs de fou, ils se déchirent la main » et Adama [17 ans, QM Êta] précise : « Faut les comprendre aussi. Les mecs ils sont là, ils ont traversé en bateau, ils ont vu des collègues mourir devant eux, sur la mer [...]. Le mec à 13, 14 ans il se retrouve à prendre de la cocaïne, prendre des cachets... ». Ces jeunes, qui sont par ailleurs généralement indigents et donc considérés par les autres détenus comme étant « en galère », « en chien », font ainsi l'objet d'une certaine pitié de la part des autres jeunes, mais sont aussi souvent la cible de moqueries.

Être respectable en prison suppose ainsi de ne pas déroger aux normes de sexualité et de genre, de ne pas montrer de signes de souffrances ou de maladies psychiques, et de ne pas être en situation de dépendance, matérielle ou affective. **La figure du détenu « respectable » correspond ainsi à celle du « voyou »**, détenu pour un acte relevant du « business » ou visant à gagner de l'argent par d'autres moyens (vol, braquage etc.), qui a éventuellement des « contacts » en prison (notamment des majeurs) mais qui « fait sa peine dans son coin » et est prêt à se battre pour défendre son honneur.

B. « Y'a que les montagnes qui ne se frappent pas »

Les jeunes et les professionnels s'accordent sur le fait que les bagarres et violences physiques ne sont pas rares en détention, et ce dans tous les établissements – bien que leur fréquence varie selon que les établissements aient tendance à regrouper ou au contraire à isoler les jeunes. Plus les jeunes sont réunis, plus les occasions de se battre sont en effet fréquentes. Pourtant, **dans l'immense majorité des cas, même si les bagarres sont plus nombreuses, les jeunes préfèrent être en groupe et fréquenter un maximum de détenus**. Cela tient à la fois au fait que l'isolement est une source de souffrance, mais aussi au fait qu'ils accordent moins d'importance que les professionnels au risque de violence. Pour ces derniers en effet, la prévention de la violence physique entre les jeunes est une priorité absolue, qui justifie de surveiller leur comportement, d'écouter leurs discussions privées, de les séparer de façon préventive et de les isoler. Malgré tout, les violences physiques (intimidations, bagarres, agressions) apparaissent à leurs yeux inévitables, tant les conflits entre les jeunes sont fréquents. **Du côté des jeunes, les bagarres apparaissent souvent comme un mode incontournable de régulation des tensions**, ce qui fait dire à David [16 ans, QM Bêta] : « comme on dit, y'a que les montagnes qui ne se frappent pas » (détournement du proverbe « seules les montagnes ne se rencontrent pas »). **Les bagarres font ainsi l'objet d'une certaine banalisation de la part des jeunes :**

- « - Nassim : En prison ça peut péter à tout moment, j'mens pas.
- Enquêtrice B : Ça a déjà pété pour toi ?
- Nassim : Ouais. Eh ouais, c'est **comme pratiquement tout le monde** ici.
- Enquêtrice B : Et la dernière fois que tu t'es battu c'était quand ?
- Nassim : Ça remonte à, ça doit faire un mois, un mois et demi.
- Enquêtrice B : Et c'était quoi l'embrouille ?
- Nassim : Dispute, on s'était disputés, c'est parti on s'est battus.
- Enquêtrice B : Disputés pour quoi, tu te rappelles ?
- Nassim : Nan.
- Enquêtrice B : Et c'est violent quand vous vous battez ?
- Nassim : Nan, **c'est normal c'est une bagarre, on met des coups d'poing**.
- Enquêtrice B : Il n'y a pas des jeunes qui utilisent des armes des fois ou qui vraiment font des...
- Nassim : Si mais c'est rare ça hein.
- Enquêtrice B : Tu as déjà vu ça toi ?

- Nassim : Nan pas ici.
- Enquêtrice B : Tu l'as vu dans d'autres prisons ?
- Nassim : Ouais, c'est rare rare rare.
- Enquêtrice B : Quand tu avais vu ça, ça ne t'avait pas fait un peu flipper ?
- Nassim : Nan. [...]
- Enquêtrice B : Tu ne penses pas que ça peut t'arriver ?
- Nassim : Si mais c'est pas grave ça, ça peut arriver à tout l'monde. [...]
- Enquêtrice B : Tu ne te sens pas en insécurité ?
- Nassim : Nan ». *[Nassim, 16 ans, EPM Epsilon]*

Malgré la fréquence des violences physiques, les trois quarts des jeunes (21 jeunes sur 28 à qui cette question a été posée) ont déclaré lors des entretiens se sentir « en sécurité » en détention. Cette affirmation renvoie en premier lieu à l'injonction de ne pas montrer ni ressentir de peur.

- « - Enquêtrice B : Est-ce que tu te sens en sécurité ici ?
- Taha : À propos des gens qui sont là ?
- Enquêtrice B : Ouais.
- Taha : Ah moi j'suis pas une pédale moi, moi celui qui veut faire un truc où ça s'démarré [dans le sens : où on se bat], [qu'il soit] plus grand, plus petit, j'sais pas quoi, plus balaise, j'm'en fous.
- Enquêtrice B : C'est déjà arrivé ?
- Taha : Nan ». *[Taha, 15 ans, QM Gamma]*.

Bien qu'à l'échelle de chaque détenu, elles demeurent assez rares (la plupart des détenus ne se sont jamais battus ou ne se sont battus qu'une fois), les bagarres sont ainsi présentées comme une pratique relativement banale, à laquelle les jeunes se disent habitués, y compris à l'extérieur. **Les jeunes précisent souvent ne pas être plus exposés aux violences physiques en détention qu'à l'extérieur**, comme le dit Adrien : « Dehors comme dedans, c'est la même. Dehors aussi j'me sens en sécurité ». Elias explique :

- « - Enquêtrice A : Tu te sens en sécurité ici ?
- Elias : Comme partout. Pour moi je me sécurise assez.
- Enquêtrice A : Tu te sécurises ?
- Elias : Ouais [...] c'est comme dehors t'es avec d'autres jeunes, c'est la même chose. [...] Moi j'ai des problèmes avec personne. Même si j'aurais des problèmes ça aurait rien changé. En fait j'suis serein ». *[Elias, 16 ans, EPM Alpha]*

Au contraire, les jeunes se sentent parfois plus en sécurité en détention qu'à l'extérieur, en raison des violences qu'ils subissaient ou risquent de subir en sortant. C'est par exemple le cas de Jess [15 ans, QMF Zêta], qui explique : « ici c'est sûr que mon père il va venir me frapper, ici je suis en sécurité. Après j'ai pas peur de lui, mais pour dire que j'ai une sécurité de pas me faire frapper ou quoi ». De même, les affaires ayant mené les jeunes en détention peuvent mener à des représailles à leur encontre, qui pourront se matérialiser à leur sortie. Reda [16 ans, EPM Alpha] explique par exemple : « là j'ai déjà des problèmes. Genre là je sors, ma tête je sais pas si elle sera mise à prix... mais en tous cas on recule pas, on n'a pas peur ». **De nombreux jeunes détenus ont ainsi fait l'expérience, à l'extérieur de la prison, de situations de violences (subies ou agies), qui les mènent à relativiser l'importance de la violence en détention** : même s'ils sont bien conscients qu'ils sont susceptibles d'en faire l'objet, ils n'affichent pas d'inquiétude particulière vis-à-vis de l'éventualité de « devoir » se battre. Comme l'indiquent également I. Lacroix *et. al.* dans une étude sur la protection de l'enfance, « si ces témoignages [à propos de violences dans les foyers] sont nombreux, ils ne semblent pas constituer un sujet de préoccupation pour de nombreux jeunes qui se sont forgés dans un climat de violence. Ceux-ci ont en effet souvent connu également la

violence hors des murs de l'institution, par exemple dans leurs expériences de la rue »⁵¹. Dans un contexte où beaucoup de jeunes déclarent s'ennuyer, les bagarres peuvent alors même être considérées comme une source de distraction. Victor [15 ans, EPM Epsilon] raconte ainsi avoir bloqué l'intervention des surveillants lors d'une bagarre « parce que c'était drôle » : « moi j'étais dans la classe, et j'sais pas y s'sont battus et, j'avais envie qu'ça dure un peu, du coup j'ai fermé la porte pour un peu bloquer l'intervention ».

Cette banalisation de la violence n'est toutefois pas partagée par l'ensemble des jeunes.

Certains d'entre eux affichent en effet un certain décalage avec les normes sociales dominantes en détention et notamment avec l'injonction de se montrer aptes à défendre leur honneur par la violence. Ces jeunes, qui n'ont pas ou peu été socialisés au « monde de la rue » avant leur incarcération, sont souvent des primo-délinquants, incarcérés pour des affaires particulièrement graves (par exemple des viols, tentatives d'homicides ou homicides) qui ne relèvent pas de la « petite délinquance ». Ces jeunes affichent souvent une certaine inquiétude vis-à-vis de la violence. C'est notamment le cas de Mehdi, qui explique « j'suis pas violent, j'suis pas le mec on m'tape hein. J'ai pas le gabarit pour » (Mehdi est plutôt mince). Mehdi dit à plusieurs reprises se sentir menacé en détention :

« - Mehdi : J'sais qu'à tout moment ça peut partir en couilles. À tout moment j'sais pas, y a un blédard ou y a un mec normal ou un mec fou, [...] y'en a ils sont drogués ... [ça peut partir] pour un rien. [...] Comme là y a une semaine, ça jouait au foot, y'en a un, il a mis un petit physique, ça va au foot on a le droit, l'autre il l'a planté. Il l'a planté là à la joue. Sa joue elle s'est ouvert. Juste parce qu'il l'a poussé. Il l'a planté comme ça par derrière, clac !

- Enquêtrice A : Il l'a planté avec quoi ?

- Mehdi : Avec le rasoir. La lame. Il a retiré la lame et...

- Enquêtrice A : les coups c'est toujours au rasoir ou aussi avec d'autres choses ?

- Mehdi : Nan. D'autres trucs, plein de trucs. Y a ça, y a les bails de... Ah ouais c'est ça, les miroirs, ils cassent les miroirs et c'est encore plus tranchant que les couteaux. Moi ils me plantent avec ça, j'suis mort, ça y est. Ça veut dire j'fais attention ». [Mehdi, 17 ans, QM Gamma]

Ces jeunes peuvent se retrouver en difficulté vis-à-vis des autres mineurs et s'isoler – ou être préventivement isolés par les professionnels. Leny explique lors de l'entretien individuel qu'il ne se sent jamais en sécurité lorsqu'il est en dehors de sa cellule :

« - Leny : on sait pas ce que les autres détenus ont derrière la tête.

- Enquêtrice A : Ça t'est déjà arrivé d'avoir vraiment peur ?

- Leny : Oui.

- Enquêtrice A : Pourquoi ?

- Leny : Parce que quand j'étais à [l'unité] 4 avant, y'en a qui disaient qu'ils allaient me tuer, tout ça ». [Leny, 17 ans, EPM Alpha]

La banalisation de la violence est ainsi loin d'être partagée par tous les jeunes, certains étant beaucoup plus inquiets – et plus inquiétés. Ces jeunes, dont les professionnels disent souvent qu'ils n'ont « pas les codes », font l'objet d'une vigilance particulière de leur part (voir chapitre 5, II.B), laquelle peut parfois renforcer la stigmatisation dont ils font l'objet de la part des autres jeunes.

⁵¹ Lacroix I., Chaïeb S., Frechon I., « Violence sous protection. Expériences et parcours des jeunes récemment sortis de placement », Paris, Ined, Document de travail, 263, 2021.

Conclusion du chapitre 2

Si les normes qui régissent les relations sociales en détention sont donc en grandes parties héritées du monde extérieur, **le contexte carcéral impacte fortement les sociabilités entre les jeunes et complique l'établissement de relations amicales apaisées**. L'isolement et la surveillance dont font l'objet les détenus, qui ont pour effet la rareté des moments d'intimité et la piètre qualité de la communication au quotidien, provoquent en effet de la frustration et des tensions. En outre, le climat de méfiance qui règne en détention incite les détenus à garder leurs distances et à ne pas dévoiler leurs émotions aux autres jeunes. Enfin, l'emprisonnement constituant en soit une atteinte à la respectabilité, les jeunes sont particulièrement soucieux de « défendre leur honneur » en détention et ressentent l'injonction de se montrer prêts à se battre pour cela. Si cette recherche rejoint donc le constat effectué par L. Bony selon lequel « **la prison comme milieu relationnel apparaît comme une exacerbation du monde de la rue** », cette exacerbation semble surtout porter sur les dimensions les plus négatives de ces modes de sociabilité et en particulier sur la tendance à la conflictualité dans les relations sociales.

Chapitre 3.

La santé des mineurs détenus

L'incarcération peut constituer une opportunité pour la prise en charge médicale des mineurs, auxquels sont proposés divers rendez-vous, en particulier lors de leur arrivée. Les moyens humains sont cependant souvent insuffisants pour faire face à l'ampleur de la demande et les modalités de prises en charge sont parfois inadaptées aux besoins des jeunes (I). En outre, si l'on étudie la santé avec une approche holistique comme le fait l'OMS, considérant que « *la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* », l'incarcération représente en elle-même un facteur de risques. Nous allons le voir, même quand le quotidien *intramuros* se substitue à un mode de vie déstructuré *extramuros*, l'expérience carcérale ne semble en aucun cas pouvoir être proposée comme un modèle d'hygiène de vie salubre, que ce soit sur le plan de l'activité physique, de l'alimentation, du sommeil ou encore des conduites addictives (II).

I. La prise en charge médicale des mineurs détenus

La présence de professionnels de santé, associée à la grande disponibilité des jeunes au moment de la détention, peuvent permettre d'engager un parcours de soins à l'occasion de l'incarcération. Si certains détenus sont en demande de soins, d'autres se montrent cependant méfiants à l'égard des professionnels de santé exerçant en détention (A). En outre, l'offre de soins en détention est limitée et souvent insuffisante (B). Enfin, l'organisation carcérale n'est pas toujours adaptée aux besoins spécifiques des détenus mineurs, notamment vis-à-vis de la distribution de médicaments (C).

A. La prison, une opportunité pour engager un parcours de soin ?

Les mineurs incarcérés appartiennent dans leur immense majorité aux classes populaires et particulièrement aux fractions les plus marginalisées de celles-ci. Certains d'entre eux étaient en situation d'errance ou en « cavale » avant leur incarcération et beaucoup rencontraient des situations familiales et sociales difficiles. En cela, ces jeunes sont en tendance plus vulnérables sur le plan de la santé que la population nationale, à la fois au niveau de leur exposition plus importante à des risques sanitaires et à celui de leur moindre accès au soin⁵². C'est particulièrement le cas pour les mineurs non accompagnés, dont l'état de santé a tendance à être particulièrement dégradé, tant sur le plan de la santé physique que mentale, ce qui peut être lié à la fois à leurs conditions de vie dans leur pays d'origine, à leur parcours migratoire et/ou à leur situation avant leur incarcération⁵³. En règle générale, **les mineurs suivis au pénal sont souvent éloignés des parcours de soins**, alors que leur état de santé nécessiterait qu'ils en soient les premiers destinataires. Sur le plan de la santé mentale notamment, une étude menée sur les

⁵² - Choquet M., Ledoux S., Hassler C., Paré C., *Adolescents de la protection judiciaire de la jeunesse*, Paris, INSERM, 1998.
- Choquet M., Hassler C., Morin D., *Santé des 14-20 ans de la protection judiciaire de la jeunesse (secteur public), sept ans après*, Paris, INSERM, 2005.

⁵³ Fillod-Chabaud A., Touraut C., « L'expérience carcérale des mineurs non accompagnés – synthèse des échanges du séminaire nomade de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) du 18 mai 2021 », *Cahiers d'études pénitentiaires*, n°58, 2022.

mineurs placés en CEF⁵⁴ (dont beaucoup ont connu ou connaîtront un passage en prison) montre que près de la moitié d'entre eux présentent des troubles psychiatriques qui nécessiteraient un accompagnement spécifique. Dans ce contexte, **l'arrivée en prison représente une opportunité pour réengager une démarche de soin**. En effet, la détention constitue une période d'observation de soi : l'isolement et l'inactivité incitent les détenus à porter plus d'attention à leur corps et à leur santé, laquelle fait également l'objet de consultations obligatoires avec différents corps de métier.

« Le milieu ouvert c'est particulier, ce sont des mesures d'investigation limitées dans le temps. Rencontrer les jeunes n'est pas évident, ils ne viennent pas, et puis il faut un temps pour rencontrer les gens, commencer un travail digne de ce nom. En détention c'est moins difficile. Ils sont présents physiquement, c'est sûr que ça aide, mais je pense que ce n'est pas que ça, je pense que pour un certain nombre, **l'angoisse et la souffrance liée à l'incarcération les rend plus vulnérables et donc plus ouverts au suivi**. Quand ils arrivent, ils rencontrent beaucoup de professionnels, c'est peut-être par automatisme, ça ne leur vient pas à l'esprit de refuser. Et puis il y aussi le côté utilitariste, ça permet d'avoir un échange humain, même si c'est quelqu'un avec qui ils n'aiment pas échanger, ça permet de sortir de sa cellule aussi. » [Psychologue PJJ, QM Bêta]

Ainsi, de nombreux professionnels, en particulier ceux qui ont l'occasion de rencontrer des jeunes suivis par la PJJ *extramuros*, font part de la plus grande accessibilité et disponibilité des adolescents dans le contexte particulier de la détention. Certains détenus formulent d'ailleurs de nombreuses demandes à l'attention des professionnels de santé. **La détention peut être l'occasion pour ces mineurs de mettre un terme à de problèmes de santé datant parfois de plusieurs années**, notamment des problèmes dentaires. Sur le plan de la santé mentale, **beaucoup de mineurs entament un suivi régulier avec un psychologue pour la première fois en détention**.

Il est important de préciser **que si certains mineurs sont très volontaires vis-à-vis de leur prise en charge médicale, d'autres y consentent pour des raisons qui ne relèvent pas strictement de la volonté d'être soignés**. En premier lieu, comme l'explique la psychologue citée ci-dessus, le fait de sortir de leur cellule et de rompre l'isolement en discutant avec un professionnel constitue une source de motivation non négligeable. Parfois, l'unité médicale peut être perçue comme une zone en dehors de l'espace et des contraintes de la détention :

« - Enquêtrice A : T'y vas pour quoi ?

- Anis: Pour prendre des gâteaux et des feuilles. [...] Eh ouais y t'donnent des gâteaux, y parlent avec toi, y regardent si tu vas bien ». [Anis, EPM Epsilon]

En outre, les mineurs acceptent parfois les rendez-vous médicaux qui leur sont proposés dans l'objectif de maximiser leurs chances de sortir de prison, partant du principe que leur coopération avec les professionnels de santé fait partie des éléments positifs qui pourront être indiqués dans les rapports transmis aux magistrats. Le suivi psychologique, en particulier, est souvent motivé par cet objectif – ou en tout cas justifié comme tel : les mineurs ont souvent des réticences à admettre ressentir l'envie ou le besoin d'un tel suivi, considéré comme stigmatisant. Younes [17 ans, QM Bêta] explique par exemple : « j'vais pas voir un psy moi j'suis pas fou ! J'vois pas pourquoi j'vais parler avec le psy, j'suis pas fou j'suis normal ». Les mineurs qui acceptent de voir les psychologues revendiquent alors souvent de le faire à des fins stratégiques :

« - Enquêtrice B : Tu as déjà vu un psychologue ou psychiatre ?

⁵⁴ Bronsard G., Boyer L., « Étude médico-psychologique d'adolescents placés en Centre Éducatif Fermé en France », rapport de recherche, 2019.

- Nassim : Euh ouais c'est obligé ici t'es obligé.
- Enquêtrice B : Tu ne peux pas refuser ?
- Nassim : C'est pas qu'tu peux pas, tu peux, mais genre euh pour ta juge et tout c'est mieux. » *[Nassim, 16 ans, EPM Epsilon]*

Le fait que les psychologues de la PJJ puissent transmettre des rapports aux juges qui les suivent est cependant une source de défiance pour certains jeunes, qui refusent de les voir ou disent garder une certaine distance afin de ne pas risquer de se compromettre. Certains jeunes établissent une distinction claire entre les professionnels qui « écrivent aux juges » et ceux qui garantissent le « secret médical », tandis que d'autres se méfient de l'ensemble des professionnels. Oscar [16 ans, EPM Alpha] explique par exemple, à propos de la psychologue de la PJJ : « Comme j'veus ai dit c'est des mini-juges. [...] Après moi j'lui faisais pas confiance de base, donc j'lui disais rien qui pouvait me mettre dans des situations périlleuses ».

Les professionnels de santé travaillant en détention peuvent ainsi faire l'objet de soupçons. Les jeunes les associent parfois à l'univers pénitentiaire et préfèrent se maintenir à distance.

« J'veus pas t'mentir moi quand j'suis montée aux US là-bas, ils m'ont dit "est-ce que tu veux un psychiatre ou un psychologue ?", j'leur ai dit "nan" parce qu'ils étaient tous bizarres là-bas, habillés en blanc, bizarres, bizarres, un peu hein, euh, la vérité, après j'sais qu'les autres filles y z'y vont mais moi j'veus pas. J'veus que... chez une psychologue qui vient de dehors. J'préfère elle » *[Siham, 15 ans, QMF, Zêta]*

Souvent éloignés des parcours de soin avant la détention, parfois méfiants vis-à-vis des soignants en général et vis-à-vis de ceux qui exercent en détention en particulier, les mineurs détenus représentent une population particulièrement vulnérable sur le plan de la santé physique et mentale. **Prendre en charge ces mineurs suppose un investissement des professionnels pour les mettre en confiance et les inciter à engager une démarche de soin sur le long terme.** Or, les moyens humains en détention sont souvent insuffisants pour répondre à ces défis.

B. Une offre de soins limitée

D'un établissement à l'autre, les effectifs des personnels soignants présents, leur spécialisation et leur temps de présence varient, de même que les modes et les délais de prise en charge. L'ensemble des prisons visitées prévoit un corps médical composé *a minima* d'un médecin généraliste, d'un médecin psychiatre, d'un psychologue (qu'il relève de l'unité sanitaire ou de la PJJ), d'infirmières et d'un dentiste. À cette constitution commune des équipes soignantes viennent s'ajouter, selon les établissements, des permanences de professionnels relevant d'autres spécialités médicales, tels que des addictologues, (chirurgien-)orthodontistes, ophtalmologues/opticiens, kinésithérapeutes, rhumatologues, sages-femmes ou gynécologues.

Malgré la présence d'équipes pluridisciplinaires, l'offre en matière de soin est souvent insuffisante pour faire face à la demande, à la fois en raison des fréquentes vacances de poste (dus aux difficultés de recrutement et au *turn-over*) et de la sous-estimation des besoins. Bien que les EPM soient globalement mieux dotés que les QM, dans l'un d'entre eux [EPM Alpha], les postes de psychologue et de psychiatre n'étaient pas pourvus au moment de l'enquête : tandis que le premier devait l'être le mois suivant, le second demeurerait inoccupé depuis un an et demi. Dans les QM, **de longs délais d'attente sont souvent constatés pour l'accès à certaines spécialités médicales** : au QM Thêta par exemple, il est fait d'état d'une « liste d'attente longue comme le bras » pour se rendre chez le dentiste, tandis que les délais pour obtenir un rendez-vous chez le médecin psychiatre, condition nécessaire à l'octroi d'une ordonnance pour traiter des troubles du sommeil, peuvent potentiellement excéder le temps de détention des mineurs [selon l'infirmière psychiatrique].

Pour les consultations médicales spécialisées qui nécessitent une sortie de l'établissement, des extractions sont parfois organisées. Comme pour les majeurs, leur mise en place est néanmoins complexe et les délais sont souvent très longs, comme en attestent de nombreux témoignages de jeunes comme de professionnels. Hormis pour les cas d'urgence vitale, il est ainsi très difficile pour les détenus d'accéder à un chirurgien pour réaliser une opération (même prévue avant la détention), à un kinésithérapeute ou à un ostéopathe pour soigner un traumatisme, à un orthodontiste pour régler ou retirer leur appareil dentaire, à un ophtalmologue pour obtenir des lunettes sans une prescription antérieure à l'incarcération.

« On peut refaire des lunettes uniquement si les parents ont l'ordonnance. Vu que ce n'est pas à l'hôpital, on ne peut pas faire d'extraction pour ça. Pareil pour le kiné, l'ostéo, il n'y a rien. On a eu un jeune qui a eu une fracture du bassin. Le kiné de l'hôpital nous a conseillé des exercices à lui faire faire, heureusement c'était des choses assez simples, pas un vrai suivi kiné. Et heureusement qu'il a été sympa de prendre le temps de nous montrer. »
[Infirmière, EPM Alpha]

Ces difficultés d'accès aux soins peuvent amplifier les problèmes de santé non traités et avoir des effets sur le déroulement de la détention. Bilal rapporte par exemple être passé en commission de discipline à la suite d'une altercation avec un surveillant qui l'avait empoigné alors que son bras le faisait souffrir : « j'ai une broche [il montre son avant-bras] qui me fait mal, le surveillant m'a touché à cet endroit-là, ça m'a fait mal donc je l'ai poussé » [Bilal, MNA, âge inconnu, QM Gamma, traduction de l'arabe]. Après un rendez-vous pour une radiographie, l'adolescent ne parvient pas à obtenir une autorisation de sortie pour faire retirer la broche, comme cela avait été programmé lors de son opération avant son incarcération. De nombreux jeunes, par ailleurs, doivent attendre plusieurs mois afin de pouvoir récupérer des lunettes, comme par exemple Lilou :

« [Je suis arrivée] au mois de mars, et j'ai eu mes lunettes en septembre ou octobre. [...] C'est vrai c'était compliqué quand même mais bon j'avais rien y faire. [...] Quand j'regardais la télé j'me mettais devant la télé. [...] À l'école, j'demandais d'écrire assez gros, ou j'me mettais tout devant ». *[Lilou, 15 ans, QMF Delta]*

De plus, l'accès au soin au sein de la prison est parfois compliqué pour les mineurs. Alors que l'offre de soin des EPM a été organisée pour les mineurs, dans les maisons d'arrêts ou centres pénitentiaires accueillant des mineurs, ces derniers apparaissent très minoritaires au regard de l'effectif des majeurs : ils représentent « une goutte d'eau » [psychologue PJJ, QM Bêta], voire « rien » [infirmière en santé mentale, QM Thêta]. Si les mineurs peuvent parfois être considérés comme prioritaires pour l'accès au soin en raison de leur âge (par exemple pour la liste d'attente du dentiste au QM d'Thêta), le fait qu'ils représentent une minorité statistique a plutôt tendance à compliquer leur prise en charge. Au QM Bêta, par exemple, les mineurs étaient, au moment de l'enquête, exclus de fait du suivi psychiatrique :

« Ils sont traités comme les autres détenus, sauf par les psychiatres, qui ne veulent pas voir les mineurs, sous prétexte qu'ils ne sont pas pédopsychiatres. Pourtant à 16-17 ans, habituellement, quand un jeune commence un suivi, on les envoie en psychiatrie adulte, pas en pédopsychiatrie ». *[Psychologue PJJ, QM Bêta]*

De même, rares sont les dispositifs pour les détenues mineures enceintes ou accompagnées de nourrissons – ces adolescentes sont parfois regroupées avec les majeures dans les unités dédiées. Lors de notre enquête au QM Êta, « deux filles bosniaques » de « 12 ans sur le papier » [directeur adjoint, QM Êta], dont une enceinte, étaient incarcérées dans le quartier femmes de l'institution, pourtant non habilité à accueillir des mineures. La situation, qui n'était pas exceptionnelle selon la coordinatrice de l'équipe PJJ (c'était « la troisième ou quatrième fois » qu'elle l'observait),

mérite d'être relevée, d'autant qu'il n'a pas été possible d'y remédier rapidement. Quelques jours plus tard, l'une de ces jeunes filles, souffrant de crises d'épilepsie, avait fait l'objet d'un transfert dans un quartier réservé aux mineurs, tandis que la seconde restait « bloquée » avec des adultes, en raison de sa grossesse avancée (8 mois), sans l'autorisation médicale et le véhicule sanitaire indispensable à son déplacement.

Sur le plan logistique, par ailleurs, **le principe selon lequel les mineurs ne doivent pas croiser des détenus majeurs représente une difficulté dans la plupart des QM** : les déplacements de mineurs dans l'établissement donnent systématiquement lieu au « blocage » des autres mouvements de détenus, ce qui constitue une contrainte organisationnelle forte. De plus, lorsqu'un mineur doit se rendre dans une unité sanitaire, les majeurs qui s'y trouvent en sont exclus ou sont confinés en salle d'attente (selon les établissements). Dans certains cas, il apparaît plus simple que les professionnels se déplacent au quartier mineur. C'est systématiquement le cas au QMF Zêta où les mineures n'ont pas la possibilité de se rendre à l'USMPR pour ne pas y croiser d'hommes détenus et sont ainsi « considérées comme des isolées » [infirmière, QMF Zêta]. En raison de ces spécificités logistiques, mais aussi parce que les mineurs sont considérés par les professionnels comme en moindre capacité de décider de leur prise en charge médicale de façon autonome, **le rôle d'intermédiaire qu'exercent les surveillants dans la mise en relation entre les mineurs et les unités de soin est plus important pour les mineurs que pour les majeurs**. Pour consulter un professionnel de santé, ces derniers doivent en général remplir un formulaire, que les surveillants transmettent de façon systématique aux unités sanitaires. Si cette procédure est parfois identique pour les mineurs, les surveillants (ainsi parfois que les éducateurs) sont souvent amenés à aider les mineurs à remplir les formulaires, à les remplir pour eux ou dans certains établissements à téléphoner directement aux unités sanitaires pour solliciter une consultation. Dans ce contexte, **l'appui des surveillants a un impact déterminant sur la rapidité de traitement de la demande** : là où le formulaire seul implique un temps d'attente qui peut être relativement long [« pour aller à l'infirmerie tu dois faire une lettre et c'est entre deux et trois jours » [Ismail, 14 ans, QM Thêta], lorsque les surveillants doublent cette démarche d'un appel téléphonique, la prise en charge est généralement beaucoup plus rapide : « si on considère que c'est une vraie demande, parce que bon parfois c'est un peu du flan, on passe un coup de fil pour que le jeune soit vu dans la journée » [Surveillant, QM Thêta]. Les surveillants exercent donc un filtre sur les demandes des mineurs en fonction de ce qu'ils perçoivent de leur situation médicale.

Enfin, **la barrière de la langue peut constituer un obstacle supplémentaire pour garantir une prise en charge médicale adaptée**. Le recours à l'interprétariat, nous l'avons vu (chapitre 1, II.C), est compliqué à mettre en place et donc rarement mobilisé pour les rendez-vous médicaux. La difficulté à se faire comprendre par les médecins complique ainsi la prise en charge des mineurs allophones, en particulier pour les rendez-vous en santé mentale :

« Y a pas vraiment de moyens de parler de ce qui les anime, de ce qui les angoisse et d'en parler clairement. Moi, malheureusement, je parle pas l'arabe, ni l'algérien, ni le marocain [...] Donc moi j'essaye de faire avec le peu de notions que j'ai en anglais, et en espagnol, voilà, sinon c'est un langage des signes. Alors, c'est pas du vrai langage des signes, on essaye de faire avec des mots très simples en français, on arrive à se comprendre sur l'idée principale ». [Psychologue US, QM Iota]

Mis à part au QM Gamma où les mineurs arabophones bénéficient de la présence d'un psychiatre qui « parle très bien arabe », **les difficultés linguistiques constituent un obstacle majeur à la prise en charge en santé mentale**. Pour les autres disciplines médicales et notamment pour la médecine générale, lorsque les jeunes parlent insuffisamment le français, il arrive que les surveillants ou éducateurs arabophones assurent la traduction, comme l'explique Bilal [MNA, âge

inconnu, QM Gamma] : « il y a des surveillants qui parlent arabe qui nous accompagnent » (traduction de l'arabe). Lorsque les mineurs ne parviennent pas à comprendre ou à se faire comprendre, **la sollicitation de professionnels arabophones apparaît bien souvent sur le terrain comme une solution relevant du « bon sens »**. Pour autant, tous les soignants n'acceptent pas d'y recourir, en raison de la prégnance du principe du secret médical qui est mis à mal par cette pratique.

« Y a des surveillants qui ont des notions mais je veux pas faire venir un surveillant. Voilà, il faut faire comprendre aux surveillants que là, ce qui va se dire, il peut pas l'utiliser après contre le détenu, donc c'est très délicat... ». [Psychologue US, QM Iota]

Ce pis-aller que représente l'emploi de personnels non soignants pour signifier les besoins de santé des détenus allophones pose la question de l'exactitude de la traduction, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'un champ lexical spécialisé et lorsque le professionnel et le détenu ne parlent pas le même arabe. De plus, **la présence d'un surveillant ou d'un éducateur lors d'un rendez-vous médical constitue une entrave au secret médical et peut constituer un frein à la libération de la parole du patient**, par exemple pour parler de la consommation de produits interdits en détention ou pour évoquer des questions intimes.

C. Une prise en compte insuffisante des spécificités des mineurs dans la prise en charge médicale

L'application du secret médical fait débat dans les prisons accueillant des mineurs, marquées par une organisation pluridisciplinaire. Dans la plupart des cas, le strict respect du secret médical apparaît en effet aux équipes soignantes comme un principe inaliénable, dans l'intérêt des détenus, afin de préserver la relation soignant-patient et l'indépendance des personnels médicaux face au cadre pénitentiaire. Dans plusieurs établissements, les personnels de la PJJ (éducateurs et psychologues) déplorent cependant que la spécificité de la détention des mineurs ne soient pas prises en compte par les équipes soignantes et plaident pour l'instauration d'un « secret partagé » ou de la transmission de certaines informations sur le suivi médical des jeunes⁵⁵, ce qui est d'ailleurs prévu par les textes⁵⁶. **L'absence de transmission d'informations sur l'état de santé des mineurs entrave en effet selon eux l'accompagnement médical des jeunes**, pour lesquels les éducateurs de la PJJ pourraient avoir un rôle à jouer au quotidien.

« Il n'y a pas d'unité sanitaire les samedi-dimanche, les jeunes récupèrent leur traitement le vendredi soir, y compris pour des traitements lourds. Le reproche que je leur fais [à propos de l'unité sanitaire], c'est qu'on n'a pas l'information, c'est arrivé que des jeunes prennent tout leur traitement d'un coup le week-end, il peut y avoir des trafics de médicaments... [...] Ils ne nous disent rien, y compris si les jeunes se font vacciner... ». [Éducatrice PJJ, EPM Epsilon]

⁵⁵ Le législateur a prévu la possibilité d'échanges d'informations entre professionnels de santé précisée dans l'article L. 1110-4 du CSP : « Un professionnel peut échanger avec un ou plusieurs professionnels identifiés des informations relatives à une même personne prise en charge, à condition qu'ils participent tous à sa prise en charge et que ces informations soient strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou à son suivi médico-social et social. Lorsque ces professionnels appartiennent à la même équipe de soins, au sens de l'article L. 1110-12, ils peuvent partager les informations concernant une même personne qui sont strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins ou à son suivi médico-social et social. Ces informations sont réputées confiées par la personne à l'ensemble de l'équipe. Le partage, entre des professionnels ne faisant pas partie de la même équipe de soins, d'informations nécessaires à la prise en charge d'une personne requiert son consentement préalable. » En ce qui concerne les mineurs détenus, les titulaires de l'autorité parentale sont également avertis du partage d'informations.

⁵⁶ Ministère de la Justice et Ministère des Solidarités et de la Santé, Prise en charge sanitaire des personnes placées sous-main de justice, Guide méthodologique, livre 4, p.331.

L'absence de transmission d'informations peut nuire à l'accompagnement des adolescents durant la détention ainsi qu'à l'anticipation de la poursuite des soins à la sortie. De plus, la PJJ pourrait contribuer à renforcer la communication avec la famille à propos de la santé des mineurs. Les pratiques en la matière s'avèrent hétérogènes selon les établissements, mais en règle générale **l'autorisation parentale pour les actes médicaux est loin d'être demandée de façon systématique**, alors qu'elle est obligatoire pour la plupart d'entre eux. La démarche est parfois effectuée pour la vaccination contre le Covid-19 ou en cas d'interventions lourdes. Certains établissements ne font cette démarche que pour les moins de seize ans, tandis que les MNA en sont exemptés. Au final, **les parents sont rarement informés de la situation médicale de leur enfant**, même en cas de prescriptions par le psychiatre de neuroleptiques ou d'autres médicaments :

« - Psychologue : On sait pas ce qu'elles prennent, donc on peut pas le communiquer, et la famille ne peut pas forcément les appeler, donc nous on peut même pas dire à la famille ce que prennent leurs filles, ce qui paraît assez aberrant. Et on se dit le jour où il y a un drame, peut-être que la famille, pourra, et aura le droit, j'espère, de pouvoir porter plainte, de se retourner contre l'unité médicale... [...] »

- Enquêtrice A : Parce que l'autorisation des parents n'est pas demandée, dans ce cas-là... ?

- Psychologue : Non justement, c'est quelque chose qu'on doit faire avec l'U.S... Ces parents qui ont autorité parentale, il faut que tout acte médical sur leur enfant passe par leur signature et leur consentement. Et non, non, ça c'est complètement squeezé pour le moment [rires]. Donc on est complètement hors les clous ». [Psychologue PJJ, QMF Zêta]

Les spécificités de la détention des mineurs et en particulier **la nécessité de s'inscrire dans une prise en charge globale et pluridisciplinaire** (ce qui suppose une coopération entre les unités sanitaires et la PJJ) **et de respecter les obligations légales vis-à-vis de l'autorité parentale sont ainsi loin d'être prises en compte.**

De même, **le processus de distribution des médicaments n'est pas toujours adapté aux détenus mineurs** : au QMF Zêta (extrait ci-dessus), les médicaments ne sont par exemple distribués que trois fois par semaine (lundi, mercredi et vendredi, à midi). Or, de nombreux incidents liés au défaut de suivi de la médication des mineurs sont rapportés par l'équipe éducative : trois des quatre mineures présentes dans le QMF lors de l'enquête sont concernées. Jess, en premier lieu, raconte avoir commis une tentative de suicide médicamenteuse en prenant en une fois l'ensemble des médicaments prévus pour la semaine. Anaïs, considérée comme un « profil psy » particulièrement fragile et que nous n'avons pas pu rencontrer en raison de son isolement total, a également stocké à plusieurs reprises des médicaments pendant plusieurs jours afin de les prendre tous d'un coup :

« Anaïs avait pris ses médicaments juste avant de partir en extraction et elle est arrivée à l'audience complètement assommée par son traitement, pas du tout en état de répondre aux questions de la juge. La juge [...] a soulevé, par le biais d'un écrit, la prise des médicaments et les modalités un peu de prise en charge globale d'Anaïs ». [Éducatrice PJJ, QMF Zêta].

« Je comprends la juge, je comprends l'avocate, je vois pas comment on peut dire qu'une enfant de 14 ans, aussi débordée, puisse elle-même s'auto-médiquer, c'est encore une aberration ça ». [Psychologue PJJ, QMF Zêta]

Enfin, Maryam explique également s'adonner à l'automédication, d'une façon qu'elle caractérise de ponctuelle et calculée :

« - Enquêtrice A : Ça t'est arrivé beaucoup ici de prendre des médicaments pour t'endormir ou te relaxer ? »

- Maryam : Au début oui. Ça m'arrivait tous les soirs d'ailleurs pendant une semaine. Mais t'as vu des fois... Là **hier j'ai pris quatre médicaments d'un coup**, mais tu le vois direct, quand tu parles t'as du mal à parler, à articuler, t'as des trucs ici...

- Enquêtrice A : Ouais, t'as de la salive sur les bords de la bouche ?

- Maryam : C'est ça. [...] Normalement je dois en prendre trois [Atarax] par jour mais espacés de trois heures, mais hier j'en ai pris quatre d'un coup mais ça allait, juste t'es fatiguée d'un coup. Et quand tu parles, dis-toi que c'était hier, j'ai encore du mal à parler. [...] Moi je te mens pas, **j'en ai en cellule des médicaments [...] j'en ai plein**, dis-toi, parce qu'ils me donnent tous les trucs. Ils disent que c'est trois fois par jour, si j'en ressens le besoin. J'en ai plein en cellule. Mais je me dis que je vais en prendre le moins possible, que quand je serai angoissée, que y a une nouvelle qui est très difficile, je le prends [...] et l'autre truc c'est quand Anaïs elle toque [sur les barreaux], quand elle toque et que t'as vraiment envie de dormir, t'as vu. Sinon ça te réveille ». [Maryam, 17 ans, QMF Zêta]

Le risque que les mineurs détenus prennent leurs médicaments de façon inappropriée, volontairement ou non, qu'ils les stockent voire les échantent avec d'autres détenus, apparaît ainsi particulièrement élevé. Si tous les établissements prévoient un dispositif de prise des médicaments « à vue » pour les détenus considérés inaptes à gérer leur médication, ce dispositif s'avère contraignant pour les équipes soignantes et pour les surveillants et n'est mis en place que de façon ponctuelle, lorsqu'un risque important est identifié. Seul un établissement étudié, l'EPM Alpha, organisait au moment de l'enquête une distribution quotidienne des médicaments à destination des mineurs, par les infirmières à l'unité sanitaire ou directement en cellule. Cette organisation a pour avantage d'assurer le respect de la posologie, de repérer les éventuels stocks de médicaments constitués par les mineurs, mais aussi de déceler les besoins du patient en lien avec son hygiène de vie quotidienne. Dans la plupart des établissements étudiés, une telle distribution est organisée en semaine, mais n'est pas mise en place le week-end en raison des effectifs moindres dans les unités sanitaires et/ou au sein de l'administration pénitentiaire. Les médicaments sont alors soit donnés aux mineurs le vendredi pour tout le week-end – or l'inactivité du week-end renforce les risques de mésusage des médicaments – soit donnés par l'intermédiaire des surveillants. Au QM Thêta, les surveillants sont également chargés de la distribution des médicaments la semaine, en raison de contraintes architecturales qui compliquent le passage des infirmiers au QM : « la première fois c'était pour dépanner parce que les infirmières n'avaient pas le temps, la deuxième fois c'est le surveillant qui propose, et petit à petit ça s'instaure et après ça devient une habitude, et là c'est foutu » [Surveillant, QM Thêta]. Ainsi, **la distribution des médicaments aux mineurs est problématique dans la plupart des établissements**, que cela soit en raison de la fréquence insuffisante de la distribution, de la délégation de cette tâche aux personnels de surveillance et/ou de l'absence d'encadrement du respect de la posologie, faute de personnels formés présents, notamment le soir et les week-end.

II. L'hygiène de vie mise à mal par la détention

Les conditions de détention, inégales en fonction des établissements et des ressources à disposition des mineurs (voir chapitre 1, II.B), peuvent avoir un impact sur leur santé et/ou sur la perception qu'ils en ont. Les mineurs font en effet le plus souvent état d'une détérioration de leur hygiène de vie, en raison de la sédentarité importante en détention (A), d'une alimentation jugée insatisfaisante (B) ou encore d'un sommeil irrégulier ou « déréglé » (C). Sur le plan des conduites addictives enfin, l'incarcération va souvent de pair avec une réduction de la consommation de substances illicites, mais celle-ci est temporaire et peut être remplacée par la consommation de médicaments (D).

A. Sédentarité en cellule et accès limité au plein air

Le volume d'activités proposé aux mineurs, on l'a dit (chapitre 1, I.C) est inégal et dans l'ensemble assez limité. Ces activités, en outre, requièrent pour la plupart d'entre elles une position assise. **Les mineurs ont peu l'occasion d'être debout**, à part lors des séances de sport (une à deux heures par semaine en général) et en promenade. Dans les QM, la promenade est proposée de façon quotidienne pour une durée minimale d'une heure et peut parfois être prolongée lorsque les jeunes ne sont pas divisés en groupes (voir chapitre 1). En revanche, dans les deux EPM étudiés et dans un des QMF, les activités scolaires ou socio-éducatives se substituent souvent à la promenade : « **soit on a promenade, soit activité** » [Melina, 17 ans, QMF Delta]. Dans l'EPM Epsilon, les détenus ne vont ainsi en promenade que le mercredi et le week-end. Par ailleurs, dans cet établissement, les détenus qui refusent de se rendre à l'école sont privés de sport.

Parfois, c'est l'état de la cour qui limite l'utilisation de la promenade. En l'absence d'abri contre la pluie, nombreux sont les détenus qui s'abstiennent de s'y rendre quand la météo ne s'y prête pas, a fortiori quand ils ne disposent pas d'un manteau : « **ceux qui ont pas suffisamment de vêtements ou des vêtements pas adaptés ne vont pas sortir en promenade** » [Psychologue PJJ, QM Bêta]. Les horaires parfois matinaux, notamment le week-end, découragent également certains détenus de sortir en promenade, comme Tarik qui ne sort ni quand il pleut, lui qui n'a pas de manteau, ni tôt dans la journée : « **nan j'sors pas en promenade j'ai pas envie, c'est le matin, à 8 heures** » [Tarik, 17 ans, QM Bêta]. Enfin, le manque d'équipements conditionne également l'intensité de l'activité physique des détenus : l'octroi d'un ballon en promenade est loin d'être systématique (il s'agit alors généralement d'un ballon en mousse, souvent en mauvais état) et les autres équipements sportifs sont soit inexistants, soit utilisés de façon très ponctuelle. Au QM Thêta par exemple, une table de ping-pong, un filet et des rackets de badminton, rangés dans la salle de sport, n'ont pas été mis à disposition des jeunes depuis plusieurs années. Dans les deux EPM visités, seules les cours de promenade (de petite taille) situées au sein des unités et le gymnase sont utilisés, le grand terrain de sport situé au centre de l'établissement n'étant quasiment jamais utilisé.

En cellule, les possibilités de mouvement sont limitées. Cette sédentarité contrainte affecte le corps du détenu comme l'analyse Siham :

- Enquêtrice A : Tu es plus souvent dans quelle position dans ta cellule : assise, allongée, debout ?
- Siham : [...] Euh, assise, allongée, allongée [rires] allongée.
- Enquêtrice A : Allongée ?
- Siham : Allongée en train d'regarder la télé, lire un livre. Le ménage, j'avais pas rester assise pour faire le ménage, j'suis debout. Voilà après des fois, j'reste debout parce qu'on parle à la fenêtre, des fois avec Maryam on s'parle à la fenêtre, j'm'assois sur ma chaise, j'mets mon p'tit peignoir, et j'm'assois et on parle. Voilà après, c'est plus allongée la vérité.
- Enquêtrice A : Donc les moments où t'es debout c'est quand tu fais le ménage ou quand tu parles à la fenêtre ?
- Siham : Ouais, tout le temps allongée ou assis hein, la vérité pas beaucoup debout. C'est pour ça que, moi j'sors en promenade, j'sors partout, **j'essaye de bouger un peu parce que, comme ça mon sang il circule, t'as vu.** [...] Ouais la vérité, moi des fois, j'sors d'la douche, comme ça [elle montre son avant-bras] c'est bleu t'as vu ? Tu vois, ça, ça veut dire : ton sang il circule pas, ça veut dire faut bouger tes mains et tout t'as vu. Quand j'étais dehors, ça m'a jamais fait des trucs comme ça, parce que j'bouge euh, t'as vu, on voit même pas les gestes qu'on fait, dehors. Alors qu'ici, tu penses aux gestes que tu fais, c'est rien à voir » [Siham, 16 ans, QMF Zêta]

Ainsi, **le ménage et la communication aux barreaux constituent pour beaucoup de détenus les principales occasions d'être debout dans leur cellule.** Les échanges aux barreaux

permettent ainsi non seulement de faire passer le temps mais aussi de libérer l'énergie corporelle et d'aider les mineurs à décompresser physiquement, comme l'explique Reda [16 ans, EPM Alpha] : « quand j'suis resté [longtemps] dans ma cellule, j'suis excité. Enfin tu vois j'suis excité ça veut dire je reste aux barreaux, je saute, je crie ». L'agitation importante des mineurs lors des discussions aux barreaux, lesquelles se soldent souvent par des conflits (voir chapitre 2, I.A), s'explique en partie par la rareté des autres occasions de « se dépenser ».

« Au niveau corporel, y a le paradoxe entre rester coucher, parce que y a pas grand-chose à faire, et le fait de monter sur la table, crier à la fenêtre, participer au yoyo, injurier les autres. » [Psychologue US, QM Iota]

L'état globalement stationnaire des détenus, en dehors des moments strictement dédiés au sport, encourage certains d'entre eux à tenter de contrebalancer l'immobilité. Ce refus de la paralysie s'incarne notamment à travers la pratique de la musculation en cellule : « y'a rien, y'a pas d'activité, y'a rien. À part faire des pompes dans sa cellule y'a rien d'autre » affirme Eydan [17 ans, QM Êta] qui, comme d'autres, ne s'est pas vu proposer d'activités sportives depuis son incarcération datant de deux mois. Assez répandus, **les exercices en cellule permettent de se réapproprier en partie son corps et son apparence, comme de se faire valoir dans le contexte carcéral**⁵⁷. Cependant, les séances de « pompes » ou d'« abdos » ne suffisent pas à endiguer la nervosité afférente à l'immobilité, notamment parce qu'elles ne se déroulent pas en plein air.

Dans la plupart des cas, **l'inactivité des jeunes détenus dépasse le seuil correspondant à « plus de deux heures de temps d'écran et moins de 60 minutes d'activité physique par jour », considéré comme un facteur de risques sanitaires selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail**⁵⁸. Cette sédentarité contrainte peut occasionner des effets d'ordre somatique : « surpoids-obésité, affections cardiovasculaires, diminution de la densité minérale osseuse, ... »⁵⁹. De plus, cette mobilité insuffisante des détenus et le peu de moments passés à l'extérieur a des conséquences sur la santé mentale ainsi que sur le comportement alimentaire ou encore sur la qualité de sommeil.

B. Une alimentation insatisfaisante

Pour les jeunes qui connaissaient des situations sociales chaotiques à l'extérieur et en particulier pour ceux qui étaient en errance avant leur incarcération, l'espace pénitentiaire peut être le lieu d'une alimentation plus rythmée, plus variée et plus équilibrée que dehors. **La majorité des jeunes, cependant, font état d'une détérioration de la qualité de leur alimentation en détention**. Comme le notent de nombreux professionnels, le quotidien carcéral est en outre à l'origine de nombreux troubles alimentaires chez les détenus.

« Certains ont vraiment pris du poids, manger est une des seules libertés qui leur reste, et comme tout un chacun qui peut déprimer, manger peut rassurer. D'autres peuvent beaucoup moins s'alimenter. La question de l'argent joue aussi, les MNA sont dits indigents, d'autres ont les parents qui leur font des mandats très généreux voire trop. Ça joue aussi sur l'alimentation. Toutes les personnes détenues apportent une importance à la nourriture, c'est normal dans ce genre de cas de se préoccuper des besoins primaires,

⁵⁷ Solini L., Neyrand G., Basson J., « Le surcodage sexué en établissement pénitentiaire pour mineurs : Une socialisation en train de se faire », *Déviance et Société*, 35, 2011, 195-215.

⁵⁸ Anses, « Actualisation des repères du PNNS - Révisions des repères relatifs à l'activité physique et à la sédentarité », 2016.

⁵⁹ Anses, « avis de l'Anses relatif à l'évaluation des risques liés aux niveaux d'activité physique et de sédentarité des enfants et des adolescents », 2020.

et tous trouvent que la nourriture qui leur est fournie n'est pas satisfaisante.»
[Psychologue PJJ, QM Iota]

Taha [15 ans, QM Gamma] décrit ainsi le passage d'une alimentation trop riche en graisse et en sucre *extramuros* – « Moi dehors j'mange *fast food* et tout hein » – à une alimentation qui ne devient pas pour autant plus saine *intramuros* – « Ah j'mange pas du tout. J'mange des yaourts, des trucs comme ça, j'mange pas ici . [...] J'arrive pas à manger ». Comme Taha, plusieurs jeunes déclarent avoir peu d'appétit en détention. C'est notamment le cas de Mehdi, qui explique « Moi j'ai perdu l'appétit un peu, j'sais pas mais la plupart du temps j'ai pas faim. J'ai plein de trucs à manger mais... j'ai envie de vomir des fois quand je mange ». À l'inverse, beaucoup de jeunes déclarent avoir « tout le temps faim », en raison de l'inactivité (« y'a rien d'autre à faire ») mais aussi en raison de leur insatisfaction vis-à-vis de la nourriture proposée.

Ainsi, d'innombrables doléances spontanées sur la nutrition ont été relevées, avant même que la question de l'alimentation ne soit abordée dans les entretiens. **La nourriture accessible en détention est mise en cause quant à sa qualité et sa quantité**, qu'il s'agisse de la « gamelle », c'est-à-dire le repas servi aux détenus, ou de « la cantine », soit les produits alimentaires disponibles à l'achat et dont le prix et les délais d'obtention font également l'objet de plaintes.

Cahier de terrain, QM Thêta, mars 2022

« Nous assistons à la remise des repas à 17h15. Au menu, des choux-fleurs à l'eau, des petites quenelles, une tomate et une banane. Quand Ismail demande ce que sont les quenelles, [le surveillant] lui répond d'abord que c'est du poisson avant d'hésiter devant ses collègues : « c'est du poisson ou de la volaille », quoiqu'il en soit il certifie que ce n'est pas du porc. Ismail ne prend que quatre petites quenelles et la banane. Il rend la tomate, refuse les choux-fleurs. Plus tard, il tapera sur la porte pour demander qu'un surveillant fasse passer du sucre [de son voisin de cellule] jusqu'à lui. »

Quelques minutes avant la distribution du repas, Ismail [14 ans, QM Thêta] déclarait en entretien individuel : « Tous les jours j'ai faim, je vais pas vous mentir. Là j'ai la dalle ». Il précisait également qu'il attendait que ses achats lui parviennent la semaine suivante : « Mais tu vois une fois que la cantine elle arrive, c'est bon, la gamelle je la prends même pas ». **La qualité gustative insatisfaisante des plats contenus dans « la gamelle » est ainsi souvent mise en avant par les mineurs**. Parfois, c'est le régime qui ne convient pas, comme dans le cas de jeunes musulmans dont la pratique confessionnelle implique une alimentation *halal*. Jamal, détenu depuis 14 mois au QM Thêta, dit avoir considérablement maigri (« Eh ouais et j'mange pas d'viande, je maigris ! »). Habib, détenu depuis 16 mois à l'EPM Epsilon, a quant à lui abandonné ce régime spécifique, faute d'alternative : « y a pas de choix, y a pas de choix je mange de la viande ».

En outre, même lorsque le repas proposé convient aux mineurs, **beaucoup de détenus trouvent que les quantités sont insuffisantes pour répondre à leurs besoins**. Ainsi, beaucoup d'enquêtés disent ne pas manger à leur faim :

« - Enquêtrice A : Et ça t'arrive d'avoir faim ici ?

- Elias : Quand j'ai pas de cantine [...] parce que la gamelle, des fois, y a des trucs que t'aimes pas et tu manges pas, ça m'arrive d'avoir faim. Par exemple vous voyez quand ils mettent steak frites, ben ils vont pas te combler les frites, ils en mettent un peu ». [Elias, 16 ans, EPM Alpha]

Comme Elias, beaucoup de mineurs disent alterner entre périodes de sous-alimentation lorsqu'ils ne mangent que « la gamelle », et de suralimentation lorsqu'ils reçoivent les produits qu'ils ont cantinés, qu'ils consomment souvent en quelques jours : « les cantines, y durent deux jours trois jours max, ça veut dire après les gamelles t'as plus rien dans ta cellule tu meurs de faim. À la fin tu peux rien manger » (Anis, 16 ans, EPM Epsilon).

La possibilité de cantiner est ainsi présentée par les jeunes comme une condition indispensable pour garantir une alimentation satisfaisante. Or, cette possibilité est fortement conditionnée par les moyens dont disposent les jeunes (voir chapitre 1) : comme le dit Liam [17 ans, QM Bêta] « t'as reçu cent euros [...] tu manges à ta faim, c'est pas t'as des crampes à l'estomac » ou encore Bastien [16 ans, QM Bêta] « si dehors t'as pas d'argent, ici t'es mort. T'es mort de faim ». Bien que les échanges et dons alimentaires entre détenus soient très répandus (voir chapitre 2, II.B), **les mineurs disposant d'un budget limité, tels les indigents, ont accès à une quantité de nourriture bien moindre que ceux qui complètent la gamelle par de nombreux produits cantinés.** En outre, l'accès aux cantines est conditionné par les délais de livraison (jusqu'à deux semaines) et par les limitations mises en place dans certains établissements (nombre de produits maximal par catégorie ou montant maximal par mois).

Par ailleurs, dans les deux EPM visités ainsi que dans certains QM et QMF, les détenus ne disposent pas de plaques de cuisson. La cantine se limite alors à des produits qui ne nécessitent pas de préparation, généralement très sucrés ou salés :

« - Anthony : Après tu vois tu peux cantiner, mais ici y a trop de sucreries. Après je dis ça par rapport à moi, déjà moi je mange pas trop tout ce qui est sucré, parce que moi je fais du sport, tout ça, du coup tout ce qui est même Coca, Sprite, des trucs comme ça, je bois pas ça. Je bois que de l'eau ou des jus de fruit, des trucs comme ça. Mais sinon ici par exemple les trucs c'est que des gâteaux, des Kinder Bueno des trucs comme ça, moi je vais pas manger ça.

- Reda: c'est ça qui est nul. Au quartier mineurs t'as un frigo, t'es bien, t'as de la viande... »
[Anthony, 17 ans et Reda, 16 ans, EPM Alpha]

L'alimentation en détention peut ainsi être particulièrement déséquilibrée, les jeunes délaissant les produits de la gamelle au profit de produits coupe-faim, le plus souvent sucrés, qu'ils consomment à toute heure de la journée.

« - Enquêtrice A : Ton dernier repas c'était quand et c'était quoi ?

- Eydan : Ici ? [...] J'm'en rappelle plus. Le dernier repas que j'ai mangé c'est quand y avait des steaks et des frites.

- Enquêtrice A : Donc, c'était il y a combien de temps ?

- Eydan : Y a trois-quatre jours.

- Enquêtrice A : Ok, et sinon t'as mangé quoi hier par exemple ?

- Eydan : Hier, y avait de la viande j'l'ai goûtée c'était pas bon j'l'ai jetée.

- Enquêtrice A : Ok, et du coup t'as mangé quoi ?

- Eydan : Rien.

- Enquêtrice A : Rien ?

- Eydan : À part boire d'la boisson et des p'tits gâteaux, rien.

- Enquêtrice A : Quand tu me dis de la boisson c'est quoi ?

- Eydan : D'la boisson du Coca et du sirop. » [Eydan, 17 ans, QM Êta]

Le plus souvent, les mineurs ne disposant pas de plaque de cuisson n'ont pas non plus de réfrigérateur, ce qui pousse à une consommation rapide des aliments cantinés et proscrit de stocker pour plus tard les aliments de la gamelle. Dans ces établissements, **l'absence d'équipement dédiés à la cuisine en cellule est regrettée de façon unanime par les jeunes, qui trouvent cette situation infantilisante et injuste** : beaucoup dénoncent l'inégalité de traitement avec les jeunes d'autres établissements, avec les majeurs ou encore avec les garçons dans le cas du QMF Delta. Dans cet établissement, Melina a participé à une consultation commune avec les majeures dont l'objectif était d'éviter le gaspillage alimentaire :

« On a fait des remplacements des trucs mais, en vrai c'est pas ça en fait que nous on veut, ou ce que moi je veux personnellement, les majeurs si ils veulent pas un truc ben ils vont

se dire "Bon c'est pas grave on va prendre un sachet de pâtes clac on va faire des pâtes", nous on fait quoi ? On crève la dalle, toute la nuit on a faim ». [Melina, 17 ans, QMF Delta]

Pour les mineurs disposant d'une plaque de cuisson et ayant les moyens financiers de cantiner des produits à cuisiner, **la détention peut être l'occasion d'un apprentissage de l'autonomie dans la préparation des repas**. Beaucoup n'ont cependant aucune expérience en la matière et déplorent le manque de ressources pour améliorer leurs pratiques culinaires. Dans certains établissements, il est à noter que des ateliers « cuisine » peuvent ponctuellement être proposés, notamment aux mineurs qui ne disposent pas de plaque de cuisson en cellule.

Pour la majorité des jeunes détenus, la détention va ainsi de pair avec une détérioration de l'alimentation : certains mangent moins que dehors en raison de la qualité insatisfaisante et/ou des quantités insuffisantes, quand d'autres mangent davantage, en adoptant souvent un régime éloigné des recommandations nutritionnelles. Cette modification de l'alimentation, associée à la diminution de l'activité physique, a pour conséquence que beaucoup prennent du poids en détention (voir chapitre suivant, II.B).

C. Un sommeil perturbé

Une minorité de détenus, le plus souvent rencontrés en EPM, évoquent avoir un rythme de sommeil plus normé et plus régulier depuis leur incarcération, notamment parce qu'ils se trouvent loin des sorties mais surtout des écrans qui les tenaient éveillés la nuit, dehors. Ainsi Reda [16 ans, EPM Alpha] explique qu'il dort davantage en prison parce qu'il n'a « pas la Play[station] » tandis qu'Ayoub [17 ans, EPM Epsilon] explique : « Franchement j'dormais pas beaucoup chez moi aussi. Parce que j'suis tout l'temps au téléphone, tu peux, tu joues au téléphone, tu regardes des vidéos, tu dors pas en vérité ». La détention peut donc pousser les jeunes à adopter un rythme de sommeil plus régulier. Cependant, **un nombre important de détenus font face à des troubles du sommeil**. Ces phénomènes **venant perturber la qualité, la durée ou le déroulement du sommeil** s'expliquent non seulement par l'oisiveté et le manque d'activité physique, mais aussi par diverses gênes sensorielles liées aux conditions de détention et enfin par les émotions particulièrement mises à l'épreuve durant la détention. Comme pour l'hygiène alimentaire, concernant celle du sommeil, **il est commun que les détenus disent dormir peu ou à outrance ou alterner ces deux modalités de gestion du temps**.

La question du sommeil renvoie à la gestion de la nuit, moment où la mobilité physique est particulièrement réduite, puisque bornée à l'aire de la cellule, et où les relations sociales sont limitées aux échanges à travers les murs et les barreaux. La tombée du jour, comme d'ailleurs l'arrivée du week-end, signe un isolement ainsi qu'une inertie exacerbée. **La nuit se caractérise également par le relâchement de la surveillance** : seules des « rondes » ponctuelles sont effectuées par des surveillants, ces derniers ne pouvant entrer dans les cellules qu'en cas d'urgence et en présence d'un officier. La nuit représente alors le moment privilégié pour les discussions aux barreaux, pour les échanges au yoyo ou encore pour fumer à l'intérieur de la cellule. Beaucoup de mineurs disent ainsi rester éveillés une bonne partie de la nuit, notamment pour regarder la télévision (même si les établissements prévoient en général une extinction des téléviseurs à minuit, diverses techniques et astuces permettent aux mineurs de maintenir leur poste allumé). Le rythme diurne/nocturne des jeunes est ainsi souvent bouleversé :

« Si tu ne vas pas au collège le matin, tu dors. Tu sais, si tu n'as rien à faire tu vas dormir jusqu'à 11h30, quand la nourriture arrive [...] Si tu dors le matin, tu n'arrives pas à dormir le soir. » [Mounir, 13 ans, MNA, QM Éta, traduction de l'espagnol]

Comme Mounir, **beaucoup de mineurs adoptent en détention un sommeil fragmenté tout au long de la journée**, leur sommeil étant interrompu par les distributions de repas et par les

activités ponctuellement prévues dans leur emploi du temps (école, activité éducative, promenade...). Maryam [17 ans, QMF Zêta] raconte par exemple se remettre presque systématiquement au lit entre « la sortie des poubelles » à 7h du matin et « la gamelle » à 11h. Il était ainsi très fréquent, dans le cadre de cette enquête, que les jeunes déclarent avoir été réveillés par les surveillants pour participer aux entretiens – et ce quelle que soit l'heure à laquelle ceux-ci étaient organisés. Eydan [17 ans, QM Êta], par exemple, avait été réveillé à 10h pour nous rencontrer : il avait « sauté » le petit-déjeuner et comptait aller « redormir direct » à l'issue de l'entretien. **Dormir la journée permet ainsi aux jeunes de compenser le manque de sommeil nocturne, mais aussi de faire face à l'inactivité** : « pour passer le temps là je fais la sieste » [Yasser, 16 ans, QM Êta]. De nombreux enquêtés disent ainsi se coucher tard et dormir la journée, parce qu'il n'y a rien à faire » [Bilal, QM Gamma ; Tarik, QM Bêta].

Les mineurs sont nombreux à éprouver des difficultés à s'endormir la nuit, qui s'expliquent à la fois par ce décalage du rythme de sommeil, mais également par la sédentarité et le manque d'activités, notamment physiques.

« J'arrive pas à dormir la nuit maintenant, j'dors que la journée, et là j'ai pas dormi. J'ai dormi une heure, une heure ou deux heures max, c'est tout. [...] J'ai un problème, j crois j'ai des insomnies, et jamais tu dors, faut qu'j'dorme la nuit moi. [...] Je me suis décalé, moi-même. Ici en venant ici. Que même quand j'étais [au QM Gamma] j'faisais ça, enfin je pensais que ma journée elle passe plus vite, quand la journée j'dors. » [Younes, 17 ans, QM Bêta]

Les détenus ont souvent recours à des produits (plantes, anxiolytiques, somnifères) pour faire face à ces insomnies (voir ci-dessous, II.D). Néanmoins, les difficultés à s'endormir ne disparaissent pas forcément. Face à cette oscillation entre hypersomnie la journée et hyposomnie la nuit, plusieurs détenus évoquent les stratégies mises en place principalement en fin de journée et de semaine pour « rester éveillé[e] » et ne se coucher « ni trop tard, ni trop tôt » :

« Si on a fait que dormir toute la journée, bah des fois le soir t'arrives pas à dormir, c'est pour ça je me force des fois à avoir un train de vie, à me lever le matin, même si c'est le week-end, des fois je me force à faire des trucs je me dis "Allez Melina, fais une journée nettoyage, clac". Je nettoie je nettoie je nettoie. Je fais des trucs pour rester éveillée parce que je sais que si je commence à être dans mon lit je vais dormir et si je dors la journée je pourrai plus dormir le soir. » [Melina, 17 ans, QMF Delta]

Le syndrome physiologique dû au décalage horaire a tendance à s'accroître au cours des semaines et est difficile à endiguer. Être « dérégulé » [Mehdi, 17 ans, QM Gamma] a des conséquences sur la présence et/ou sur la concentration des adolescents lors des activités et entretiens :

« Ça peut paraître anecdotique, mais ici les jeunes dorment peu la nuit. À un moment, les cadres m'avaient imposé de faire des entretiens le matin. Avec les nouveaux qui ne se sont pas encore trop décalés ou avec les jeunes très matinaux, ça peut aller, mais les autres, ça pose problème, parce que le matin ils dorment. Ils ne sont pas dans de bonnes dispositions. » [Psychologue PJJ, QM Bêta].

D'autres facteurs que l'inactivité et l'ennui sont à l'origine d'un sommeil déséquilibré, parmi lesquels se trouvent des perturbations propres au contexte carcéral et à l'état des prisons, principalement la lumière, le bruit et le froid. La problématique des températures trop basses dans l'espace carcéral, que nous avons également ressenties durant l'enquête, a été abordée à maintes reprises par les jeunes [voir chapitre 4, I.A] et peut nuire à la qualité de leur sommeil. Bilal (MNA, QM Gamma) dit ainsi : « j'arrive pas à dormir à cause du froid. J'ai trois couvertures mais c'est pas assez » (traduction de l'arabe), tandis qu'Ismail [14 ans, QM Thêta] explique : « la

nuit je me réveille, parfois, des coups de froid et tout », ou encore Maryam [17 ans, QMF Zêta], « [la cellule] est gelée, si t'as pas de veste tu dors mal [...] tu fais pipi tout le temps ». Quant aux nuisances sonores, en matinée par le personnel et la nuit par les détenus, elles semblent pouvoir faire l'objet d'une surenchère, quand quelqu'un crie pour dire à l'autre de se taire ou encore quand les détenus montent le son de la radio soit pour en faire profiter les autres soit, au contraire, pour se couper du monde :

« Parce que moi d'habitude même un bruit ça me réveille, mais ici faut pas être comme ça. [Ici] j'peux même dormir avec un poste avec des basses qui pètent. » *[Mehdi, 17 ans, QM Gamma]*

Outre ces gênes sensorielles, ce peut être l'impact de l'expérience carcérale sur « le mental » qui affecte le sommeil, lui-même déterminant pour la santé physique et psychique. État dépressif, paranoïa, insécurité, anxiété face à l'avenir, regrets, culpabilité, ces différents aspects de l'état psychologique des détenus peuvent provoquer des insomnies et réveils nocturnes, évoqués dans le chapitre 5. Enfin, le sommeil des jeunes est souvent perturbé par une modification des substances qu'ils consomment.

D. La consommation fréquente de substances psychoactives

Les études sur les conduites addictives des détenus montrent que la prévalence de consommation de drogues illicites est nettement plus élevée chez les détenus qu'au sein de la population générale⁶⁰ : non seulement les détenus consommaient davantage ces drogues avant leur incarcération, mais ces consommations ont également tendance à se poursuivre en détention. Les mineurs incarcérés n'échappent pas à ce constat : les dernières données épidémiologiques nationales, qui datent de 2003⁶¹, indiquent que **les mineurs entrant en prison ont des niveaux de consommation d'alcool et de cannabis supérieurs à ceux de la population générale**. 20 % des mineurs déclaraient avoir une consommation d'alcool excessive lors des 12 mois précédant leur incarcération et 40 % consommaient régulièrement du cannabis (contre 14 % des jeunes de 17 ans dans la population générale). Le recours à d'autres produits restait en revanche inférieur à 2 % des mineurs.

Si notre recherche qualitative ne permet pas une comparaison *stricto sensu* de ces données quantitatives, diverses questions étaient posées aux jeunes lors des entretiens individuels sur leurs conduites addictives. Cette thématique apparaissait souvent par ailleurs d'elle-même dans les entretiens collectifs, principalement à propos de la possibilité ou de l'impossibilité de fumer en détention, que ce soit du cannabis ou du tabac (qui est interdit pour les mineurs détenus). Sur les 39 jeunes avec lesquels cette question a été abordée, 26 déclaraient fumer avant leur incarcération (généralement du tabac et du cannabis, parfois uniquement du tabac), soit deux tiers des mineurs interrogés. Les non-fumeurs représentent donc une minorité non-négligeable, comme le montre également une étude réalisée sur les mineurs placés en CEF⁶². Si les mineurs suivis au pénal sont plus souvent fumeurs que les jeunes de même âge dans la population générale, le pourcentage de fumeurs a cependant baissé ces dernières années dans cette population comme dans la population générale. En ce qui concerne l'alcool, la plupart des mineurs rencontrés déclaraient n'en consommer que de façon occasionnelle (festive), voire jamais pour certains. Quelques mineurs, cependant, rapportaient avoir une consommation d'alcool très importante

⁶⁰ OFDT, « Usages de drogues en prison », *Théma OFDT*, Décembre 2019.

⁶¹ Mouquet M.C., « La santé des personnes entrées en prison en 2003 », *Etudes et Résultats*, DREES, n° 386, 2005.

⁶² Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, « Étude sur le profil des mineurs placés en CEF au 15 juin 2021 », 2021, SDMPJE/SERC.

avant leur incarcération. Comme l'indiquait l'enquête de la DREES en 2003, la consommation d'autres substances illicites apparaît relativement rare parmi les mineurs détenus. En revanche, **notre enquête confirme l'essor d'un phénomène de mésusage de médicaments parmi les mineurs non accompagnés.**

La plupart des enquêtés qui fumaient à l'extérieur parviennent à se procurer du tabac et/ou du cannabis en détention, *a minima* de façon occasionnelle. Bien que l'accessibilité de ces produits soit généralement plus simple en QM qu'en EPM (en raison de la proximité avec les détenus majeurs) et soit très variable en fonction des configurations spatiales et de l'organisation de la détention, **aucun des neufs établissements étudiés n'était au moment de l'enquête complètement hermétique aux trafics** : au moins une partie des jeunes parvenait dans chaque établissement à fumer occasionnellement. Comme indiqué dans le premier chapitre, l'accès régulier au tabac et au cannabis dépend également des ressources (financières et relationnelles) à disposition des mineurs. Si certains éprouvent de grandes difficultés à se procurer du tabac ou du cannabis, voire n'y parviennent pas du tout, d'autres fument presque autant en détention qu'à l'extérieur. **Pour la majorité des mineurs toutefois, la détention a pour effet une diminution de la consommation de tabac et de cannabis** : non seulement les quantités disponibles sont moindres, mais l'accès est surtout plus irrégulier. Beaucoup de jeunes décrivent ainsi l'alternance de périodes de sevrage total ou quasi-total avec des périodes où ils sont en mesure de fumer quotidiennement.

Ces expériences de privation peuvent être une importante source de stress pour les mineurs, en particulier lors des premiers jours de la détention. L'arrivée en prison, souvent précédée par une ou deux journées de garde-à-vue, entraîne en effet généralement un sevrage total, non seulement parce qu'il faut du temps pour que les mineurs s'organisent pour accéder à ces produits, mais aussi parce que les mesures d'isolement mises en place dans le cadre du « protocole arrivants » compliquent les échanges entre détenus.

« -Enquêtrice A : Quand t'es arrivé ici, c'était quoi la sensation ?

- Elias : J'avais trop la rage, parce que moi je fumais, déjà j'arrive ici y'a pas de quoi fumer, tout. » [Elias, 16 ans, EPM Alpha]

Evan [16 ans, QM Éta], que nous rencontrons la veille de son procès (alors qu'il est incarcéré depuis deux semaines et n'a pas pu fumer depuis), nous dit également être en difficulté pour gérer son stress : « en temps normal, j'fume, pis voilà. Mais là c'est la prison, y'a rien ». Si les unités sanitaires proposent souvent aux mineurs des substituts nicotiniques lors de leur arrivée, tous ne les acceptent pas et peu en prennent pendant de longues périodes. Cela s'explique à la fois par le fait que de nombreux jeunes considèrent qu'ils ne sont « pas accro » et qu'ils n'en ont donc pas besoin (même s'ils fument quotidiennement), mais aussi par une certaine méfiance vis-à-vis de ces produits (Amin indique par exemple qu'ils lui donnent mal à la tête). Enfin, ces substituts sont généralement jugés inefficaces par ceux qui les acceptent (Kilian : « ça marche pas »), notamment parce qu'il s'agit de substituts au tabac et non au cannabis.

La privation totale ou partielle de tabac et/ou de cannabis peut également contribuer aux troubles alimentaires et aux troubles du sommeil mentionnés dans les paragraphes précédents.

« - François : Quand j'étais petit j'étais bête de gros, [quand] j'ai commencé à m'mettre dans la fumette j'ai maigri de ouf, ah j'suis arrivé [au QM Alpha] j'ai fait deux mois, j'suis ressorti, j'étais gros j'étais seumé [énervé] j'me suis dit, carrément c'est au chtar que j'grosi, wallah c'était trop.

- Enquêtrice B : Tu as trop grosi tu trouves ?

- François : Wallah. Parce que là-bas y a pas d'fumette y a pas de... parce que moi là quand j'suis dehors, j'compense à la... ce que je mange avec la fumette, tu connais. Ah, là-bas y a

pas ça, y a pas ça, tu manges tu manges, tu fais du sport, même le sport wallah j'suis pas trop sport, tu connais, quand j'me fais courser c'est l'seul sport que j'fais. » [François, 16 ans, QM Gamma].

Comme pour les adultes, **les usages de drogue en détention sont souvent décrits par les mineurs comme ayant une visée « auto-thérapeutique »** : pour réduire le stress, mieux supporter l'enfermement, faire « passer le temps » (voir chapitre 5, II.A). Le cannabis peut également être utilisé pour dormir ou pour supporter la douleur : Anis [EPM Epsilon], qui a une dent cariée, explique : « on va m'l'enlever là dans dix jours. Elle quand elle m'fait mal, j'en fume un gros jusqu'à que même mon cœur j'le sens plus ». Mais **les usages de drogue peuvent également s'inscrire dans le partage de moments ludiques, voire festifs**. C'est notamment le cas pour l'alcool : si sa consommation en détention apparaît assez rare chez les mineurs, les jeunes parvenant à fabriquer ou récupérer de l'alcool ont tendance à le partager avec leurs codétenus pour partager un moment de convivialité, aux barreaux ou en promenade.

En ce qui concerne le tabac et le cannabis, si le sevrage forcé (qu'il soit total ou épisodique) peut donc être une source de mal-être pour les jeunes détenus, plusieurs enquêtés ont également fait état de la relative facilité avec laquelle ils sont parvenus à se passer de fumer et certains constatent des effets positifs associés à ce sevrage.

« Fumer nan ça m'manque pas. Même moi j'ai été choquée de ça. Je... moi j'me suis dit quand j'vais arriver là-bas, j'vais péter les plombs, j'ai pas à fumer, nin nin nin, alors que rien à voir hein, c'est dans la tête en vrai. T'arrives ici faut juste te dire que vas-y, c'est bon hein. Et **même j pense à arrêter pour dehors, carrément quand j'sors**. [...] J'croisais que sans, sans fumer et tout j'arrivais pas à dormir comme ça, mais franchement j'dors bien, et depuis qu'j'fume plus je rêve. [...] Ouais j'rêve beaucoup [rires] j'rêve beaucoup beaucoup, j'rêve de, de requins, de trucs de fou wallah ! [rires] Nan je rêve franchement c'est bien hein ! ». [Siham, 16 ans, QMF Zêta]

La détention peut ainsi être l'occasion pour les jeunes de questionner leur consommation, en faisant l'expérience du sevrage. C'est d'autant plus le cas pour ceux qui avaient déjà entamé une réflexion sur leur consommation avant leur incarcération, comme Ismail :

« Je commence à arrêter le shit. Moi déjà de base je fume entre cinq et dix joints par jour, je fume même pas de clope. Et là quand j'étais dehors j'étais à un joint par jour, juste pour dormir le soir. Ça veut dire je commençais à arrêter, mais là ça va me permettre d'arrêter, même si c'est un mois, ça veut dire que je peux arrêter. Tu vois là je suis pas en manque. En fait c'est que quand t'es dehors et que t'as le produit devant toi, ta tête elle te dit : "Ouais, t'as besoin." Mais là je me rends compte qu'en vrai j'ai pas besoin » [Ismail, 14 ans, QM Thêta].

Si la détention peut ainsi être considérée par certains jeunes comme une opportunité pour arrêter de fumer, la plupart des mineurs interrogés déclarent cependant leur intention de poursuivre ou reprendre leur consommation de ces produits en sortant de détention. Comme le montre la littérature sur les conduites addictives, la motivation au changement est un élément fondamental pour permettre la sortie de l'addiction. Dans un dossier récapitulatif⁶³, l'INSERM note notamment que la réussite du sevrage « *dépend essentiellement de la motivation du patient à se sevrer, puis de l'amélioration durable de ses conditions de vie et de son estime de soi : trouver un emploi, mener des activités, avoir des centres d'intérêt, trouver un rôle et une utilité dans la vie sociale* ». La capacité à se projeter dans une consommation moindre peut ainsi être favorisée par le suivi psychologique et/ou par le suivi spécialisé relatif aux addictions, qui peut aider les

⁶³ <https://www.inserm.fr/dossier/addictions/>

mineurs à faire émerger et consolider leurs motivations pour réduire ou arrêter leur consommation. Cette question est également liée à celle de l'insertion et la façon dont les jeunes se projettent pour la sortie de prison. Melina envisage par exemple la réduction de sa consommation d'alcool et de cannabis comme une nécessité pour l'insertion plutôt que comme un souhait personnel :

« - Enquêtrice B : Quand tu vas sortir, tu penses que tu vas consommer comme avant ou... ?

- Melina : Ben... ouais, chacun ses loisirs, moi mon loisir c'est d'être foncée [défoncée] donc franchement ouais.

- Enquêtrice B : Tu attends de sortir et de recommencer ?

- Melina : De recommencer, ouais de fumer, ouais de boire tout ça ouais, bon après pas dans la rue comme je le faisais avant, genre franchement je vais avoir mon appart et tout, c'est dur de.. s'il faut même je prendrai ma bouteille je me calerai devant *Netflix* le soir et voilà je vais boire. Après le lendemain, je vais quand même faire des compromis, je vais me lever le matin pour aller en formation ou je sais pas où, dans tous les cas j'suis obligée parce que j'suis en contrôle judiciaire, donc même si je le fais à contrecœur je le fais quand même ». [Melina, 17 ans, QM Gamma]

Le sevrage forcé n'est pas considéré par la littérature comme un moyen efficace de résoudre les conduites addictives, quelle que soit la substance ou le profil du consommateur⁶⁴. Au contraire, **la privation imposée par la détention a plutôt tendance à associer la consommation de ces substances à un acte de liberté.**

« -Enquêtrice A : Quand tu vas sortir, tu penses que tu vas fumer ?

- Jamal : Première journée. Premier journée de libérable, je fume ». [Jamal, 17 ans, MNA, QM Theta]

Comme pour les adultes en effet, « *les drogues offrent un espace pouvant être vécu par les détenus comme une "respiration" » par rapport au cadre pénitentiaire qui exerce un contrôle permanent sur les personnes. L'introduction frauduleuse et la consommation de substances psychoactives constituent pour eux des moyens d'affirmer leur liberté, tout autant que des supports pour mieux vivre la détention et pour créer du lien, même si les produits sont également susceptibles de générer des tensions* »⁶⁵. Le tabac et le cannabis occupent ainsi une place importante dans les rapports sociaux entre mineurs détenus, en tant qu'objets de trafic, mais aussi de discussions, d'échanges et de solidarité.

Encadré : les addictions médicamenteuses

Un séminaire organisé par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse en 2021 sur les MNA détenus⁶⁶ a mis l'accent sur l'état de santé physique et mentale particulièrement dégradé de ces jeunes, qui se distinguent notamment par des addictions médicamenteuses importantes (en particulier au Rivotril et au Lyrica), ainsi que par de fréquents troubles psychiques.

« Les MNA, souvent, ont un parcours d'errance et d'addiction, avec des usages détournés de médicaments. Le travail éducatif peut être éprouvant parce qu'il y a des symptômes de sevrage brutal. On ajoute à ça la barrière de la langue, les incompréhensions, ça donne des

⁶⁴ Déclaration commune des Nations unies sur les centres de détention et de réhabilitation obligatoires pour toxicomanes, 2012.

⁶⁵ OFDT, « Usages de drogues en prison », *Théma OFDT*, Décembre 2019.

⁶⁶ Fillod-Chabaud A., Touraut C., « L'expérience carcérale des mineurs non accompagnés – synthèse des échanges du séminaire nomade de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) du 18 mai 2021 », *Cahiers d'études pénitentiaires*, n°58.

difficultés à supporter la frustration, qui peut mener à de la violence, des mutilations, le fait de tout casser dans sa cellule... Ils sont censés avoir une prise en charge médicamenteuse, mais on ne va pas se mentir, il n'y a pas assez de médecins, et chez certains (médecins) il y a une forme de lassitude ». *[Psychologue PJJ, QM Bêta]*

Parmi les MNA rencontrés, au moins trois d'entre eux consommaient effectivement des médicaments issus du trafic avant d'entrer en détention. Jamal [17 ans, MNA, QM Thêta] explique par exemple avoir commencé à consommer des médicaments dès l'âge de 8 ans, alors qu'il habitait encore au Maroc. Il en consommait jusqu'à un paquet par jour avant son incarcération. Mounir [13 ans, MNA, QM Gamma] en revanche n'en consommait que de façon occasionnelle : l'affaire qui l'a menée en prison s'explique selon lui par le fait qu'un « garçon [qu'il] connaît » lui ait donné un médicament, sous l'effet duquel il est devenu imprudent et violent.

Ces mineurs réclament et obtiennent généralement que des traitements de substitution leur soient prescrits en détention. Les psychiatres les encouragent généralement à réduire leur consommation, sans les y contraindre. Amin [MNA, QM Gamma] par exemple, explique qu'il prend des médicaments pour dormir : « J'ai beaucoup diminué, maintenant j'en prends un seul. [...] J'en prenais déjà avant de venir ici. Au début [le psychiatre] me donnait trois cachets. Il m'a demandé si je voulais diminuer, j'ai accepté » [extrait traduit de l'arabe]. Les mineurs font toutefois état de difficultés pour se sevrer en détention. Alors qu'il est incarcéré depuis près de deux ans, Jamal [17 ans, MNA, QM Thêta] explique par exemple n'être parvenu à arrêter de consommer des médicaments que pendant 3 mois, grâce aux encouragements d'un « ami » codétenu : « Déjà je parlais avec D. parce que D. il est jeune des quartiers ici, il a une nationalité français et tout. Parler avec lui, lui il a dit : "Reste pas, c'est pas bien Rivotril, c'est pas bien comme traitement, quand tu sors, arrête de manger traitement, tu manger pas ça." J'ai dit d'accord. Déjà j'essayais arrêter le traitement ici, trois mois j'ai arrêté le traitement ici ». Jamal a cependant repris le traitement un mois après le départ de son ami D., lorsqu'il s'est retrouvé sans poste de télévision pendant plusieurs semaines après avoir cassé celui de sa cellule : « je casse la télé et tout j'enlève, je casse la télé, après il va rester moi trois semaines et pas de télé, je demande c'est quand l'autre il donne le traitement pour que je dors mieux encore ».

L'ennui ressenti par les mineurs en détention (voir II.A), les difficultés à trouver le sommeil (II.C) mais aussi l'anxiété causée par l'incarcération (chapitre 5) ou encore le sevrage de cannabis (voir ci-dessus) incitent ainsi de nombreux mineurs à recourir à la médication pour mieux vivre la détention. Si les mineurs qui consommaient déjà des médicaments peinent donc à se sevrer dans ces conditions, **de nombreux mineurs qui ne prenaient pas de médicaments à l'extérieur débutent des traitements (anxiolytiques, somnifères) en détention**. C'est par exemple le cas de Yasser [16 ans, MNA, QM Êta], qui explique : « j'ai commencé ici parce que le premier jour, pas dormir, le deuxième jour pas dormir, après j'le mange les médicaments après je dors. Obligé, j'ai passé la journée à dormir, y a rien dans la cellule ». C'est également le cas de Maryam [17 ans, QMF Zêta], qui prend ponctuellement des médicaments pour dormir lorsqu'elle est angoissée ou qu'il y a du bruit, mais qui se limite de peur de « devenir accro » comme d'autres jeunes détenues. **La tendance à accéder aux demandes de médication des mineurs, associée à des protocoles de distribution de médicaments souvent inadaptés à l'âge des jeunes (I.D), fait de la détention un facteur de risque du point de vue des consommations médicamenteuses.**

Chapitre 4.

Atteintes corporelles et dégradation symbolique

L'enfermement, nous l'avons vu (chapitre précédent) peut impacter à différents niveaux l'état de santé physique des adolescents. Mais le corps est également affecté de façon plus symbolique, dans son intégrité et sa dignité, qui sont à divers égards mises à mal par l'incarcération. La dignité des détenus est en premier lieu affectée par l'insalubrité des locaux où ils se trouvent (I.A). L'incarcération produit de plus des effets visibles sur les corps des adolescents, sur le plan morphologique et/ou de l'apparence (I.B). En outre, le maintien de l'ordre pénitentiaire implique régulièrement des atteintes à l'intégrité physique, notamment lors du rituel de la fouille à nu (II.A), mais aussi lorsque les professionnels font usage de la force pour maîtriser les détenus (II.B). **L'expérience carcérale est ainsi incorporée à divers égards par les détenus – dans le sens où elle s'inscrit, au sens propre comme sur le plan symbolique, dans le corps des individus.** Les différentes atteintes faites aux corps enfermés produisent des effets sur l'image que les détenus ont d'eux-mêmes et participent à faire de la détention une expérience de désaffiliation sociale et symbolique. Or, les atteintes corporelles sont particulièrement déstabilisantes pour les mineurs, dont les corps adolescents sont affectés par la puberté.

I. La dégradation de l'image de soi

L'incarcération constitue, en soi, une expérience de déchéance sociale, le statut de prisonnier provoquant une certaine stigmatisation ainsi que l'exclusion de fait de son environnement habituel. Au sein des murs de la prison, de plus, **l'expérience carcérale renforce le sentiment de déchéance, à travers diverses atteintes à l'intégrité des détenus** : non seulement ces derniers sont privés de l'essentiel de leur liberté et soumis à de nombreuses règles et contraintes qui s'imposent à eux, mais ils font également l'expérience de multiples privations et de conditions de vie dégradées. Leur corps est ainsi affecté, physiquement et symboliquement, par la détention. Les atteintes corporelles produisent une « dégradation de l'image de soi »⁶⁷, qui peut être considérée comme « la plus subtile et la plus importante de toutes les techniques de mortification »⁶⁸.

A. De la vétusté à l'insalubrité

La dignité des détenus est en premier lieu affectée par les conditions concrètes de détention, notamment sur le plan de l'hygiène et de la salubrité. Il est arrivé que des détenus affirment que l'état de leur cellule voire de leur bâtiment était convenable. Ces affirmations pouvaient reposer sur une relativisation des conditions d'hébergement par rapport à d'autres prisons ou quartiers : « les cellules, elles sont bien ici. C'est propre [...] ». Le bâtiment A c'est très, très sale, mais ici c'est propre » [Adama, 17 ans, QM Éta] ; « ça va c'est une prison hein. C'est entretenu » [Yohann, 17 ans, QM Iota]. Néanmoins, nos propres observations ainsi que de

⁶⁷ Goffman E., *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Seuil, 1968.

⁶⁸ Lemire G., « Un univers total », dans Vacheret M. et Lemire G., *Anatomie de la prison contemporaine*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2007.

nombreux entretiens mettent plutôt l'accent sur **l'état de délabrement des locaux pénitentiaires, qui participe à la dévalorisation symbolique des détenus qui les occupent**. Certains bâtiments, en premier lieu, sont anciens et vétustes. Au QM Iota, une partie du QM a été rénover, tandis que les cellules les plus anciennes, qui datent du XIX^{ème} siècle, sont délabrées :

[Cahier de terrain, 24 février 2022, QM Iota]

« Les murs sont voûtés et l'encadrement de la porte ne dépasse pas 1 mètre 65, ce qui donne la sensation d'être dans un espace étrié. Il n'y a pas de séparation entre l'espace de vie et les toilettes (qui n'ont ni lunette ni capot) et il y a une odeur d'égouts et d'humidité. La fenêtre est située en haut de la cellule, il faut grimper sur la tuyauterie pour l'atteindre. Par conséquent, la cellule est très sombre et donne l'impression d'être au sous-sol [alors qu'elle est au deuxième étage]. Il y a tous les éléments habituels d'une cellule (lit, table, TV, téléphone) mais tout paraît plus vétuste qu'ailleurs. »

Le QM Thêta, de même, est particulièrement sombre, que ce soit au niveau des cellules ou des espaces collectifs : en raison de la hauteur des murs, même la cour de promenade est peu exposée à la lumière. À l'intérieur, les fenêtres sont plutôt rares et généralement étroites, seule la salle de classe est relativement lumineuse. L'impression de délabrement n'est cependant pas réservée aux bâtiments les plus anciens : si l'architecture des bâtiments plus modernes améliore les conditions de détention, ces derniers sont souvent sales et dégradés.

« Ici, ce n'est pas très propre. Demandez à visiter une cellule, il y'en a des vides en ce moment, vous verrez que c'est sale. Il y a eu des épidémies de gale, les jeunes ont des boutons, déjà que l'adolescence c'est une période compliquée pour la peau... » *[Éducatrice, QM Éta]*

Les mineurs évoquent également lors des entretiens diverses doléances relatives à l'état de leur cellule.

« Quand je vais me laver, j'avais me laver en claquettes parce que c'est trop sale par terre. J'ai beau nettoyer en fait c'est de la crasse qui est intégrée dans le sol, j'sais pas, c'est bizarre. Et c'est tout... quand le mur il commence à... la peinture elle commence à partir. L'humidité. Y a grave de l'humidité, y a de la moisissure bizarre qui sort. » *[Elias, 16 ans, EPM Alpha]*

Les conditions de détention varient de ce point de vue en fonction des établissements : au QMF Delta l'incompatibilité des installations électriques proscrit par exemple l'installation de plaques de cuisson. Dans ce QMF, comme dans deux QM étudiés, les cellules ne comportent par ailleurs pas de douche individuelle. En outre, **dans certains établissements, les mineurs se plaignent du froid** : Bastien [16 ans, QM Bêta] explique utiliser ses plaques de cuisson pour chauffer son lit avant d'aller dormir. Il arrive également que les jeunes dorment avec un manteau ou avec un bonnet. Adrien [16 ans, EPM Alpha] explique qu'au QM Gamma : « la nuit tellement il fait froid parfois t'es obligé de dormir en doudoune ». Certains évoquent des difficultés à s'endormir à cause du froid, en particulier ceux qui ne disposent pas de suffisamment de vêtements chauds (voir chapitre 3, II.C). Ceux qui ont passé un été en prison évoquent également des épisodes de chaleurs difficilement supportables. Dans certains établissements, la température de l'eau pose également problème : Amin [MNA, QM Gamma] profite par exemple de l'entretien réalisé avec l'aide de la médiatrice linguistique pour demander à cette dernière d'intervenir pour que l'arrivée d'eau chaude soit rétablie dans sa cellule, après 8 jours de panne (l'enquête a lieu en décembre). Divers problèmes de plomberie sont également évoqués par les jeunes : Yohann [17 ans, QM Iota] explique avoir été privé d'eau pendant plusieurs jours lorsqu'il était incarcéré au QM Éta (des bouteilles lui étaient données pour qu'il puisse boire, se laver et évacuer l'eau des toilettes) ; Adrien [16 ans, EPM Alpha] évoque des toilettes régulièrement bouchées lorsqu'il était au QM Gamma. L'évacuation d'eau pose également problème au QM Bêta :

« - Younes : Le, le sol il est gratté on dirait il veut se barrer, wallah, il veut se barrer, je sais même pas pourquoi ils m'ont mis dans cette cellule, des fois l'eau elle bugue, tu sais même pas pourquoi... [rires] coupures de courant... [...]

- Enquêtrice A : Si vous pouviez changer quelque chose sur cette prison, vous changeriez quoi ?

- Younes : [tchip] C'est la propreté moi wallah. [...] La propreté quand même on n'est pas des chiens. On n'est pas des chiens, voilà. Nous des fois, laisse tomber, y a pas d'eau, donc pour tirer ta chasse, c'est le bordel, quand t'as trop envie de faire, t'attends deux heures pour tirer ta chasse d'eau ». [Younes, 17 ans, QM Bêta]

Dans deux établissements visités, un EPM et un QM, nous avons pu constater la **présence de nuisibles près des cellules des mineurs**. Dans l'EPM Alpha, les rats sont présents en nombre dans le couloir dit « arrosage » (zone située en bas des cellules, condamnée par un grillage pour éviter que les détenus ne jettent du liquide sur les professionnels qui passent) où s'entassent de nombreux détritiques : des bouteilles vides, des bouts de draps, des emballages de nourriture, etc. Comme dans d'autres EPM, **l'ajout de grillages à l'architecture initiale répond à un objectif de sécurisation⁶⁹, qui a des conséquences sur les conditions de détention au quotidien dans ces établissements**. L'ajout de grillages, mais aussi de portes, complique en effet la circulation des professionnels, l'accès aux différents espaces pour les détenus mais aussi la possibilité de maintenir ces bâtiments propres, comme le montre la prolifération de rats. Dans le QM Bêta, ce sont des cafards qui circulaient pendant la distribution du repas dans la coursive. Plusieurs détenus de l'établissement concerné ne manquent pas de faire des remarques à ce sujet, comme Bastien [16 ans, QM Bêta] qui s'exclame : « y'a des cafards à mort ! Y'a des cafards mais À MORT ! » ou encore Younes :

« - David : Ouais faut qu'ici ça s'améliore hein, wallah madame hein si vous rentrez dans ma cellule là...

- Ousmane : Y a trop de cafards ici !

- Younes : Wesh y a des cafards madame, j'ai jamais vu ça d'ma vie.

- Enquêtrice A : Ouais, on en a vu passer.

- David : Mais tu sais, [si] tu nettoies y'en n'a pas, hein.

- Younes : La tête de ma mère, y'en a !

- David : Moi d'mon côté [de la coursive] y'en n'a pas, c'est fini. [...]

- Ousmane : T'as vu le matin, dès le matin, tu passes le balai. Dès que tu vois que ta cellule elle est sale tu passes le balai, tu passes la serpillère, wallah y'en n'a même pas un là.

- Younes : Tu t'en rends pas compte, éteins ta lumière, bouge pas, tu vas voir le nombre... » [Younes, 17 ans, Ousmane, 17 ans et David, 16 ans, QM Bêta]

Comme le notent également Y. Amsellem-Mainguy, B. Coquard et A. Vuattoux⁷⁰, **les mineurs déclarent de façon unanime faire le ménage régulièrement dans leur cellule**. Cette activité, nous l'avons vu (chapitre 3, II.A), constitue une occasion pour les détenus de mettre leur corps en mouvement et de pallier à l'immobilité. Le ménage permet également aux mineurs, de façon plus ou moins consciente, d'acquiescer une certaine marge de manœuvre sur leur environnement, de s'appropriier les lieux et de lutter contre la dégradation symbolique induite par la saleté des cellules.

« - Yohann : [Quand je suis arrivé] j'ai fait l'ménage. D'façon, dans tous les cas, même si c'est propre j'refais l'ménage, c'est... c'est psychologique.

- Enquêtrice B : Pour t'installer quoi ?

⁶⁹ Solini L., *Faire sa peine à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur*, Nîmes, Champ social, 2017, p.206.

⁷⁰ Amsellem-Mainguy A., Coquard B., Vuattoux A., « Sexualité, amour et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement », Rapport d'étude de l'INJEP, 2017.

- Yohann : Ouais. » *[Yohann, 17 ans, QM Iota]*

Le nettoyage des lieux à l'arrivée revêt ainsi une fonction symbolique, d'autant plus nécessaire lorsque les détenus trouvent la cellule sale à leur arrivée :

« - Jess : Quand t'arrives ah nan, c'est dégueulasse. Parce qu'ils ont pas genre... Tu sais les femmes, les majeures qui travaillent ici, qui font les repas et tout ? Normalement, t'as vu, t'as des femmes qui viennent faire le ménage ou quoi dans les cellules, ici y a pas ça. y'en a une qui part, y a une arrivante qui arrive juste après dans la même cellule. Ah c'est toi qui te tape le ménage hein. Moi quand je suis arrivé c'est moi qui me suis tapé tout le ménage.

- Enquêtrice A : Ça a pris combien de temps ?

- Jess : Tous les jours je fais le ménage. Je nettoie les murs parce que comme j'ai dit hier ils mettent du dentifrice pour mettre les photos. Tu vois des gros points de dentifrice dans toute ta cellule, donc moi je nettoie les placards, dessous, dessus, enfin tout. J'ai fait tous les toilettes, j'ai fait tous les murs de la douche, le petit robinet de la douche aussi en haut, j'ai vraiment tout fait, je me mets à quatre pattes pour faire la serpillère, je me mets sous le lit, même le lit en dessous il était rouillé, j'ai tout gratté. Y a plus rien maintenant, c'est tout propre. » *[Jess, 15 ans, QMF Zêta]*

Pour certains, comme Reda [16 ans, EPM Alpha] qui n'avait jamais effectué de tâches ménagères avant son incarcération, celle-ci est l'occasion d'apprendre à ranger, à laver le sol, la vaisselle ou encore son linge : « je savais même pas lancer une machine, c'est un surveillant il m'a appris ça ».

Les difficultés d'accès à des ustensiles ou des produits nettoyants peuvent cependant compliquer voire rendre impossible l'accomplissement de la besogne. Au sein de plusieurs unités d'un EPM, il semblait difficile pour les jeunes de mettre la main sur un balai : Victor [15 ans, EPM Epsilon] demande par exemple à l'occasion de la sortie de sa cellule pour participer à l'entretien : « Wallah c'est qui qui a l'balai wallah ? Wallah, sortez l'balai ». Ayoub explique :

« Les détenus, on aimerait bien avoir un balai tous les jours, voyez, un balai dans notre cellule histoire qu'si on, si on veut nettoyer on attend pas que un homme de ménage ou une femme de ménage arrive pour lui demander un balai, alors que eux aussi y'en ont besoin, vous voyez !? » *[Ayoub, 17 ans, EPM Epsilon]*

Dans certains cas, les éléments nécessaires pour le ménage doivent être achetés par les mineurs. Victor indique par exemple qu'à défaut d'obtenir un balai facilement, l'alternative serait de cantiner une balayette. La situation est identique à l'EPM Alpha, comme le regrette une éducatrice :

« On peut trouver injuste parfois que les mineurs souvent sont amenés à cantiner eux-mêmes un produit d'hygiène pour nettoyer leur cellule... Alors qu'ils sont censés avoir accès de manière systématique à un produit d'entretien, sans qu'ils soient obligés de le payer. » *[Éducatrice PJJ, EPM Alpha]*

La marchandisation du matériel nécessaire au ménage réduit l'accès pour les détenus indigents et pose également la question des délais, l'arrivée des cantines pouvant prendre jusqu'à deux semaines. Enfin, dans certains établissements, les détenus font part de réticences voire de refus de la part de l'administration pénitentiaire pour leur fournir du matériel de ménage.

« J'lui ai demandé des... un balai et tout pour nettoyer, le truc le plus long qu'j'ai attendu : une semaine ! Alors qu'avec Mathieu tu attends même pas 10 minutes. 5 minutes t'as l'balai, serpillère, avec de l'eau chaude, plus le produit rempli. Alors que l'autre là, tu l'attends une semaine, c'est pas pour faire chier ? [...] J'ai compté les jours, vous allez dans la cellule 9, sur le mur, y a 7 traits, c'est les jours j'les ai vraiment comptés hein. » *[Yohann, 17 ans, QM Êta]*

Dans certains établissements, les surveillants semblent ainsi exercer un filtre sur l'attribution du matériel pour faire le ménage, ce qui peut engendrer des tensions.

« [Quand j'étais arrivant] j'lui demandais les choses [au surveillant] pour laver les vêtements, pour le balai, pour je sais pas, il a dit "nan, nan, toi, y a pas les choses, toi y a pas, y a rien". Moi casse la TV, casse la porte ». [Yasser, 16 ans, QM Éta]

L'attribution du matériel de ménage semble ainsi parfois s'inscrire dans une pédagogie comportementaliste⁷¹, dans le sens où les surveillants répondent davantage aux demandes des mineurs, y compris lorsqu'il s'agit de questions d'hygiène, lorsque ceux-ci se comportent bien en détention. De même, **dans les établissements où certaines cellules sont plus modernes que d'autres, leur attribution est souvent déterminée par des critères disciplinaires et peut faire fonction de sanction.** Au QM Iota, un surveillant explique par exemple que les cellules les plus modernes sont réservées aux détenus qui se comportent le mieux : « on met des gamins qui ne dégradent pas. Et les gamins qui [ne] gueulent pas aux fenêtres ». **L'accès à l'hygiène peut ainsi être exploité dans le cadre de mesures infra-disciplinaires par les surveillants, qui mobilisent ce levier pour inciter les mineurs à améliorer leur comportement.** Au QMF Delta, les mineurs expliquent que l'heure de la douche « dépend du comportement » : les surveillantes récompensent celles qui se comportent le mieux en leur proposant la douche le soir plutôt que le matin (heure à laquelle les mineurs préfèrent dormir et où « l'eau est froide »). Ces dernières ont alors tendance à refuser la douche lorsqu'elle est proposée le matin. Ces mesures infra-disciplinaires participent à faire de l'accès à l'hygiène un marqueur de la situation des détenus. Les mineurs qui se comportent le moins bien, du point de vue des surveillants, sont ainsi parfois relégués dans les cellules les plus délabrées, ont plus de difficulté à obtenir du matériel pour nettoyer leur cellule et disposent de conditions moins favorables pour se doucher. En règle générale, **la dégradation symbolique induite par l'incarcération s'incarne aux yeux des adolescents par la saleté et la vétusté.**

B. L'apparence dégradée

L'apparence des adolescents est la plupart du temps affectée par la détention, à la fois par des changements morphologiques et par une évolution de leur façon de s'habiller, de se coiffer, de se raser, etc. Or, ces effets visibles de la détention ont un impact sur l'image que les détenus ont d'eux-mêmes : **la dégradation de l'apparence fait partie intégrante de l'expérience de dégradation symbolique que représente l'incarcération.**

Nous l'avons dit (chapitre précédent, II.A), les mineurs ont tendance à manger de façon déséquilibrée en détention. Selon les professionnels, la majorité des mineurs détenus qui restent plusieurs mois en détention y prennent du poids. Ceux qui s'en rendent compte le déplorent en général, comme Maryam [17 ans, QMF Zêta] qui explique qu'elle « gonfle » parce qu'elle mange beaucoup de pain : « tu grossis, c'est pas joli. Je grossis, c'est pas beau ». Maryam explique avoir « essayé de faire des abdos et tout » mais constate que les séances de sport sont trop espacées. Les jeunes expliquent ainsi généralement leur prise de poids par le manque d'activité, comme par exemple Oscar :

« Moi dehors j'étais pas mince non plus mais genre déjà moins j'mange pas beaucoup à la base. Je passe plus de temps à boire et du coup ben ici quand j'suis arrivé j'me suis dit : "Ah ben carré, ici j'vais pas pouvoir boire, j'vais maigrir". Sauf qu'ici tu fais rien toute la journée... » [Oscar, 16 ans, EPM Alpha]

⁷¹ Sallée N., *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Paris, EHESS, 2016.

Seuls quelques jeunes déclarent faire quotidiennement du sport en cellule – ces derniers constatent souvent une évolution de leur musculature, associée à une prise de poids, alors considérée comme positive. **Beaucoup de jeunes, cependant, ne pensent pas avoir pris de poids en détention et nombre d'entre eux déclarent avoir maigri, ce qui contraste avec les discours des professionnels.** Ce décalage peut s'expliquer, d'une part, par le fait que les professionnels sont frappés par la prise de poids rapide de certains jeunes et sont moins attentifs à d'éventuelles pertes de poids, généralement moins spectaculaires. Le fait que les jeunes aient la sensation de maigrir, en outre, est à relier au fait que nombre d'entre eux déclarent avoir souvent faim en détention (voir chapitre précédent, II.B), ce qui peut induire une inquiétude sur le fait d'être insuffisamment alimentés. Il semble également que les jeunes n'aient pas toujours conscience des évolutions de leur corps – celles-ci leur sont souvent rapportées lors de visites au parloir ou lors de visites médicales. Elias [16 ans, EPM Alpha] dit s'être rendu compte d'avoir pris du poids de façon indirecte : « avant-hier j'ai essayé mon jean, j'ai vu que je rentrais pas. Ça veut dire ouais c'est chaud quand même ». **De fait, les jeunes ont peu d'occasions d'observer leur propre corps** : seuls de petits miroirs, souvent en mauvais état, sont présents dans les cellules et **les occasions de voir leur reflet en entier sont rares, voire inexistantes** dans certains établissements. Les adolescents enfermés se voient ainsi surtout dans le regard des autres et n'ont que peu de recul sur les transformations physiques qui les frappent dans le cadre de leur détention alors qu'ils traversent simultanément la période de la puberté, qui est une étape charnière de métamorphose de l'état d'enfant à celui d'adulte. Ainsi, Anthony [17 ans, EPM Alpha], détenu dans plusieurs QM et un EPM depuis deux ans dit avoir pris « 36 kilos quand même », qu'il explique par le fait d'avoir « mangé » et la « musculation », sans prendre en compte la dizaine de centimètres qu'il a gagné depuis sa mise sous écrou. De façon plus étonnante, deux jeunes déclarent avoir la sensation d'être devenus « plus petits » depuis qu'ils sont en détention : Adama [17 ans, QM Éta] explique « j'ai maigri, et on dirait que j'ai rapetissé. J'sais pas pourquoi parce que dehors j'étais grand et gros ». Lilou [15 ans, QMF Delta] à l'inverse, pense avoir pris du poids. Elle explique avoir l'occasion de se voir dans un miroir une fois toutes les deux semaines en séance de sport : « on est super choqués à chaque fois qu'on se voit, on dit "Han ! J'resemble à ça ! ? " [...] Moi j'ai l'impression soit j'suis devenue petite ou soit j'suis devenue grosse ». Cette sensation d'avoir « rapetissé » montre bien que **la perception de leurs corps par les adolescents est biaisée en détention et qu'ils éprouvent des difficultés à prendre conscience des changements qui se produisent au cours de leur incarcération.**

L'image de soi est ainsi altérée par l'expérience de la détention. Au-delà des transformations morphologiques du corps, **l'apparence de celui-ci est également fortement affectée par des changements dans la façon dont les détenus s'habillent et plus globalement appréhendent leur corps**, comme l'explique Melina :

« **On est au plus bas.** [...] Au plus bas bah c'est-à-dire qu'ici on a vraiment rien quoi wesh, on n'est pas coiffées, on est en jogging toute l'année, on sort de notre lit, là par exemple je sors de mon lit, clairement, je sais pas, on n'est pas apprêtées. **Quand ça fait des années que tu te vois pas apprêtée du coup tu te dis, je sais pas, des fois, tu oublies un peu que : wesh, ah là bas t'es mignonne en fait.** Alors que ouais, nan des fois ça fait plaisir de se revoir, même quand tu souris et tout sur les photos des fois tu te rappelles et tout tu te dis "Ah ce jour-là je suis partie là-bas c'était trop bien" et tout. » [Melina, 17 ans, QMF Delta]

La détention affecte ainsi la capacité des jeunes à « prendre soin d'eux » et de leur image. En premier lieu, les diverses restrictions sur les vêtements des détenus – interdiction des vêtements de marque, des boutons et fermetures métalliques, des capuches, etc. – les mènent à s'habiller essentiellement en tenues de sport de sous-marque. Nassim explique par exemple que ses « collègues » (dans le sens : amis) sont allés lui acheter des vêtements dans un magasin Décathlon

lorsqu'il a été incarcéré, la plupart des vêtements qu'il possède à l'extérieur étant interdits en détention. Les mineurs non-accompagnés, qui ne peuvent généralement pas se faire livrer d'affaires depuis l'extérieur, sont quant à eux contraints de porter les vêtements fournis par l'administration pénitentiaire, généralement des ensembles de sport unis, assez larges voire difformes.

« - Enquêtrice B : est-ce que ton apparence a changé depuis que tu es arrivé ? Si on t'avait vu dehors, est-ce que tu aurais été comme aujourd'hui ?

- Bilal [fait un geste agacé de la main, puis montre ses cheveux et son jogging avec dédain, répond avec agacement] : tu te fous de moi, tu as vu à quoi je ressemble ? » [Bilal, MNA, QM Gamma, traduction de l'arabe]

En outre, comme l'explique Melina, les détenus ne sont pas « apprêtés » en détention. Cela se manifeste notamment par une évolution de leurs cheveux, à la fois au niveau des soins qui leur sont apportés et de leur coupe. Dans plusieurs établissements, **les mineurs déplorent l'absence de produits d'hygiène adaptés à leur type de cheveux**, comme par exemple Lilou et Melina, qui ont toutes deux les cheveux crépus :

« - Melina : Par exemple y a des trucs que par exemple pour cheveux blonds, y a... on cantine un shampoing y a écrit "cheveux blonds" nin nin nin, "revigore la couleur".

- Lilou : [rires] Alors que c'est pas du tout ça qu'il nous faut !

- Melina : Alors que c'est pas notre cas, on s'en fout de ça en fait. Parce que nous ils nous donnent des brosses genre...

- Lilou [interrompt] : Vous savez les brosses avec des dents là, ça fait "crac" comme ça là, nous on n'a pas besoin de ça ». [Melina, 17 ans et Lilou, 15 ans, QMF Delta]

L'offre de produits d'hygiène est ainsi restreinte et souvent inadaptée aux cheveux des jeunes, parce qu'il s'agit, comme le dit Liam [17 ans, QM Bêta], de produits « pour les Blancs ». Jamal [17 ans, MNA, QM Éta] considère également que « le shampoing des prisons il fait mal pour mes cheveux » et Ismail [14 ans, QM Thêta] explique : « J'ai un peigne mais avec mes cheveux c'est impossible de les peigner. Ça bloque... Déjà la brosse elle est toute effritée, bizarre. C'est des brosses de mauvaise qualité ». En outre, l'accès à un service de coiffure est variable en fonction des établissements. Le plus souvent, il est assuré par un détenu (majeur ou mineur) ou parfois par un surveillant, mais dans les deux cas, les mineurs sont généralement suspicieux sur la qualité du service rendu : Adrien [16 ans, EPM Alpha] trouve que les coiffeurs sont « bizarres », Bastien [16 ans, QM Bêta] déclare que le coiffeur « ne sait pas couper les cheveux » et Mehdi [17 ans, QM Gamma] plaisante sur le fait que les surveillants « n'ont pas le bac coiffure ». **Les mineurs préfèrent alors généralement attendre leur sortie de détention pour se couper les cheveux.** Par conséquent, la plupart des jeunes rencontrés lors des entretiens avaient les cheveux « en bataille » – la longueur de leurs cheveux étant un indicateur de la durée de leur détention. Au-delà de l'aspect pratique, le refus de se couper les cheveux – et parfois la barbe – revêt ainsi une dimension symbolique. Siham [16 ans, QMF Zêta] évoque d'ailleurs une superstition à ce sujet : « moi on m'a dit ici faut pas s'couper les cheveux apparemment. Apparemment si tu t'coupes les cheveux, tu vas revenir. Faut pas laisser des trucs euh... de toi ici tu vois c'que j'veux te dire ? ». De façon plus générale, **l'absence de soins donnés aux cheveux constitue la norme en détention**, ce qui participe à dissuader les jeunes de recourir au service de coiffure.

« - Enquêtrice B : Au niveau des cheveux tu peux te couper les cheveux ici ?

- Victor : Ouais mais j'le ferai pas.

- Enquêtrice B : Pourquoi ?

- Victor : Parce que j'sais pas, j'préfère laisser pousser.

- Enquêtrice B : Dehors tu laissais pousser aussi ?

- Victor : Nan dehors j'vais faire une, une belle coupe.

- Enquêtrice B : Et pourquoi tu ne veux pas te faire une coupe ici ?
- Victor : Parce que y sait pas coiffer lui ici.
- Enquêtrice B : C'est qui « lui » ?
- Victor : J'sais même pas, wallah j'sais même pas.
- Enquêtrice B : Et comment tu sais qu'il ne sait pas coiffer ?
- Victor : Genre on m'a dit qu'il savait pas coiffer, même regardez la tête de tous les détenus [rires].
- Enquêtrice B : Ben la plupart ils n'ont pas l'air de vouloir se faire coiffer...
- Victor : Moi j'en connais un qui s'est fait coiffer, il est plus là, et c'était pas très, c'était pas glorieux.
- Enquêtrice B : [rires] Ok. Et ça ne t'embête pas d'avoir les cheveux un peu en bordel ?
- Victor : Nan j'm'en fous hein on est en prison. En prison on a tous les cheveux en bordel. »
[Victor, 15 ans, EPM Epsilon]

Ainsi, les mineurs expliquent souvent que la détention n'est pas un environnement dans lequel ils souhaitent prendre soin de leur apparence, comme par exemple Adama :

- « - Adama : Dehors c'était toujours... pas pour mentir ou quoi, mais toujours vraiment aux petits soins. Barbe taillée, dégradé, dernière tenue, dernières baskets. Toujours. J'aime pas montrer, mais c'est pour mon plaisir personnel. Être bien dans ma peau.
- Enquêtrice A : Et ici ?
- Adama : Nan, j'm'en fous ici. J'en ai rien à carrer [à faire] ici ». [Adama, 17 ans, QM Éta]

Plusieurs enquêtés indiquent ainsi qu'ils ne sont pas soucieux de leur apparence en détention, parce qu'ils n'y voient pas « les gens de dehors » [Dylan, 16 ans, QM Iota] et qu'il n'y a personne pour qui ils souhaitent se « faire beaux » [Anis, 16 ans, EPM Epsilon], comme l'explique Adrien :

- « C'est pas comme ci y a une meuf j'vais gérer tout ça. Y a que des garçons. Dis-moi faut plaire à qui ? Faut plaire à personne hein. Ça veut dire tu connais, j'reste comme ça. Quand j'vais sortir j'vais me couper les cheveux ». [Adrien, 16 ans, QM Alpha]

Le relâchement des soins apportés au corps et à son apparence en détention sont donc présentés par les jeunes comme une fatalité, qui fait partie de l'expérience carcérale. Maryam déclare par exemple : « Je regarde même plus mon corps, j'ai arrêté ». **Les effets de l'incarcération sont alors bien visibles, les détenus présentant une image d'eux-mêmes qu'ils considèrent dégradée.**

- « - Enquêtrice B : Et pour tes cheveux [Taha a des petites dread locks], tu peux te faire coiffer ici ou... ?
- Enquêté : Je dois attendre la sortie [rires].
- Enquêtrice B : Parce que du coup normalement tu les coiffes régulièrement ?
- Enquêté : Ouais. Toutes les deux semaines.
- Enquêtrice B : Donc là pour toi c'est un peu le bazar là ?
- Enquêté : Ah c'est vrai ça m'énerve.
- Enquêtrice B : C'est quoi qui t'énerve ?
- Enquêté : C'est grave chiant en plus quand j'vais me coiffer ça va faire grave mal. [...]
- Enquêtrice B : Et pourquoi ça t'énerve, parce que ça te gêne ?
- Enquêté : Nan j'aime pas ne pas être coiffé.
- Enquêtrice B : Tu te sens mal coiffé ?
- Enquêté : Ouais. Moi j'prends soin d'moi moi. » [Taha, 15 ans, QM Gamma]

L'incarcération constitue ainsi une expérience de dégradation de l'image de soi, *a minima* temporaire. Dans le cas des mineurs, **les modifications physiologiques entraînées par la détention s'inscrivent dans un contexte où le corps subit déjà d'importantes mutations liées à la puberté, mais aussi dans une période où les choix, goûts et habitudes en matière**

de soin du corps et d'apparence ne sont pas toujours stabilisés. Comme le dit Melina [extrait p.68], lorsque l'incarcération dure plusieurs mois voire plusieurs années, les jeunes peuvent en arriver à « oublier » l'apparence qu'avait leur corps à l'extérieur et ainsi à interioriser une nouvelle image d'eux-mêmes, plus dégradée.

II. Les atteintes à l'intégrité physique

Le corps des détenus est donc affecté par les conditions de détention, qui produisent une dégradation de l'image qu'ils renvoient et qu'ils ont d'eux-mêmes. De plus, les doctrines de maintien de l'ordre en détention, notamment via l'organisation de fouilles (de cellule, au corps ou à nu) (A) mais aussi lors de l'usage de la force par l'administration pénitentiaire (B), portent atteinte à l'intégrité physique des adolescents. La fréquence et le niveau d'intensité de ces atteintes corporelles varient en fonction des établissements et des jeunes.

A. La dignité à l'épreuve des fouilles

Tous les mineurs font l'expérience de la fouille à nu à l'arrivée en prison. Bien que le sujet soit rarement abordé spontanément par les enquêtés, probablement en raison d'une certaine pudeur à ce sujet, lorsque nous les interrogeons sur la fouille à nu, celle-ci est présentée comme une étape marquante de l'arrivée en détention. **L'atteinte à la dignité induite par la mise à nu constitue en effet une démonstration de l'ampleur de la dépossession et du dépouillement⁷² auxquels les adolescents vont faire face en détention.** Le sentiment ressenti la « première fois » n'est ainsi jamais minimisé, l'évènement étant à la fois inattendu et saisissant :

« La fouille après c'est quelque chose la fouille, ah c'est quelque chose. La première fois où j'suis arrivée en plus c'est la première fois, quand tu rentres et tout, ils te font cash la fouille, à poil. C'est à poil dans le box. Ah ouais tu veux... ouais c'est chaud la fouille, la vérité c'est chaud. Après [...] Ça m'a pas choquée mais ça m'a... refroidie tu vois c'que j'veux dire ça m'a... fouille comme ça, eh j'me suis dit "C'est quoi ça ? J'arrive où ?" Tu vois c'que j'veux te dire, j'arrive où ? Wallah ». [Siham, 16 ans, QMF Zêta]

La fouille donne ainsi un aperçu de ce qu'est la « peine » et du fonctionnement de la prison dans laquelle elle prend place. **Les mineurs sont souvent décontenancés par cette mise à nu, en particulier lorsqu'ils n'étaient pas au courant au préalable de son caractère systématique et « normal ».** C'est notamment le cas de Mounir, qui n'est pas francophone et fait état d'une forte incompréhension lors de la « première fois » :

« - Mounir : « La première fois que, tu sais, quand il y a eu le problème, moi il m'a dit : "enlève ton pantalon", moi je ne voulais pas le retirer. Et après, il me... L'autre m'a enlevé pantalon avec force. [...] Et il s'est déchiré, regarde.
- Enquêtrice A : Oui, je vois. C'est déchiré sur environ 15 cm au niveau de l'entrejambe. [...]
- Mounir : Jusqu'à ce que je parle avec les gens et tout, ils m'ont dit : "ça, c'est normal. S'ils veulent te faire la fouille, c'est normal. Tu vas tout enlever". Et ça y est, maintenant, s'ils veulent me faire la fouille, moi j'enlève tout. » [Mounir, 13 ans, MNA, QM Êta – traduit de l'espagnol]

La « première fois » de Mounir s'est ainsi soldée par le recours à la force et par la déchirure de son pantalon – or Mounir n'en possède que deux (il n'a par ailleurs pas de manteau). Dans ce cas, ce

⁷² Goffman E., *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Seuil, 1968.

dispositif de contrôle prend la forme d'un « contact physique » au-delà du « contact visuel » auquel il est supposé se limiter⁷³.

E. Goffman⁷⁴ analyse la fouille comme un élément constitutif de la « cérémonie d'admission » dans les « institutions totales » telles que la détention. Il considère qu'« *autant que la fouille, c'est son auteur même qui pénètre au cœur du domaine réservé de l'individu et viole ainsi l'intimité de la personne* »⁷⁵ (p.72). La fouille constitue ainsi « *une matérialisation d'une domination intime exercée par l'institution sur le détenu* »⁷⁶, qui affecte l'intimité du détenu en provoquant son humiliation⁷⁷.

La fouille à nu est ainsi une expérience souvent difficile à vivre pour les adolescents, dont beaucoup sont peu à l'aise avec leur corps. Mehdi [17 ans, QM Gamma] dit ainsi à propos des fouilles à nu que « c'est humiliant de ouf » et dit ressentir « un sentiment d'être violé », tandis que Bastien [16 ans, QM Bêta] considère que « ça touche dans la fierté, ça touche dans l'égo ». Jess, jeune détenu transgenre, se dit particulièrement gêné par les regards qui se posent sur un corps qui ne lui correspond pas, d'autant plus que son incarcération a interrompu son processus de transformation :

« Pour moi c'était une grosse gêne parce que mon corps je peux pas le montrer, à part à ma copine, mais les autres personnes c'est impossible. [...] Et en gros on a eu un rendez-vous avec un docteur exprès par rapport à ma trans-identité, mes opérations, tout ce qui allait avec ça. Et du coup j'avais rendez-vous le 10 décembre sauf que j'étais en prison, je suis toujours en prison donc ça va être reporté. » [Jess, 15 ans, QMF Zêta]

Si la « première fois » est donc généralement décrite comme une expérience traumatique, la répétition des fouilles à nu au cours de l'incarcération (notamment après les parloirs ou les extractions) tend à normaliser et banaliser la mise à nu, auxquelles les jeunes disent « s'habituer ».

- Anthony : Ah nan moi tranquille, vu que maintenant j'ai l'habitude. Du coup j'm'en bats les couilles, j'en ai rien à foutre.
- Reda: Au début c'était choquant, maintenant t'en rigoles. [...]
- Leny : Au début c'est gênant quand même. T'es tout nu, tout ça, tu te déshabilles. [...] après tu te dis : "C'est pas grave, tant pis. " » [Reda, 16 ans, Anthony, 17 ans et Leny, 17 ans, EPM Alpha]

Si les jeunes disent « s'habituer », **la normalisation des atteintes à l'intégrité physique participe à la blessure identitaire infligée par la détention.**

- Yohann : Moi moi j'dis c'est là où on perd notre dignité. Genre euh... la personne tu la connais même pas [...], elle te dit "Enlève tes vêtements j'vais t'fouiller". Alors que, tu la connais ni d'Adam ni d'Eve [...] j'sais pas c'est comme si vous quelqu'un, vous rentrez un jour, on vous dit, "Mettez-vous à poil on va vous fouiller".
- Enquêtrice B : Ouais, c'est gênant j' imagine.
- Yohann : Ouais, c'est même pire que gênant, c'est... pfff... j'me fais fouiller après maintenant j'ai pris l'habitude : tu t'fais fouiller, tu t'fais fouiller [sur un ton signifiant : « c'est comme ça »], j'me faisais fouiller toutes les semaines, au bout d'un moment euh...
- Enquêtrice B : Tu t'habitués ?

⁷³ Tschanz A., « Le nouveau BOSS en prison : une alternative technologique à la pratique de la fouille ? », *Déviance et Société*, 2016/4 (Vol. 40), p. 457-475.

⁷⁴ Goffman E., *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Seuil, 1968.

⁷⁵ *Ibid*, p.72.

⁷⁶ Tschanz A., *op. cit.*

⁷⁷ Didier F., *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Seuil, 2015, 601.

- Yohann : Au bout d'un moment c'est ouais. C'est... une habitude euh... c'est une habitude qui... qui **faut pas s'habituer**, parce que... nan franchement c'est... moi pour moi c'est pas bien ». [Yohann, 17 ans, QM Iota]

Les fouilles à nu peuvent également être doublées par des fouilles de cellule, notamment lors de fouilles collectives orchestrées par l'administration pénitentiaire en cas de suspicion de trafics dans une unité ou dans un quartier :

« - Anthony : En fait la dernière fois dans mon unité à moi ça fumait du shit, tout ça. Et ils ont fait une perquisition à 6h du mat' ils étaient venus. [...] Ben la gendarmerie de dehors ils sont venus avec les chiens, et ils ont retourné nos cellules.

- Reda : Ils te mettent tout nu [dans la salle de fouille], et après ils nous alignent.

- Anthony : Ah ouais, ils nous ont mis tout nu pour la fouille, tac. Nous on dormait et j'sais pas, tôt le matin j'entends un chien dans le couloir, mais moi j'me dis : "J'suis dans mon sommeil..." du coup je fais pas attention. Et je vois ils ouvrent ma cellule. La première chose que je vois c'est le chien il vient sur moi. J'ai fait : "Nan... Mais nan..." et après j'sais pas, ils ont dit : "Viens." J'suis allé, et après ils ont fouillé ma cellule.

- Reda : Ouais, quand c'est fouille collective, ils nous alignent après en mode dans le couloir. Ils nous regardent pendant qu'ils fouillent la chambre.

- Enquêtrice B : Et à quel moment ils vous mettent tout nu ?

- Anthony : Dès qu'ils arrivent, t'es obligé de te mettre tout nu. [...] Ils nous ont fait aller dans la salle de fouille. [...] C'est toi qui dois te mettre tout nu.

- Reda : Après tu te retournes, des choses comme ça. Wah c'est chaud.

[Reda, 16 ans, Anthony, 17 ans et Leny, 17 ans, EPM Alpha]

La mobilisation des forces de l'ordre à l'intérieur de la détention, accompagnées de surcroît d'une brigade canine, participe à démontrer et rappeler « *les rapports de force en vigueur, qui sont à l'avantage des professionnels, et le péril à défier l'autorité en place* »⁷⁸. Les professionnels disent ainsi à propos de cet épisode avoir volontairement souhaité « faire peur » aux mineurs en organisant cette fouille policière. L'irruption de chiens dans les cellules, réveillant les jeunes par surprise, mais aussi le fait que tous les jeunes de l'unité soient immobilisés en rang dans le couloir, ont ainsi participé à mettre en scène l'autorité de l'institution. Comme le montre A. Tschanz⁷⁹, les dispositifs qui pourraient permettre d'éviter la mise à nu des détenus, comme le recours aux brigades canines ou l'utilisation de détecteurs de métaux, ont dans la pratique plutôt tendance à s'y ajouter plutôt qu'à s'y substituer. Non seulement les fouilles à nu sont-elles considérées plus fiables, mais elles participent également à la réaffirmation de l'ordre par l'administration pénitentiaire :

« - Nassim : dans c'bâtiment y nous ont tous fouillés, euh genre y viennent, un surveillant rentre dans ta cellule, après derrière y a un gradé genre un officier ou un chef de service il l'regarde, y t'met tout nu, y t'disent tourne sur toi-même, y regarde si t'as rien mis entre tes fesses ou quoi, après y t'dit rhabille-toi, de là y t'mettent en promenade avec les autres y nous mettent tous en promenade et y retournent la cellule.

- Ayoub : Et y retournent ta cellule.

- Nassim : Après y t'la laissent retournée genre, par contre [rires]. » [Ayoub, 17 ans, et Nassim, 16 ans, EPM Epsilon]

L'intimité du détenu subit ainsi une double violation, par la mise à nu d'une part et par le « retournement » de la cellule d'autre part.

⁷⁸ Carlos R., « Espaces autorisés et autorité des places : des déplacements aux trajectoires des acteurs en Centre éducatif fermé », *Champ pénal*, 20, 2020.

⁷⁹ Tchanz A., op.cit.

« - Melina : Ben ce qui dérange en fait c'est plus quand tu rentres dans ta cellule tu vois tout défoncé partout et alors que genre t'as fait du rangement. [...] Ils se barrent, ils respectent rien, ils ouvrent toutes tes serviettes, j'sais pas ça c'est dérangeant un peu, ta nourriture des fois elle est pas ouverte, ils ouvrent ils balancent tout enfin j'sais pas...

- Lilou : Ils ouvrent tout. » [Melina, 17 ans et Lilou, 15 ans, QMF Zêta]

Les fouilles symbolisent ainsi souvent aux yeux des mineurs l'intrusion de l'administration pénitentiaire dans l'intimité de leur corps mais aussi de leur espace de vie, comme l'exprime par exemple Younes [17 ans, QM Bêta] : « ils fouillent ma cellule, ils fouillent mon intimité quand même un peu, les affaires il les met par terre, par exemple ils fouillent dans ta nourriture, tu sais pas s'il a le Covid ou j'sais pas ». De même, Yasser [16 ans, MNA, QM Êta] se plaint d'avoir retrouvé ses vêtements, qu'il avait pliés et rangés, gisant en vrac par terre, à l'issue d'une fouille de sa cellule.

En outre, la régularité des fouilles – voire leur caractère systématique après les parloirs – incite les jeunes à dissimuler les objets interdits en détention *in corpore*, les mineurs ne faisant normalement pas l'objet de fouilles corporelles. Anis [EPM Epsilon] explique par exemple à propos du « shit » qu'il dissimule en cellule : « c'que j'fais quand y a un surveillant derrière ma porte c'est tout entre les fesses rapide ! Vioum ! Là, y bouge l'œilleton la table elle est pleine, il ouvre la porte la table elle est vide [rires] ». Or, **ces pratiques sont considérées par les détenus concernés comme dégradantes**, bien que nécessaires pour accéder à ces produits. Maryam [17 ans, QMF Zêta], par exemple, est parvenue à faire entrer un téléphone en détention à l'issue d'un parloir : « c'est peut-être dégueulasse mais tu le mets dans la chatte, et ça rentre. Moi c'est ce que j'ai fait. [...] Tu te débrouilles ici. Faut que tu te débrouilles. Sinon tu restes en chien ».

B. Le corps maîtrisé par la force

L'usage de la force par l'administration pénitentiaire advient régulièrement, en QM comme en EPM. Bien souvent, il s'agit pour les surveillants d'interrompre des violences entre détenus : « Les altercations c'est comme ça qu'elles se gèrent. Le surveillant il sépare. Si c'est trop, trop, trop gros ben c'est les ERIS qui viennent » (Adama, QM Êta). Comme l'explique Adama, l'usage de la force au quotidien peut être le fait des surveillants, mais les interventions les plus musclées sont confiées à des équipes spécialisées, telles que les Équipes Locales de Sécurité Pénitentiaire (soit les ELSP toujours nommées « ELAC » en prison de leur ancien nom : Équipes locales d'appui et de contrôle) ou les Équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS). Les mineurs redoutent l'intervention de ces équipes, réputées violentes :

« Quand j'étais à Alpha [en EPM], c'était pas la même chose [...] mais t'as vu là en maison d'arrêt, j'ai surtout entendu, "Ah dès qu'tu vas avoir une bagarre, les ELAC ils vont t'casser ton bras". Y avait un pote de chez moi à Bêta, il m'a dit que **les ELAC, en promenade, ils enquillaient tout le monde**. Les mecs aux barreaux ils les insultaient, ils ont fait cellule par cellule [...] Les ELAC ils ont cassé un bras, c'est la police des prisons. » [François, 16 ans, QM Gamma]

Mehdi, qui a participé à un « blocage de promenade » (refus de réintégrer la cellule) collectif, qu'il justifie par le fait que « c'était un dimanche, y avait rien à faire », raconte que le groupe a préféré coopérer avant l'intervention de l'équipe spécialisée :

« - Enquêtrice B : ça a duré combien de temps ?

- Mehdi : Une heure et demie. Nan même pas, plus de temps. Après les ELAC sont venus nous chercher. Les **ELAC c'est une unité spéciale, qui tape**. [...]

- Enquêtrice B : Et les ELAC sont venus vous chercher ?

- Mehdi : Nan [...] en fait les ELAC ils étaient en train de descendre, et là ça fait quoi, nous six on se regarde, on jouait aux cartes, on se regarde, on se dit : "Les mecs...". En fait on voit les ELAC d'en-haut, en train de descendre les escaliers, j'sais pas si t'as capté, on les voit, ils sont pas encore en bas et la porte elle était ouverte, en mode les surveillants ils avaient ouvert la porte en mode : "Celui qui veut sortir, il sort." Et nous on est sortis, wallah on est sortis. » [Mehdi, 17 ans, QM Gamma]

Dylan [17 ans, QM Iota], qui a également fait un « blocage de promenade », seul, en a quant à lui été extrait par la force par les surveillants d'une ELSP :

« Y a une ou deux semaines de ça, j'ai bloqué en promenade [...] Y a une gradée et deux surveillants y sont venus, [...] les surveillants du quartier mineur, et y m'ont dit "Ouais tu remontes" j'ai dit "Nan j'bloque". J'bloque, j'bloque, j'bloque pendant cinq minutes, après y a un surveillant [d'une ELSP] il a commencé à mettre un coup d' pied dans les genoux pour que j'tombe, du coup ça m'a affaibli sur un genou, après j'me suis relevé, après, y a un surveillant y m'a mis une balayette par derrière, après y m'ont mis par terre, y m'ont mis les menottes, sauf que du coup même avec les menottes ben j'continuais à m'débattre, après du coup [...] y a sept surveillants y sont arrivés et y m'ont remonté à sept surveillants jusqu'au quartier disciplinaire. » [Dylan, 17 ans, QM Iota]

Les interventions des équipes spécialisées sont ainsi systématiquement décrites comme violentes par les jeunes qui les ont subies ou qui en ont été témoins, y compris pour des actions *a priori* non-violentes telles que les blocages de promenade. En règle générale, lorsque les surveillants (qu'ils appartiennent ou non à des équipes spécialisées) se sentent agressés ou menacés par les mineurs ou lorsque ces derniers leur résistent physiquement, ils répondent le plus souvent par l'usage de la force.

« [Malik explique qu'il a insulté un surveillant qui, selon lui, le provoquait] Je suis passé en commission, je l'ai expliqué ça, au directeur. Il m'a dit quoi : "Non, mes agents ils sont pas comme ça". Quand il m'a dit ça, à la commission j'ai pété un câble, je me suis énervé, ils ont dû me maîtriser. J'ai pété un câble, parce que ça faisait déjà depuis une semaine, dix jours, non onze jours, qu'il me cherchait. Quand il m'a dit « Non, mes agents ils sont pas comme ça ». Bam, ça a pété, je me suis énervé, ils m'ont plié, ils m'ont ramené au mitard. Et au mitard ils m'ont dit [...] "tu faisais la victime, là tu fais le bonhomme". J'me suis énervé, j'ai les larmes, j'suis en train de pleurer parce que j'ai la haine, j'ai le cerveau qui est en train de chauffer, et tu viens, tu me dis "tu faisais la victime toi". **J'me suis levé, et quand j'ai envoyé [des coups] en gros, j'me suis pris deux coups de poing au niveau de la tête et deux coups de genoux au niveau du ventre [...]** Les surveillants, ils m'ont frappé, ils ont réussi à me mettre au sol, tout ça. Sept jours de QD. J'ai la haine parce qu'en fait le surveillant il me provoquait. [...] Quand ils m'ont frappé au mitard, j'ai cogité par rapport à ça, ça veut dire quand je suis arrivé ici, j'me suis dit "attends, j'me suis fait frapper comme un chien". C'est là où j'ai cassé le bâton, j'ai essayé de les frapper. Ils sont rentrés avec des boucliers tout ça, après ils m'ont renvoyé au mitard. En plus, **la manière qu'ils m'ont envoyé au mitard. Le plus humiliant. J'étais pieds nus, torse nu, il faisait froid, ils m'ont marché sur les pieds en même temps**, n'importe quoi ! » [Malik, en unité renforcée, EPM Alpha – discussion « aux barreaux »]

L'adolescent fait ainsi le récit d'une escalade de la violence, due selon lui à des « provocations » et au fait que l'administration pénitentiaire n'ait pas pris en compte son point de vue lors d'une commission de discipline, ce qui lui a fait « péter un câble ». **La violence physique des jeunes vis-à-vis des surveillants fait ainsi systématiquement l'objet d'une double réponse, physique et disciplinaire, auxquelles s'ajoute parfois une réponse judiciaire.** Selon plusieurs jeunes rencontrés, il arrive également que l'usage de la force soit exercé de façon punitive lorsque ces derniers refusent ouvertement de se plier à l'autorité des surveillants, les insultent ou les provoquent. Mehdi fait ainsi le récit d'un « pliage » [terme utilisé lorsqu'un détenu est mis au sol

et menotté] auquel il a assisté au quartier disciplinaire, en réponse selon lui aux provocations d'un mineur à l'égard des surveillants.

« - Mehdi : [il explique qu'après le blocage de promenade, les six mineurs ont été amenés au QD] [C'était] que des surveillants mastoc ! Que des rugbymans ! J'ai fait "Wesh !" Ça c'était des surveillants mitard, j'ai fait : "Ah ouais... ah c'est pas des lol !" Moi j'croyais que c'était des vieux surveillants en mode corrompus. Que des rugbymans. Ils me disent : "Toi là, on va t'apprendre la vie ! C'est comme à l'ancienne école. On va t'apprendre la vie, discipline au quartier disciplinaire. " J'ai fait : "Vas-y, c'est méchant. Là-bas tout est méchant. " [Il explique qu'un de ses co-détenus "cherchait les surveillants" et "leur parlaient mal"]. Ils l'ont écrasé et tout. Nan, ils te tapent pas en mode coups de poing et tout. **Ils te mettent des balayages, ils l'écrasaient avec leur coude...** [il mime les gestes] Ah ça fait mal ça.

- Enquêtrice B : Ouais quand il était au sol...

- Mehdi : Ouais, après c'est des mastodontes de 200 kilos et tout. Ils écrasaient avec le truc sur la gorge, ça fait mal hein. Ah je préfère manger des coups que d'être écrasé comme ça. C'est une dinguerie oh ! » [Mehdi, 17 ans, QM Gamma]

S'il est difficile de juger à partir de la seule parole des jeunes à quel point les épisodes relatés relèvent du « dérapage » des professionnels ou d'une réaction de défense face à l'agressivité des mineurs, il ne fait pas de doute que **l'usage de la force fait l'objet d'une certaine banalisation dans l'espace de la détention**. Un surveillant explique ainsi à propos de Jamal :

« Il tapait aux portes. Je suis monté, je lui ai dit : "arrête sinon pas de télé". Il m'a dit "c'est pas moi". Je suis remonté et je l'ai pris sur le fait. Ça l'a énervé. Il a poussé ma main, une fois, deux fois. J'ai fermé, j'ai appelé le premier surveillant. On a ré-ouvert. Il est arrivé vers moi assez virulent. J'ai dû le maîtriser, le plaquer. **Honnêtement, on tergiverse pas trop, du moment qu'il y a contact physique, c'est pliage. Mineur ou pas mineur.** Il a été menotté, il y avait le premier surveillant et plusieurs collègues avec lesquels il est allé au QD. Là, il a été mis en prévention. Après il y a eu un jugement en interne, une commission de discipline ». [Surveillant, QM Thêta]

Jamal explique quant à lui avoir été « menotté » et « tapé » après avoir demandé avec insistance au surveillant d'arrêter de le toucher. En règle générale, **l'intervention physique, même lorsqu'elle ne s'accompagne pas de gestes violents, est généralement vécue par les jeunes comme une violation de leur intégrité physique**. Dylan raconte ainsi avoir « insulté le directeur » du QM Iota pour cette raison :

« - Dylan : le directeur il était venu, il avait commencé à m'tenir par le bras, donc moi ça m'a, ça m'a énervé, parce que j'aime pas qu'on m'prenne de force, quoi que ce soit.

- Enquêtrice B : Parce que toi t'étais en train de te bagarrer avec un mineur ?

- Dylan : Je m'étais déjà battu, ça faisait peut-être une demi-heure que j'm'étais battu, j'étais remonté d'promenade et tout ça, et il est venu, y m'tenait par le bras déjà j'ai dit "Me touchez pas j'aime pas qu'on m'touche", donc y continuait à m'tirer par le bras et ça m'a pas plu.

- Enquêtrice B : Mais il te tirait pour faire quoi ?

- Dylan : Euh pour me tenir, pour me parler. » [Dylan, 17 ans, QM Iota]

Le maintien de l'ordre en détention repose notamment sur la capacité de l'administration pénitentiaire à imposer son autorité par l'usage de la force, lorsque les détenus eux-mêmes ont des comportements violents mais aussi lorsqu'ils exercent de la résistance, par exemple en refusant de remonter de promenade. Si tous les mineurs ne se retrouvent pas en situation d'être maîtrisés par la force, tous sont bien conscients des rapports de force en présence et des risques physiques encourus en cas de non-respect des règles.

Conclusion du chapitre 4

La détention représente à plusieurs égards une expérience de dépossession, la privation de liberté allant de pair avec une transformation radicale des conditions de vie au quotidien. Les détenus sont également, dans une certaine mesure, dépossédés du contrôle qu'ils exercent sur leur corps : leur capacité à prendre soin de celui-ci est altérée et les conditions de détention dégradées peuvent aller jusqu'à provoquer un certain dégoût vis-à-vis de leur situation corporelle. En outre, le corps est l'objet de fréquentes vexations et humiliations, lorsqu'il est mis à nu dans le cadre d'une fouille ou maîtrisé par la force suite à un incident. Dans ce contexte, les adolescents ont tendance à faire abstraction de leurs corps – qu'ils observent peu et dont ils prennent relativement peu soin – et/ou se sentent dévalorisés, physiquement et symboliquement, par l'incarcération. L'expérience corporelle vécue en détention est ainsi souvent décrite par les jeunes comme portant atteinte à leur intégrité personnelle, en particulier en raison de son caractère déshumanisant. Les jeunes sont nombreux à évoquer la sensation d'être traités comme des animaux, à l'instar de Maryam [17 ans, QMF Zêta] qui explique : « C'est comme si t'étais un chien. T'as vu les chiens, ils les promènent une fois ? Même deux fois par jour, ben nous c'est une fois. Comme des chiens. On nous ouvre, tu rentres dans ta cellule, tu fais ci, tu fais ça ». La métaphore du chien, qui revient à de multiples reprises dans les entretiens, est significative du sentiment de dégradation symbolique ressenti par les jeunes en détention en raison de leur perte quasi-totale d'autonomie, mais aussi des traitements infligés à leurs corps.

Chapitre 5.

S'adapter à l'enfermement

L'enfermement, nous l'avons vu, constitue une épreuve pour les mineurs, en raison de l'isolement (chapitre 1), des relations sociales souvent conflictuelles (chapitre 2), de la dégradation de l'hygiène de vie (chapitre 3) mais aussi de la dégradation symbolique induite à la fois par le statut de détenu et par les atteintes corporelles dont ils font l'expérience (chapitre 4). Comme l'indique une éducatrice (QM Éta), « globalement, l'enfermement, ça ne fait pas du bien. On voit une dégradation physique et psychique des jeunes ». Contraints de s'adapter à l'environnement carcéral, les mineurs réagissent de façon hétérogène à l'enfermement, en fonction de leurs profils, des ressources à leur disposition, mais aussi de la durée de leur incarcération. E. Goffman⁸⁰ distingue différents registres d'adaptation mis en œuvre par les individus enfermés dans des « institutions totales » : les « adaptations primaires » désignent l'ensemble des moyens à travers lesquels les reclus se conforment au rôle que les institutions leur donnent, tandis que les « adaptations secondaires » désignent la façon dont ils contournent ou détournent les règles de l'institution pour s'y adapter sans se conformer au rôle qu'elle leur assigne. Dans cette perspective, les « adaptations » comportent à la fois une dimension matérielle (établir une relation avec les professionnels et les autres jeunes, gagner en confort au quotidien, participer ou non aux activités, etc.) et une dimension mentale (gérer les émotions induites par l'enfermement, donner du sens à l'épreuve que constitue l'incarcération, s'identifier ou non au statut de détenu, etc.). Le processus d'adaptation à la détention peut ainsi altérer non seulement le comportement des mineurs en détention mais aussi la façon dont ils interagissent avec leur environnement ou encore l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Il s'agit en premier lieu pour les mineurs d'accepter l'idée d'être incarcéré et de s'adapter au fonctionnement quotidien du milieu carcéral (I). Les jeunes mettent par ailleurs en place des stratégies pour supporter l'enfermement et réguler leurs émotions (II). Lorsque le mal-être induit par l'incarcération est trop important, il se manifeste par diverses modalités d'extériorisation de la souffrance, parfois violentes.

I. Accepter l'incarcération

La découverte de l'environnement carcéral représente une expérience corporelle et sensorielle qui peut s'avérer choquante à divers égards : l'architecture des lieux, l'omniprésence de bruits métalliques et de cris, l'expérience de l'enfermement et des privations qui y sont associées sont autant d'éléments qui participent à ce qui est souvent nommé le « choc carcéral ». Si cette notion peut désigner l'effroi ressenti lors de l'arrivée en prison (A), elle est parfois utilisée par extension pour désigner les souffrances ressenties par les détenus tout au long de la détention, qui sont liées non seulement aux difficiles conditions d'incarcération mais aussi aux conséquences sociales de celle-ci (B).

A. La difficile acclimatation

Les premiers jours voire les premières semaines d'incarcération, et particulièrement de la première incarcération, constituent une période décrite par la grande majorité des

⁸⁰ Goffman E., *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Seuil, 1968.

mineurs comme particulièrement anxiogène. Cela s'explique, en premier lieu, par le choc de se retrouver en prison ainsi parfois que par un certain effroi face à l'infraction qui les y ont conduits. C'est notamment le cas d'Oscar, qui est accusé d'avoir commis un homicide dans le cadre d'une bagarre dont il garde des souvenirs flous, en raison de l'état d'ivresse dans lequel il se trouvait. Il est incarcéré immédiatement après la garde-à-vue, lors de laquelle il apprend à la fois le décès de celui qu'il considère comme son « ami » et le fait qu'il en soit accusé.

« J'essayais de me rappeler de ce qui s'était passé sauf que j'ai dormi en garde à vue, j'avais bu de l'alcool... J'ai vraiment pas la bonne mémoire du coup. Ça veut dire moi j'étais en train de péter un plomb, je me disais : "Mais ils essayent de me mettre dans la merde, c'est pas moi, c'est pas possible. [...] Je viens d'arriver en prison, ça veut dire parle pas avec moi, laisse-moi tranquille. J'ai besoin de réfléchir." J'guette la télé, j'vois mon affaire à la télé, ça veut dire j'ai éteint direct, j'étais débordé. J'ai fait quinze jours comme ça. Après j'suis arrivé en unité. [...], j'me questionne. J'me dis : "J'ai 16 ans, j'suis en prison." En plus pas pour trois, quatre mois. Pour minimum une année, au moins. [...] J'étais débordé ». *[Oscar, 16 ans, EPM Alpha]*

Les gardes-à-vue ainsi que les audiences qui y font suite constituent souvent des épreuves pour les jeunes. **L'arrivée en détention se fait donc à un moment où les adolescents sont souvent épuisés physiquement et émotionnellement.** Jess, par exemple, explique être arrivé « shooté » après avoir pris des médicaments pour faire face à une crise d'angoisse pendant son audience, alors qu'il était déjà sous traitement psychiatrique. Il explique avoir vécu l'audience et le trajet vers la prison dans un état second.

« Je savais même pas où j'étais. C'est quelques jours après que j'ai dit : "On est où ici ?" On m'a dit : "Zêta." Je savais même pas. On m'a pas dit où j'allais rien, on m'a pas dit [nom de la ville], on m'a pas dit Zêta, on m'a rien dit. [...] Quand je suis arrivé j'étais désorienté. Je savais pas quelle heure il était, je savais pas la chaine qu'il fallait regarder pour l'heure, je savais rien du tout. Pendant quelques jours je savais pas si on était le 4, le 5, je savais pas s'il était 17h, 18h, je savais pas du tout. [...] C'était un grand couloir de cellules, j'ai bien vu que c'était la prison. Après j'ai vu plusieurs bâtiments où y a tout le temps des barreaux, ben j'ai compris que ça allait être ferme. C'était fermé, qu'y avait aucun truc pour sortir, c'était vraiment tu restes là et t'as pas le choix. » *[Jess, 15 ans, QMF Zêta]*

Certains jeunes expliquent ainsi ne pas prendre immédiatement la mesure de leur incarcération : il leur faut parfois quelques heures, voire quelques jours pour réaliser qu'ils sont en prison.

« La première fois, ouh ! Je calculais pas trop en fait. En fait y a une période, quand t'es aux arrivants t'es juste fatiguée, t'es fatiguée de la garde-à-vue, parce que c'est long, t'es fatiguée du dépôt, du coup tu penses pas, en fait tu comprends pas ce qui se passe. C'est pas tu comprends pas genre tu comprends mais tu penses qu'à dormir, à manger, bien à prendre ta douche, t'as bien pris ta douche t'es grave apaisée t'es là, et en fait c'est quand un jour t'as bien dormi que ça fait quelques jours que tu dors, que au bout d'un moment t'es en forme et tu regardes par la fenêtre et tu vois des barreaux et tout, et tu te dis "Ah ouais, ouais c'est vrai j'suis en prison et tout", genre je viens de capter et tout, et c'est là en fait que tu commences à cogiter, tu te dis "Ah ouais c'est chaud". » *[Melina, 17 ans, QM Gamma]*

Les premiers jours passés en détention constituent ainsi une période particulièrement difficile en raison de la découverte de l'institution carcérale et de ses contraintes. Les jeunes font notamment, on l'a dit, l'expérience de la fouille à nu (chapitre 4, II.A). Ils découvrent également l'architecture carcérale et notamment l'omniprésence de barreaux, ainsi que l'ensemble des privations auxquelles ils vont devoir faire face en détention.

« Ça pue, t'as du bruit, les clés qui rentrent et qui sortent, tous les matins tu te lèves à 7h pour donner la poubelle... c'est un rythme de vie après que tu dois prendre. Au début c'est vrai c'est tarpin compliqué, j'te dis la vérité, moi tous les soirs je pleurais. Mais j'ai plus de larmes qui sortent là dis-toi. » *[Maryam, 17 ans, QMF Zêta]*

L'accueil par les autres jeunes peut également participer à l'angoisse ressentie à l'arrivée en détention, en particulier dans les grands établissements tels que les EPM.

« - Oscar : Après du coup j'ai dormi parce que j'suis arrivé vers 3h du matin, j'ai dormi, j'me suis réveillé le lendemain, j'ai ouvert ma fenêtre, y a tout le monde qui m'a appelé en mode "Ouais arrivant, ouais arrivant !" J'ai fermé ma fenêtre parce que j'étais pas d'humeur.

- Enquêtrice A : T'as rien dit ?

- Oscar : Nan, j'ai pas parlé. Après ils m'insultaient.

- Enquêtrice A : Il y avait combien de personnes à peu près qui te parlaient ?

- Oscar : Il devait y'en avoir vingt.

- Enquêtrice A : C'était impressionnant ?

- Oscar : Ouais, en vrai ouais. » *[Oscar, 16 ans, EPM Alpha]*

Le début de l'incarcération constitue un moment particulier du point de vue des relations entre détenus : **lorsqu'il s'agit de leur première incarcération, les arrivants craignent souvent la violence, qu'ils pensent omniprésente en prison**. Les autres détenus, quant à eux, ont tendance à les assaillir de sollicitations et de questions. Dans les EPM, il est fréquent que les jeunes soient accueillis par des cris de la part de dizaines de détenus lorsqu'ils traversent l'établissement pour se rendre au quartier arrivants. Dans les petits QM, les jeunes sont souvent également très sollicités par les autres détenus, pour qui l'arrivée d'un nouveau mineur vient briser la routine carcérale. Face à ces sollicitations, alors qu'ils sont souvent bouleversés par leur incarcération, les mineurs peuvent avoir tendance à s'isoler, au risque de susciter la colère ou le mépris des autres détenus. C'est notamment le cas pour Aldo, qui a fait l'objet d'insultes répétées de la part de Jamal parce qu'il refusait de sortir avec lui en promenade, alors qu'ils n'étaient que deux mineurs au QM Thêta.

« J'voulais pas aller en promenade au début, vu que... j'voulais rien faire au début [...] parce que j'étais mal. [...] Parce que j'étais trop loin d'ma famille. [...] J'me sentais tout seul autour de moi. [...] J'voulais pas aller à l'école j'voulais pas faire le sport j'voulais pas aller en promenade. J'voulais rien faire. Pendant un mois. » *[Aldo, 16 ans, QM Thêta]*

Bien que les mineurs soient très sollicités par les autres détenus aux barreaux, les échanges sont souvent limités par les configurations spatiales et les conditions acoustiques, qui proscrirent les discussions approfondies. L'arrivée en détention représente une période où l'isolement est important (voir chapitre 1, I.A) : les arrivants sont rarement voire jamais réunis avec d'autres détenus pendant cette période et les possibilités de communiquer avec l'extérieur sont limitées. Samir (17 ans, QM Bêta) dit ainsi : « Quand t'es arrivant t'es tout seul. Pendant deux semaines t'es tout seul ».

Les premiers jours de la détention sont unanimement décrits comme difficiles. Les jeunes disent ensuite « s'habituer », après une période « d'adaptation » pouvant durer de plusieurs jours à plusieurs mois. L'adaptation passe tout d'abord par l'apprentissage du fonctionnement de la prison. Mehdi explique qu'il pleurait presque tous les soirs lors des premiers mois de son incarcération, notamment en raison de sa difficulté à se faire à ce nouveau mode de vie :

« Je pleurais au début, j'avais pas vous mentir hein. J'pleurais aux arrivants parce que moi d'habitude j'avais école, je venais d'avoir 16 ans, l'habitude que ma mère me fasse à manger, ben comme tous les... J'savais pas faire à manger, j'savais rien faire. Mettre mes affaires au linge et tout, c'est ma mère elle faisait ça. [...] J'regardais le plafond pendant des

heures, les yeux rouges. Mes larmes elles coulaient, elles coulaient. [...] Au début c'était plus dur parce que j'étais en train de m'adapter, j'savais pas comment cantiner, j'savais pas comment faire ci. J'savais même pas le repas c'était à quelle heure. J'savais rien du tout d'la prison. Maintenant j'sais tout » [Mehdi, 17 ans, QM Gamma]

L'acquisition d'informations sur le fonctionnement de la détention et l'installation progressive des détenus leur permet de gagner en confort au quotidien. Liam dit avoir mis plus d'un mois à « s'adapter » :

« Je me sentais mal. Après je m'y suis fait. Comme au début j'avais pas la cabine, c'est pour ça, je pouvais pas parler avec ma famille et tout, après quand j'ai parlé avec ma famille et tout ça, je me suis mis bien, tout, nan après je me suis mis dans une bonne mental'. » [Liam, 17 ans, QM Bêta]

Ainsi, **l'adaptation est également mentale, les jeunes se faisant à l'idée d'être en prison**, comme le dit également Ayoub [17 ans, EPM Epsilon] : « au début c'était dur, je je... je peux pas m'y faire, d'être en prison, d'être enfermé, ça va après on prend un peu l'habitude hein ». Il précise cependant plus tard dans l'entretien : « y a des jours tu vas bien, des jours tu vas pas bien ». Le fait que les jeunes disent « s'habituer » à la prison ne signifie pas que leurs souffrances prennent fin : **une fois passé le choc de l'incarcération, s'installe le poids de la routine et de l'ennui**, qui sont décrits par la plupart des enquêtés comme la principale cause de mal-être en détention. L'absence de liberté de mouvement, le manque d'activité physique et le manque d'occupations (voir chapitre 3, II.A) sont régulièrement évoqués par les mineurs, qui sont nombreux à dire qu'il n'y a « rien à faire » (Aldo, Taha, Bilal ...), mais aussi que « toutes les journées se ressemblent » (Walid) ou encore que « c'est tout le temps la même chose » (Eydan). L'ennui ressenti par les détenus a pour conséquence de rendre le temps long et leur fait courir le risque de ressasser des pensées négatives (voir ci-dessous, partie II.A). Face à l'ennui, les adolescents décrivent souvent ressentir des sentiments d'apathie, d'anxiété ou encore d'agitation. Plusieurs enquêtés évoquent ainsi la sensation d'être « en cage ». Mehdi [17 ans, QM Gamma] explique : « le fait ici d'jà y a des barreaux et tout ça veut dire au final on est toujours enfermés. Genre là y a des barreaux partout, partout. C'est ça qui rend fou ». Beaucoup redoutent pour cela le placement au quartier disciplinaire, qui représente l'expression paroxystique de la sanction : en raison du manque de lumière, de l'isolement et de l'inactivité qui caractérise le lieu, « le mitard » est un lieu de sur-sommeil où, plus qu'ailleurs, « tu perds la notion du temps, tu sais plus quelle heure il est et tout, ça rend fou » [Ayoub, 17 ans, EPM Epsilon].

B. Les conséquences sociales de l'incarcération

Au-delà des conditions de détention, les jeunes éprouvent souvent des difficultés à accepter la « peine » de prison et ses conséquences sociales. **Le fait d'être éloignés de leur famille constitue notamment une source de souffrance majeure pour les adolescents**. Lorsque nous leur demandons ce qui leur manque le plus en prison, les enquêtés sont nombreux à évoquer immédiatement leurs parents (ou souvent uniquement leur mère) ainsi parfois que leurs frères et sœurs. L'éloignement est particulièrement difficile à vivre pour les jeunes qui n'ont jamais eu d'expérience prolongée d'éloignement du foyer familial avant leur incarcération, comme Leny :

« Quand je suis arrivé ici je pleurais tous les soirs. Déjà à l'idée d'être loin de ma famille, de pas les voir souvent, tout ça. Je pouvais même pas les toucher, je pouvais même pas les prendre dans mes bras donc j'étais mal, j'étais renfermé ». [Leny, 17 ans, EPM Alpha]

En outre, certains jeunes, particulièrement parmi les mineurs non accompagnés, manquent de moyens financiers pour téléphoner (cf. chapitre 1, II.B) et/ou ne parviennent pas à joindre leurs parents, faute de connaître par cœur un numéro de téléphone sur lequel les joindre ou de pouvoir

utiliser les réseaux sociaux comme ils le font habituellement. C'est notamment le cas de Mounir, âgé de 13 ans :

« Je ne dors pas bien. Et je ne parle pas avec ma mère. Ça fait un mois et demi, et tout ça. Maintenant ma mère est au Maroc, elle demande [elle s'inquiète] pour moi. Et elle ne sait rien de moi. Et ça, c'est pas bien. » *[Mounir, MNA, 13 ans, QM Êta, traduction de l'espagnol]*

L'éloignement de leurs proches peut ainsi être source d'inquiétude pour les jeunes et s'avère particulièrement difficile lorsque des événements tels que des décès ou naissances ont lieu dans leur famille durant leur incarcération. Leny [17 ans, EPM Alpha] regrette ainsi de ne pas avoir pu « voir une dernière fois » sa grand-mère ainsi que son oncle et sa tante, tous trois décédés au cours de son incarcération, et de ne pas avoir pu assister à leur enterrement. De plus, les conséquences de l'éloignement sur le long terme constituent une autre source d'inquiétude pour certains jeunes : trois enquêtés ayant de jeunes frères et sœurs ont exprimé la crainte que ces derniers les oublient ou que les liens entre eux soient distendus.

« Tu vois mes petites sœurs elles sont petites, imaginons là je passe deux ou trois ans foyer, prison, CEF, elles vont m'oublier tu vois. Elles vont plus savoir... Enfin je suis leur frère tu vois, mais les liens ce sera plus pareil. J'essaye de garder le lien avec mes parents, ma famille et tout, c'est très important. » *[Ismail, 14 ans, QM Thêta]*

Les jeunes qui ont un-e petit-e ami-e à l'extérieur disent également systématiquement souffrir de l'éloignement, d'autant plus que les mineurs obtiennent rarement le droit de les appeler depuis leur cabine et que le droit de visites au parloir est rarement demandé / accordé en dehors du cercle familial restreint.

« Moi je cache pas que au tout début je pleurais ma race parce que ma copine elle me manquait de fou. [...] La séparation elle est forte parce qu'elle est loin de moi, je la voyais tous les jours sans exception. [...] Du coup, là de plus la voir ça me fait un gros choc, elle me manque énormément. » *[Jess, 15 ans, QMF Zêta]*

À la crainte que les liens familiaux se distendent s'ajoute également le sentiment de culpabilité que ressentent de nombreux jeunes vis-à-vis de leur famille en raison de leur incarcération. La sensation de décevoir leurs proches constitue ainsi une source de souffrance pour les mineurs détenus, dont beaucoup expriment un fort sentiment de honte :

« Ça touche la prison, bien sûr ça touche. Au niveau de tout, niveau ego, niveau tout. **T'as honte d'être là, t'as honte de faire venir ta mère ici.** [...] Je peux pas parler devant elle. J'suis tellement gêné que j'arrive pas à parler. Placer un mot j'y arrive pas. [...] On dirait des forces spirituelles qui me forcent à fermer ma bouche, baisser la tête et l'écouter. [...] En vrai de vrai perso j'ai pas envie [que ma mère vienne]. C'est pas parce que je l'aime pas que je veux pas qu'elle vienne, au contraire, y a personne d'autre que j'aime plus que ma mère, mais... **c'est gênant.** Pour moi c'est trop, trop gênant de la voir ici. » *[Abdallah, 17 ans, QM Êta]*

Plusieurs enquêtés évoquent ainsi les pleurs de leurs parents lors des premiers appels téléphoniques ou des premières visites au parloir, qui sont difficiles à vivre pour les adolescents :

« Ben elle pleurait... Moi j'étais là en mode : "Ah..." parce que c'est gênant en vrai quelqu'un qui pleure au téléphone. Je savais pas quoi dire, après j'me sentais responsable un peu ». *[Oscar, 16 ans, EPM Alpha]*

Certains mineurs évoquent également le stigmate de l'incarcération, qui pèse surtout sur leur famille. Adrien explique ainsi avoir refusé un projet de sortie qui l'amènerait à vivre chez son oncle, afin de préserver l'image de ses parents :

« - Enquêtrice A : À l'extérieur ça se sait que t'es en prison ?

- Adrien : Ouais, j'ai trop le seum [la rage] wallah. T'sais moi j'voulais pas que ça se sache [...] tout le monde est au courant tout ça. Putain j'avais trop la rage. Après j'dis à mon reuf [frère] : "Hey dis-moi que mes oncles tout ça ils sont pas au courant ?" Il m'a dit : "Tout le monde est au courant !".[...] **Dès que mon frère il m'a dit : "Tout le monde est au courant", j'avais trop le seum.**

- Enquêtrice A : Tu vas assumer devant eux quand tu vas sortir ?

- Adrien : C'est pour ça que moi de base je voulais pas... T'as vu **dans mes projets de sortie je pouvais aller chez mes oncles, tout ça, mais j'ai refusé parce que sinon ça va faire mal vu aux yeux de mes parents.** En mode ils vont dire : "T'as vu leur fils ils font des conneries, maintenant ils le mettent chez moi" et ça va mal parler sur mes parents, ça veut dire j' préfère pas aller ». [Adrien, 16 ans, EPM Alpha]

Outre la culpabilité vis-à-vis de leurs proches, les mineurs souffrent aussi souvent de la culpabilité qu'ils ressentent vis-à-vis de l'acte qui les a menés en détention. Pour les jeunes détenus dans le cadre d'affaires criminelles, en particulier, la gravité de l'acte qu'ils ont commis peut constituer un poids moral important. C'est notamment le cas de Lilou [15 ans, QMF Delta], incarcérée pour un homicide à propos duquel elle fait des cauchemars toutes les nuits (voir ci-dessous, II.C), mais aussi d'Anthony [17 ans, EPM Alpha] qui dit avoir « des regrets par rapport à [son affaire] » ou encore d'Eydan [17 ans, QM Êta] qui explique avoir des regrets « vis-à-vis de la famille qu'on a séquestrée ». Les magistrats, les éducateurs tout comme les psychologues comptent ainsi parmi leurs objectifs de faire émerger ce sentiment de culpabilité chez les mineurs, leur responsabilisation vis-à-vis de l'acte étant pensée comme une condition de leur réhabilitation sociale. Si tous les mineurs ne se conforment pas à cette injonction à regretter leur acte, la plupart d'entre eux regrettent *a minima* que celui-ci les aient menés en prison.

« Faut arrêter ces conneries. Ça t'amène que de la merde, ça t'amène que ici, c'est une perte de temps, mais vraiment, c'est une perte de temps mais bêtement, alors que tu vois cette perte de temps... Comment dire ? Tu vois toute l'énergie que tu donnes à aller trafiquer ou à aller voler, tu peux la donner en allant au collège ou au lycée, enfin ça te fait prendre conscience que ce que j'ai fait, je regrette, je regrette énormément. J'ai bousillé ma jeunesse, pour quoi ? Pour quelques sous ? Alors que j'aurais pu attendre d'être majeur, travailler ». [Ismail, 14 ans, QM Thêta]

Les détenus expriment souvent des regrets vis-à-vis du fait que la vie extérieure continue sans eux : Ismail [14 ans, QM Thêta] explique par exemple que « Les gens ils sont dehors, ils font leurs vies, ils sont avec leurs parents et toi t'es là... tu vois c'est ça qui te fait cogiter aussi un peu ». Mehdi [17 ans, QM Gamma] explique quant à lui que « ça fait mal à la tête quand on voit la famille au parloir et que eux ils sortent par la sortie et nous on revient, on monte à l'étage ». Plusieurs mineurs parlent de « jeunesse gâchée » [Eydan, 17 ans, QM Êta], Melina [17 ans, QMF Delta] considère avoir « niqué son adolescence, les plus belles années de ta vie normalement » et Ismail [14 ans, QM Thêta] pense avoir « niqué sa jeunesse ».

II. Avoir le « mental » en prison

Pour supporter l'incarcération, les mineurs mettent en place diverses stratégies d'adaptation. Celles-ci visent notamment à « faire passer le temps » et « éviter de penser » (A). Le sommeil et l'univers onirique peuvent également constituer une échappatoire, mais renvoient parfois les jeunes à leurs angoisses ou à la situation d'enfermement (B). Les jeunes sont ainsi inégaux dans leur capacité à s'adapter mentalement à l'enfermement (C).

A. S'occuper pour ne pas penser

De nombreux jeunes ont indiqué lors des entretiens qu'une technique pour supporter la prison consistait à éviter de « penser », comme par exemple Adama [17 ans, QM Êta] qui explique : « vaut mieux penser à rien » ou encore Ayoub [17 ans, EPM Epsilon] qui dit : « j'essaye de ne pas trop penser ». La récurrence de ce propos chez les jeunes a été un des éléments frappants lors de notre enquête de terrain. Les jeunes précisaient parfois ce à quoi il ne faut pas penser : en premier lieu, il s'agit pour eux de ne pas ressasser leur affaire et leurs « problèmes » à l'extérieur.

« ici on est dans un environnement on peut pas être bien, si t'es bien ici c'est que y a un problème. Nan. J'suis normale, **j'essaye de rester normale, m'adapter, ne pas trop penser, ne pas... ne pas laisser mes problèmes m'envahir**, tu vois c'que j'veux te dire ? » [Siham, 16 ans, QMF Zêta]

De même, Ismail explique qu'il évite de penser aux événements l'ayant mené en détention :

« J'essaye de pas trop y penser parce que si tu y penses trop ta peine elle va passer tout doucement. Tu te dis : "Ouah putain, si j'aurais pas fait ça... je serais pas là. " Ça veut dire moi **j'essaye de pas penser**. Je regarde la télé, je lis ». [Ismail, 14 ans, QM Thêta]

En second lieu, les jeunes ont été nombreux à expliquer qu'il vaut mieux éviter de penser au temps qui passe ainsi qu'au temps (souvent indéterminé) qu'il leur reste à passer en prison. Eydan [17 ans, QM Êta] explique par exemple : « C'est long, mais vu que moi je connais déjà, ça passe vite en vrai. En fait, **il ne faut pas penser au temps**. Quand tu y penses, ça ne passe pas ». Liam tient des propos similaires :

« Quand t'es ici **faut pas réfléchir au temps**. Si tu réfléchis au temps c'est là tu vas encore plus te prendre la tête. Tu laisses les jours passer. Si tu laisses les jours passer, les jours ils passent vite comme une journée dehors, ça passe vite. » [Liam, 17 ans, QM Bêta]

Les jeunes acquièrent donc des techniques mentales pour limiter la souffrance induite par l'incarcération : il s'agit pour eux d'éviter de penser au passé, afin de limiter la nostalgie et les regrets, et d'éviter de penser au futur pour limiter la frustration et l'anxiété.

« J'te mens pas au début c'était... la vie de ma mère hein, je pleurais, tous les soirs je pleurais, je pensais à dehors, je pensais à nanani nanana. Mais faut se dire quoi ? Faut se dire tu comptes pas les jours. Tu te réveilles, tu dors, tu te réveilles, tu dors. Et ça y est, et t'as vu quand tu vas avoir fait un bout de temps sans regarder la date, ben tu vas regarder la date un jour, tu vas te dire : "Ah mais là ça fait un bon moment que je suis là. " Parce que **si tu comptes tous les jours que tu fais ici, tu deviens fou**. Alors ça sert à quoi que tu comptes ? Surtout dans mon cas, je suis pas condamnée, si je serais condamnée, je les compterais les jours mais là je sais pas, je peux sortir dans quatre mois comme je peux sortir dans deux ans donc ça me faisait tellement réfléchir, réfléchir que ça me faisait péter les plombs, donc j'y réfléchis plus ». [Maryam, 17 ans, QMF Zêta]

Les jeunes disent donc centrer leurs pensées sur leur routine quotidienne et rejettent toute pensée qui risquerait de provoquer des émotions négatives. Anthony explique ainsi : « j'arrive à me canaliser sur des trucs positifs ». Mehdi explique que sur le long terme, le fait de se refuser de « penser au temps » a provoqué chez lui une perte de repères :

« - Mehdi : J'ai perdu la notion du temps hein. Parce que h24 c'est la même routine nanani, c'est dur. Et j'essaye de pas calculer le temps parce que **si on pense trop au temps ça fait encore plus mal à la tête. C'est ce que je faisais au début, et c'est une erreur**. Faut pas penser à ça. Faut vivre le... faut pas regarder trop l'heure et tout parce qu'après t'as mal à la tête.

- Enquêtrice B : Du coup ça t'arrive de pas savoir quel jour on est ?

- Mehdi : Comme là, **je sais pas quel jour on est** ». [Mehdi, 17 ans, Fleury QM]

Pour « ne pas penser », mais aussi pour que le temps « passe vite », **les jeunes adoptent diverses stratégies occupationnelles**⁸¹ : la plupart d'entre eux, tout d'abord, disent saisir toutes les occasions qui se présentent à eux de sortir de cellule, quel qu'en soit le motif.

« Quand on a plein de choses à faire on arrive à moins calculer le temps. Moi ça va j'ai plein de choses à faire. [...] Ça va, je travaille, activités, PJJ, etc., psychologue et tout. Parce que moi j'accepte tout, comme ça j'suis chargé et la nuit j'dors bien ». [Mehdi, 17 ans, QM Gamma]

Aldo [16 ans, QM Thêta] explique ainsi que le temps passe plus vite depuis qu'il a adopté cette stratégie : « la journée elle passe vite maintenant. Avant elle était longue. Maintenant, j'avais en promenade, je fais des activités, je fais des trucs comme ça ». De même, Nassim explique :

« La prison c'est, le temps y passe quand tu vas en promenade quand tu es avec les autres, c'est là qu'y passe le plus vite, quand tu restes dans ta cellule, j'sais pas le temps y passe lentement que tu regardes la télé tu écoutes la musique, tu es à la fenêtre, c'est long. » [Nassim, 16 ans, EPM Epsilon]

Plusieurs jeunes ont ainsi reconnu que leur principale motivation à participer aux entretiens dans le cadre de notre recherche, tout comme leur participation aux diverses activités et rendez-vous qui leur sont proposés, était de faire « passer le temps ». La stratégie occupationnelle les mène ainsi à une « appropriation hétérodoxe »⁸² des propositions qui leur sont faites par les institutions, dont ils se saisissent selon une logique souvent éloignée de celle qui est attendue d'eux. Ayoub, interrogé en période de vacances scolaires, explique ainsi :

« Généralement c'est plutôt bien quand y a l'école, c'est les seuls moments où tu sors toute la journée hein. Là où tu décompresses le plus, c'est quand tu sors d'ta cellule, j'mens pas. Quand y a le scolaire ». [Ayoub, 17 ans, EPM Epsilon]

Saisir toutes les occasions de s'occuper est ainsi la principale stratégie mentionnée par les jeunes pour supporter la détention. Leny [17 ans, EPM Alpha] explique : « Je me vide la tête en dessinant, ou quand je vais à la médiathèque je joue du piano. Je vais chez l'aumônier aussi, ça me change les idées ». Ainsi, s'occuper au maximum pour « se vider la tête », « ne pas penser » ou « se changer les idées » suppose à la fois d'investir les possibilités de sortir de cellule, mais aussi de trouver des occupations pour faire passer le temps en cellule. Les jeunes disent regarder beaucoup la télévision, mais aussi passer beaucoup de temps à discuter aux barreaux afin de « faire passer le temps ». Jamal explique :

« [Le temps] est passé vite, vite parce que avec nos amis, ils s'appellent D. et Y., on rigole sur les promenades, jouer les cartes et les dés et avec le goûter, on rigole. On a fait beaucoup de choses. On rigole beaucoup quelque chose bien. [...] Tous les soirs, écouter ton histoire, nous on rigole. Tout le temps. Et le temps est passé vite, vite. Journée et les mois il est passé vite, vite. Je regarde pas le temps comment il va passer. [...] Maintenant [qu'ils sont sortis] c'est dur, maintenant la journée elle passe pas vite. » [Jamal, 17 ans, MNA, QM Êta]

Développer des relations amicales permet ainsi aux jeunes d'occuper leur temps en promenade comme en cellule (voir chapitre 2, II.B). Au-delà des discussions, les échanges d'objets aux

⁸¹ Rostaing C., « Une approche sociologique du monde carcéral », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, vol. 59, no. 3, 2012, pp. 45-56.

⁸² Thin D., *Quartiers populaires. L'école et les familles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1998, p. 102.

barreaux, à travers la mise en place de yoyos ou autres techniques de communication entre les cellules, occupe une double fonction : celle de permettre les transactions entre cellules et celle de fournir une occupation aux détenus.

« On sort de cellule maximum quatre heures par jour avec les activités et tout. Après l'reste du temps ça regarde la télé, ça écoute d'la musique, ça fume, ça fait des yoyos ». [Dylan, 17 ans, QM Iota]

Comme l'indique Dylan, fumer (notamment du cannabis) constitue également une occupation en cellule, qui permet en outre aux jeunes d'altérer leur état mental, ce qui peut les aider à « éviter de penser » – tout comme la consommation de médicaments (chapitre 3, II.B) ou encore le sommeil (voir ci-dessous).

B. Les rêves comme échappatoire ?

Le sommeil constitue selon de nombreux jeunes une échappatoire, dormir permettant de faire passer le temps plus rapidement et d'oublier l'enfermement. Nous l'avons vu (chapitre 3, II.B), les jeunes éprouvent cependant souvent diverses difficultés à dormir. Les discussions sur le sommeil et les rêves constituaient lors des entretiens une occasion pour discuter des émotions ressenties par les jeunes, sur lesquelles ils font dans l'ensemble preuve d'une certaine retenue. Les discussions sur les insomnies et leurs causes permettent alors d'évoquer un état dépressif, le sentiment d'insécurité, l'anxiété face à l'avenir ou encore le sentiment de culpabilité.

« J'dors de minuit à 5 heures après j'suis réveillée [...] J'me réveille toute seule, ou sinon c'est quand j'ai fait des cauchemars, bon je sais c'est les enfants et tout mais bon, j'fais pas mal de cauchemars. [...] Nan j'y arrive plus [à dormir de nouveau] j'ai trop peur. [...] J'suis là pour assassinat et en fait j'repense à chaque fois à la fille bah qui est morte quoi, et c'est compliqué un peu. [...] Nan j'arrive pas vraiment à en parler. J'essaie, hein, vraiment, mais j'arrive pas. Par exemple des fois j'écris à la cheffe [de détention] pour venir... mais quand elle vient me voir j'arrive pas à parler, j'dis "Nan ça va j'ai rien", j'arrive pas. » [Lilou, 15 ans, QMF Delta]

Comme Lilou, qui se retrouve seule face à ses insomnies quotidiennes dont elle ne parle à personne, pas même à la psychologue qu'elle voit pourtant régulièrement, Habib explique se réveiller fréquemment en pleine nuit. Il fait le récit d'un de ces moments d'angoisse empreints de solitude. L'adolescent raconte l'impossibilité de rompre avec l'isolement, l'obscurité et le mal-être, malgré ses appels à l'aide à l'interphone :

« Des fois je réveille, j'étais dans un sac, mort, j'me réveille à deux heures du matin, j'appelle le PCI [poste de centralisation de l'information], il entend pas, j'sais pas, il est en train d'dormir. J'l'appelle j'l'appelle... [...] Ouais ! J'me sens pas bien, j'vois rien. [...] J'appelle le PCI y répondait pas [...] Par Allah j'suis resté cinq heures à fenêtre. [Rires] Jusque le matin qu'est sorti comme ça. J'veux un peu la lumière [...] Ah c'est dur ! J'regardais la cellule comme ça derrière, tout noir [rires], j'ai pas envie d'retourner dormir, wallah ». [Habib, 16 ans, MNA, EPM Epsilon]

Mounir explique quant à lui qu'il perçoit des esprits dans sa cellule à la tombée du jour, en raison selon lui de son isolement et des médicaments qu'il prend pour faire face à la solitude.

« - Mounir : J'ai peur la nuit, tu sais ? [...] J'entends dans la chambre... Je ne suis pas bien la nuit. Tu sais, j'ai peur la nuit.
- Enquêtrice A : Peur de quoi ?
- Mounir : Tu sais, de... Je ne sais pas, de... Comment ça s'appelle ? Comment ça s'appelle ? Je ne sais pas comment on dit en français. En arabe, je veux parler avec F. [prénom d'une éducatrice] ici. Tu sais, elle parle arabe.

- Enquêtrice A : Comment ça se dit en arabe ce qui te fait peur ?
- Mounir : Comment ça s'appelle ? "Jnoun".
- Enquêtrice A : Les fantômes. [...]
- Mounir : Parce que moi, avant qu'on me donne le médicament, tu sais quand je dormais je pensais à des choses pas bien. Tu sais ? Et maintenant, tu sais, j'entends quelqu'un dans la cellule. *[Mounir, 13 ans, MNA, QM Êta, traduction de l'espagnol]*

Si la cellule la nuit peut être le lieu d'un enfermement remarquable par l'isolement et les privations qu'il redouble, cet espace-temps peut également être celui du retour des rêves.

Nombreux sont les adolescents qui consommaient du cannabis dehors, et bien qu'il soit parfois possible de fumer *intramuros*, la prison pour les mineurs s'érige globalement en lieu de sevrage partiel ou total (voir chapitre 3, II.D). Ainsi, à de multiples reprises, lorsque la question concernant leur dernier rêve était posée, les enquêtés ont fait part de leur surprise vis-à-vis de leur activité onirique, comme Siham :

« Même moi, j'croisais que sans, sans fumer et tout j'arrivais pas à dormir comme ça, mais franchement j'dors bien, depuis qu'j'fume plus, je rêve [...] dehors ça faisait loooooongtemps qu'j'avais pas rêvé ! » *[Siham, 16 ans, QMF Zêta]*

Ces rêves sont bien souvent l'occasion de s'évader mentalement de l'univers carcéral. Si dans de rares cas, les détenus retracent des cauchemars qui se caractérisent par des courses-poursuites face à un danger imminent (la police, un requin, etc.), **la plupart des rêves exposés se déroulent à l'extérieur des murs et mettent en scène le détenu libre, en mouvement, dans un environnement ouvert**, apaisant, entouré de ses proches, le plus souvent ses parents :

« C'était un rêve ou en mode j'étais dehors, j'étais avec ma mère. Nan, j'étais avec ma mère au bled et en mode j'me promenais à la plage. Je pensais que c'était trop réel. En fait c'est drôle, tu vois. Peut-être qu'il se réalisera ce rêve. Ouais, j'espère. C'est pas un rêve de fou, c'est normal mais... enfin tu vois pour les gens qui sont dehors c'est un truc normal. Pour nous, c'est un truc de fou. Enfin pour moi en tous cas c'est un truc de fou. Je rêve juste de ça, je rêve d'être avec ma mère. » *[Ismail, 14 ans, QM Thêta]*

Différents détenus racontent également rêver de la « sortie » et espérer que ces visions oniriques soient « prémonitoires » *[Reda, 16 ans, EPM Alpha ; Jess, 15 ans, QMF Zêta]*. Cependant, ces escapades en dehors des murs peuvent provoquer un retour brutal à la réalité, dans laquelle les détenus reviennent « dégouté[s] » *[Eydan, 17 ans, QM Êta]* :

« Des fois je rêve de la famille, des fois je rêve que moi j'étais dehors, j'étais content, j'étais dehors avec shabs [amis], j'étais réveillé je dis : "Oh je suis en prison. C'est de la merde. ". Quand tu rêves quelque chose bien il est bien pour toi, après quand tu réveilles toi, t'es en prison. Tu dis : "Oh c'est de la merde. " Après j'étais réveillé, je vais rester dix minutes, vingt minutes comme ça encore, je retourne dormir. » *[Jamal, 17 ans, MNA, QM Thêta]*

Par ailleurs, **certains enquêtés qui subissent une détention longue rencontrent des difficultés à se projeter *extramuros* dans leurs songes**. Une éducatrice explique ainsi à propos d'un jeune incarcéré depuis plus de deux ans :

« Il expliquait que depuis quelque temps en fait il n'arrivait plus à rêver de l'extérieur, c'est... sa seule activité onirique de ses nuits, c'était le quotidien en détention. Donc c'était vraiment triste, du coup, ça interroge beaucoup, du coup, sur des effets de l'incarcération à long terme du coup quand tu es mineur. » *[Éducatrice, EPM Alpha]*

Mehdi, incarcéré dans le cadre d'un mandat de dépôt depuis deux ans, va plus loin encore. Il dit ne plus rêver de l'extérieur et même perdre la mémoire de ses souvenirs passés en dehors de la prison. En outre, l'adolescent indique ne plus distinguer totalement la fiction de la réalité :

« On dirait j'suis né ici. J'ai oublié toute mon enfance, j'l'ai oublié. J'me rappelle plus de ma primaire et tout, j'me rappelle plus de mes souvenirs... Même du bled, c'que j'avais fait en 2013, j'm'en rappelle plus. On dirait j'suis né ici. On dirait toute ma vie... et carrément j'suis coincé entre mes rêves et... Parce qu'en fait dans mes rêves là, vu que la prison c'est une spirale hein, c'est la même routine. Ça veut dire j'suis tout le temps coincé dans le même couloir, j'suis là, j'suis là. C'est tout le temps la même chose. Pendant deux ans j'fais la même chose. Et même dans mes rêves en fait à force de faire que ça, que des allers-retours comme ça, même dans mes rêves j'fais que ça. Y a des fois j'entends des missions, genre des trucs qu'ils ont dit les surveillants, des trucs à faire en termes de travail et tout, que j'entends dans mes rêves et que je fais en vrai, et souvent il me dit : "Tu fais quoi là ? — Ouais tu m'as pas dit ça ?" Mais en fait mes rêves et ma réalité ils sont en train de se mélanger et j'arrive plus à distinguer le vrai et le faux parce que vu qu'ici c'est la même routine tout le temps on est perdus. La vérité on est perdus. » [Mehdi, 17 ans, QM Gamma]

Ainsi, le sommeil peut être une période de réappropriation temporaire et fictionnelle de son corps et représenter un espace de liberté. Toutefois, la nuit peut également constituer une aire supplémentaire de dépersonnalisation de soi⁸³, particulièrement pour les jeunes qui font face à des angoisses nocturnes, lesquelles les empêchent de profiter du sommeil pour s'évader mentalement. Le sommeil peut par ailleurs redoubler l'enfermement des jeunes qui sont incarcérés depuis de nombreux mois : plus les expériences sociales du dehors s'éloignent, moins elles peuplent les rêves. La frontière entre le monde carcéral et le monde onirique se réduit alors progressivement au cours de l'incarcération, ce qui provoque la prolongation de l'enfermement dans la sphère de l'imaginaire.

C. Des jeunes plus ou moins « adaptés » ?

Si l'arrivée en prison est presque unanimement décrite comme douloureuse (voir ci-dessus, I.B), par la suite **une partie des jeunes relativise la souffrance induite par l'expérience de la détention**. Leurs discours à ce sujet sont très contrastés : certains comme Leny disent par exemple qu'ils vivent « hyper mal » leur détention tandis que d'autres au contraire disent que « ça glisse » (Melina, 17 ans, QMF Delta), « ça va tranquille » (Nassim, 16 ans, EPM Epsilon) ou encore « c'est léger » (Reda, 16 ans, EPM Alpha). Ces affirmations renvoient en partie au fait que les jeunes ont la sensation de s'être « habitués » à la détention et qu'ils ont mis en place un ensemble de stratégies occupationnelles et mentales pour mieux vivre l'enfermement au quotidien (voir ci-dessus). L'affirmation selon laquelle « ça va » se comprend aussi au regard du contraste avec les premiers mois de la détention, considérés comme particulièrement difficiles (voir ci-dessus, I.B). Reda (16 ans, EPM Alpha) explique ainsi qu'au début de sa détention il : « [pleurait] beaucoup, tous le temps, tout le temps, tout le temps ». Il est ensuite passé en « mode adaptation » et dit s'être « habitué » au bout de trois mois : « Ah au début c'était dur. Maintenant c'est vraiment léger là. [...] je fais mes un an ici, les doigts dans le nez. Facile ». Les jeunes qui subissent leur deuxième ou troisième incarcération ont particulièrement tendance à tenir ce type de discours, comme par exemple Eydan (17 ans, QM Êta) qui déclare : « C'est long, mais vu que moi je connais déjà, ça passe vite en vrai [...] **Moi, je sais comment ça se passe, la prison** ». Ce type de propos, en revanche, ne semble pas particulièrement dépendre de la durée de la détention : certains jeunes détenus depuis plusieurs mois et qui se projettent dans des peines d'une dizaine d'années, comme par exemple Mehdi (17 ans, QM Gamma) ou Lilou (15 ans, QMF Delta), disent souffrir en prison et mal vivre leur détention, tandis que ce n'est pas le cas d'Anthony (17 ans, QM Êta), qui dit être

⁸³ Goffman E., *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Seuil, 1968.

« obligé de s'habituer » justement raison de la longueur de la peine qui l'attend. Il déclare ainsi : « c'est comme si la prison c'était chez moi » et affirme « avoir le mental ».

Les déclarations des adolescents disant « bien vivre leur peine » sont cependant à relativiser au regard du récit que font ces mêmes jeunes de leur quotidien en détention, dans lequel transparaissent en général, malgré leurs dires, divers signes de mal-être. Taha (15 ans, QM Gamma), par exemple, affirme : « j'ai le mental, au calme » et dit vivre sa détention de façon « normale ». Pour autant, il fait le récit de stratégies de sur-sommeil, associées à une consommation importante de cannabis, dans l'objectif de ne « pas penser aux trucs qu'il faut pas penser ». Il s'alimente peu, sort peu de sa cellule et apparaît apathique lors de l'entretien. Il arrive également fréquemment que les jeunes tiennent des discours en apparence contradictoires à propos de leur expérience carcérale, comme Adama (17 ans, QM Êta) qui déclare d'un côté avoir un « mental de forgeron » et considère que la prison « c'est bidon », mais qui affirme ensuite que « y'a pas pire qu'être là. La mort et la prison c'est les pires choses qui puissent arriver. C'est le pire du pire ». **Le discours de ces jeunes ne consiste pas tant à minimiser les difficultés imposées par l'univers carcéral qu'à affirmer avoir la force et la préparation mentale nécessaire pour y faire face.** Dire qu'ils « vivent bien » leur détention s'inscrit ainsi dans la stratégie mentale consistant à se « canaliser sur les trucs positifs » (Anthony, 17 ans, EPM Alpha) et à faire abstraction de toute émotion négative (voir ci-dessus, II.A). Ces discours semblent ainsi avoir une fonction performative et aider les jeunes à supporter l'enfermement. Elias, qui dit n'avoir eu « aucun moment de dépression », explique par exemple :

« En fait moi j'ai toujours été [dans l'optique] "J'suis en prison, c'est pas grave, t'façon y a une bonne ambiance et vas-y ça y est j'vais sortir." J'me mets pas dans l'optique de : "Vas-y la prison c'est dur, c'est relou, j'pense à dehors, j'sais pas quoi. " » [Elias, 16 ans, EPM Alpha]

Comme le suggèrent les propos d'Elias selon lesquels être en prison « c'est pas grave », **ces affirmations renvoient à une certaine banalisation de l'expérience carcérale.** Les jeunes qui tiennent ce type de discours sont ainsi généralement ceux pour qui le passage en prison ne constitue pas un événement exceptionnel parmi leur entourage familial et/ou amical : Elias (extrait ci-dessus) déclare par exemple que « tous mes potes ils sont au shtar ». **Avant leur incarcération, la prison faisait déjà partie de l'univers du possible pour ces jeunes** et plusieurs d'entre eux expliquent par exemple avoir déjà envoyé de l'argent à des amis incarcérés par le passé. Melina [17 ans, QMF Delta], quant à elle, connaît de nombreuses personnes incarcérées : son petit ami (incarcéré dans le cadre de la même affaire), mais aussi plusieurs amis et trois de ses cousins. En outre, elle estime que parmi les détenus, une majorité sont, comme elle, « des jeunes de foyer : on finit tous en prison ». Elle a ainsi retrouvé au QMF Delta plusieurs filles avec lesquelles elle a été placée dans les divers établissements qu'elle a fréquentés depuis le début de son adolescence. Au-delà de la place qu'occupe la prison dans leur réseau amical, la familiarité qu'ont certains jeunes avec l'univers carcéral s'explique également par leur trajectoire institutionnelle antérieure, lors de laquelle ils ont parfois connu des expériences d'enfermement (centre éducatif fermé, hôpital psychiatrique, etc.) et ont anticipé mentalement la possibilité d'être incarcérés.

« J'suis partie en CEF, j'pense que j'me suis habituée à des environnements comme ça. Après ici c'est vrai qu'c'est la prison t'es plus enfermée, mais... par exemple ceux qui sont jamais partis dans les foyers, jamais en CEF, jamais nulle part qu'ils ont jamais rien connu, qui, qui viennent qu'ils atterrissent ici, là ça va être compliqué. Alors que quand t'es passé par les étapes, c'est moins compliqué j'pense. [...] Ouais ça m'a préparée après même moi t'as vu j'étais en fugue, j'étais recherchée, ça veut dire euh, en fait, moi j'me suis, comment

dire, j'me suis... préparée à ça, t'as vu dans ma tête j'me suis préparée. » [Siham 16 ans, QMF Zêta]

Pour ces jeunes, l'incarcération apparaît « inéluctable »⁸⁴, elle leur semble faire partie de leur destin individuel ou s'inscrire dans un destin collectif voire familial. Si aucun des jeunes rencontrés n'a présenté l'incarcération comme une source de fierté, **ces jeunes ont tendance à relativiser l'importance du passage en prison et à revendiquer avoir les ressources mentales pour surmonter cette épreuve**. Particulièrement affirmés lors des entretiens collectifs, **ces discours révèlent ainsi une forme d'injonction à se dire « adaptés » à la détention**.

L'expérience de ces jeunes contraste avec celle des détenus qui n'ont jamais été placés au pénal et dont aucun membre de l'entourage n'a connu la détention. Pour ces jeunes, la prison relève de la « rupture biographique »⁸⁵. Souvent incarcérés dans le cadre d'affaires criminelles qui ne relèvent pas de la « petite délinquance », ces jeunes vivent leur détention comme un accident de parcours, dramatique pour eux comme pour leur famille. Ils sont ainsi bien moins enclins à relativiser la souffrance induite par la détention que les jeunes qui décrivent la prison comme une étape inéluctable. Au contraire, ces jeunes cherchent souvent à se distinguer dans leurs discours des autres détenus, affirmant ne pas être des « délinquants » (Leny, 17 ans, EPM Alpha) ou déclarant comme Mehdi (17 ans, QM Gamma) : « moi j'suis pas un profil comme les gens là, « j'vends du shit » et tout. Nan moi j'vais à l'école... J'étais un garçon normal ». **Minoritaires, les jeunes qui tiennent ce type de discours font l'objet d'une attention accrue de la part des professionnels**, qui les considèrent comme moins « adaptés » et par conséquent plus « fragiles », voire « vulnérables » ou susceptibles de l'être – la crainte des professionnels étant que ce décalage complique leurs relations avec les autres détenus.

Pour prendre un exemple, Lilou [15 ans, QMF Delta] est incarcérée dans le cadre d'une affaire d'homicide, qu'elle vit comme un accident biographique majeur. Aucun membre de son entourage n'a jamais été en prison et son incarcération constitue un choc pour elle comme pour sa famille. Cette situation contraste avec celle de Melina [17 ans, QMF Delta], qui non seulement connaît de nombreuses personnes incarcérées ou l'ayant été (cf. ci-dessus) mais a également connu de multiples placements ainsi qu'une précédente incarcération. L'éducateur de Lilou et Melina décrit ainsi la différence entre elles deux : « Avec Lilou, on se sait jamais comment elle va réagir, elle est très instable. Melina est beaucoup plus solide, même avant d'arriver ici, elle a l'habitude de s'adapter à des situations compliquées ». **Les professionnels considèrent ainsi que certains jeunes sont plus aguerris que d'autres à la détention**. Certains d'entre eux reconnaissent que l'attention qu'ils portent aux jeunes diffère en fonction de leur profil : une psychologue (QM Bêta) dit ainsi à propos de Younes [17 ans, QM Bêta], qu'elle a peu d'informations à son sujet, mais que « ce n'est pas une situation préoccupante, sinon je le connaîtrais mieux. C'est un peu malheureux mais ceux qui sont les plus adaptés passent un peu à la trappe ». Elle parle en revanche longuement de deux jeunes qu'elle voit régulièrement et qu'elle considère comme des « **exemples de l'aberration du système judiciaire** » parce qu'ils relèvent selon elle de la psychiatrie ou de la prise en charge du handicap et n'ont « rien à faire dans ce monde-là ».

Les détenus seraient ainsi – selon eux comme selon les professionnels – plus ou moins « adaptés » à la détention. Adama déclare ainsi : « la prison c'est pas fait pour tout le monde. C'est fait pour personne en vrai de vrai, mais y'en a qui sont plus faits pour ça que certains ». L'idée que la

⁸⁴ Chantraine G. (dir.), « Trajectoires d'enfermement. Récit de vie au quartier mineurs », Rapport de recherche, 2008, p.306.

⁸⁵ *Op. cit.*, p. 304.

souffrance ressentie par les jeunes en détention dépend de leur environnement social et de leur parcours préalable relève ainsi du sens commun au sein de l'espace carcéral. **Divers éléments nous amènent cependant à questionner la croyance selon laquelle les jeunes pour lesquels la prison apparaît « inéluctable » seraient spontanément plus « adaptés ».** Comme le remarquent également G. Chantraine⁸⁶ et L. Le Caisne⁸⁷, **les jeunes pour qui la prison représente une « rupture biographique » disposent en effet de certains atouts en détention.** En premier lieu, on l'a dit, ils font l'objet d'une forte attention de la part des professionnels, qui se manifeste par des rendez-vous plus réguliers et par une vigilance accrue à l'égard des signes de mal-être qu'ils pourraient exprimer. Ces jeunes ont ainsi tendance à particulièrement investir les relations avec les professionnels, ce qui leur permet de limiter leur isolement mais aussi souvent de bénéficier de certains privilèges (placement en unité dite « de responsabilité », volume d'activités accru, etc.). **Ces jeunes s'inscrivent davantage dans des stratégies occupationnelles efficaces qui leur permettent de limiter le poids de la routine carcérale.** C'est par exemple le cas de Leny, qui est considéré par l'ensemble des professionnels (AP et PJJ) comme un « détenu modèle », « discret », qui a une « facilité à parler ». Par conséquent, comme l'explique une éducatrice, « il est dans toutes les activités, parce que tout le monde le veut dans son activité ». Un surveillant qui assiste à cet échange s'exclame, hilare : « parfois on se demande si c'est la PJJ qui aide Leny, ou si c'est Leny qui aide la PJJ : il les aide à montrer que leurs activités fonctionnent ! ». Leny fait partie des détenus qui peuvent être considérés par les professionnels comme « fragiles » en raison de son décalage avec les normes sociales partagées par la majorité des autres détenus. Il peut également sembler moins « prêt » pour la détention parce que rien dans son parcours antérieur n'indiquait qu'il pourrait y être conduit. Il ne paraît pas, pour autant, moins « adapté » : au contraire, il parvient particulièrement efficacement à tirer profit des ressources disponibles pour mieux vivre la détention. **La crainte souvent exprimée par les professionnels que la sociabilité de ces jeunes, qui apparaissent en décalage avec les normes de la détention, soit difficile, et notamment la peur qu'ils soient placés en position de « victime » par les autres jeunes, doit également être relativisée.** S'il est vrai que certains d'entre eux rencontrent des difficultés (en particulier ceux qui sont détenus pour une infraction à caractère sexuel), **ces jeunes ont dans l'ensemble moins tendance à être impliqués dans des interactions violentes** en raison de leur moindre propension à résoudre les conflits par la confrontation physique. Ils sont également, de ce fait, bien moins souvent punis que les autres jeunes et souffrent moins souvent de l'isolement qui en découle. S'il est vrai que la détention représente pour eux, plus que pour les autres, un « choc social »⁸⁸ et que l'incarcération leur inflige une blessure symbolique plus importante que pour les jeunes qui s'attendaient à « passer par la case prison » (François, 16 ans, EPM Alpha), l'idée selon laquelle ils seraient moins « adaptés » est donc à relativiser.

III. Extérioriser la souffrance

L'expérience carcérale des adolescents varie fortement en fonction de leurs profils et de leurs parcours. Pour certains d'entre eux et à certaines périodes, l'enfermement devient insupportable. Les manifestations de leurs souffrances peuvent alors prendre des formes diverses : pleurs, dépression, énervement, mais aussi violences (A) ou, enfin, actes auto-agressifs (B).

⁸⁶ *Ibid*

⁸⁷ Le Caisne L., Avoir 16 ans à Fleury : ethnographie d'un centre de jeunes détenus, Paris, Seuil, 2008.

⁸⁸ Chantraine G. (dir.), « Trajectoires d'enfermement », *op. cit.*, p.304.

A. Déprimer, pleurer, « devenir fou »

Comme l'explique une psychologue, le mal-être lié à l'enfermement peut s'exprimer de diverses façons :

« Pour certains, cette souffrance se manifeste de manière "saine" avec des guillemets : par des pleurs, exprimer verbalement la souffrance, une symptomatologie de type dépressif, on se replie sur soi, on mange beaucoup ou au contraire on mange peu, on dort beaucoup ou au contraire on fait de l'insomnie, ça peut être aussi solliciter beaucoup les adultes, vouloir être rassuré. Pour d'autres, ça sera des mécanismes de défense, être dans le déni, "ça me fait rien, c'est un galon dans mon parcours de délinquant d'être là" ou "je suis là, ça m'embête, mais c'est que j'ai pas été intelligent, de m'être fait prendre". Certains sont à fleur de peau, ou sont dans l'agressivité, la violence. Et certains s'ouvrent là où ils ne se seraient pas ouverts avant, disent des choses qu'ils n'ont pas accepté de dire depuis des années ». [Psychologue PJJ, QM Bêta]

Bien qu'ils ne soient pas toujours prolixes sur le sujet, les enquêtés ont été nombreux à faire part de la souffrance ressentie en détention. Lorsqu'on interroge les jeunes sur ce que leur fait l'enfermement, l'état dépressif est rarement évoqué directement. Les jeunes disent en revanche très souvent s'ennuyer, ce qui s'explique aisément par le constat collectivement partagé selon lequel « y'a rien à faire ». Ceci étant, l'ennui peut aussi résulter d'un manque d'énergie ou de motivation. Rayan (17 ans, QM Gamma) dit par exemple que : « des fois t'as la flemme de tout, t'as juste envie de rester dans ton lit ». Pour les professionnels, le fait que les jeunes refusent de sortir de cellule peut constituer un signal d'alerte, qui peut indiquer un état dépressif ou une situation de conflits entre jeunes.

La souffrance des jeunes peut également s'exprimer par des pleurs. Ainsi, **il n'est pas rare que les jeunes reconnaissent avoir pleuré en détention**, notamment au moment de leur arrivée (voir section I.B). Les pleurs peuvent également faire suite à des visites au parloir, à l'annonce de nouvelles difficiles ou encore à des périodes de remise en question. Ismail [14 ans, QM Êta] raconte : « j'étais en train de prier et je pensais à ma daronne, après j'ai pleuré. J'ai fait du mal, ça je le regrette. Si j'aurais pu faire machine arrière je l'aurais fait ». Les larmes peuvent également, pour certains jeunes, être directement dues à l'enfermement, comme l'exprime Bilal [âge inconnu, MNA, QM Gamma] : « tu peux pas être bien, dans 9m², à tourner en rond. On pleure, on crie, on n'est pas bien ». Les filles, qui font aussi souvent le récit de larmes en détention, évoquent également parfois ressentir de l'angoisse, comme Maryam [17 ans, QMF Zêta] : « De jamais sortir, de toujours rester enfermée c'est angoissant, des angoisses. De penser à beaucoup de choses, t'es pas bien t'as vu ». Si les garçons n'utilisent jamais le terme d'angoisse pour décrire leur sentiment, nombreux sont ceux qui considèrent que l'enfermement les rend « sur les nerfs » [Eydan, 17 ans, QM Êta], « fout la haine » [Bastien, 16 ans, QM Bêta] et les rend plus agressifs qu'à l'accoutumée. Reda explique ainsi :

« Je deviens fou ici. J'étais pas comme ça, j'veux jure avant j'étais pas comme ça, en mode je parlais normalement, là j'ai des sautes d'humeur, des excitations qui montent toutes seules » [Reda, 16 ans, EPM Alpha].

Comme Reda, **de nombreux jeunes constatent un impact de la prison sur leur humeur, ce qui fait craindre à nombre d'entre eux de « devenir fous »** : Reda exprime cette peur à de nombreuses reprises dans l'entretien (« on est comme des animaux... on est en cage, ça rend fou »), mais c'est également le cas de Rayan [17 ans, QM Gamma] (« ça rend fou d'être enfermé »), Mounir [13 ans, MNA, QM Êta (traduction de l'espagnol)] (« si tu dors beaucoup seul, si tu restes beaucoup seul, tu sais... Tu vas finir par devenir comme un fou. C'est comme ça ») ou encore

Yohann [17 ans, QM Iota] (« Tu deviens fou en prison [...] avant j'étais pas comme ça ! avant j'étais pas matricé ! »). Mehdi décrit en détail ce sentiment :

« - Mehdi : L'isolement aussi. **L'isolement ça fait mal à la tête**, les gens ils savent pas. Après j'vous dis ça comme ça en rigolant mais de 18h jusqu'à 7h on est dans nos cellules hein. Vu que c'est la fermeture. Les gens comme j'vous ai dit, ils se tapent la tête contre le mur. Y a des gens ils ont tellement mal à la tête qu'ils se mutilent parce qu'après leurs blessures leurs aident à penser à autre chose. Et mais ça c'est pas moi, moi j'ai jamais fait. Mais la vérité hein, maintenant avec du recul là, maintenant j'me dis **il vaut mieux avoir une blessure que d'avoir mal à la tête, parce que la tête là c'est dur à soigner. Ça fait mal l'isolement**. On n'est plus le même homme comme j'vous ai dit. C'est un engrainement de fou, que les gens ils arrivent pas à réaliser, même je dis ça comme ça mais y a pas de mot pour exprimer ça. Tu vois c'est comme si là t'avais tout derrière et vous êtes ici, de 18h jusqu'à 7h, vous allez jamais assumer ça. Genre là je ferme la porte et tout, vous êtes enfermée ici, vous tapez partout vous arrivez pas à sortir. Vous allez faire comment ? J'sais pas vous allez péter un plomb. Ben dites-vous moi ça fait deux ans que j'fais ça. Deux ans que j'suis comme ça. Ça va moi j'suis rodé, j'suis habitué, j'regarde la télé. Après la télé **des fois vas-y, y a rien à faire**. Des fois j'ai pas envie de regarder la télé.

- Enquêtrice B : Ben ouais, t'en as marre j'imagine.

- Mehdi : **Ça rend fou**. J'comprends les gens pourquoi ici ils sont violents et tout, c'est à cause de l'isolement. Parce qu'**ici on n'est pas la même personne qu'on est dehors. Même ici j'me reconnais pas des fois**. Ici j'ai des comportements... dehors j'étais pas comme ça. Dehors on est à l'aise, on est détente ça veut dire y a pas de raison pour qu'on s'énerve ou j'sais pas quoi, alors qu'ici y a tout qui nous énerve genre tu vois j'vais m'embrouiller avec un surveillant, ça va partir loin. Après moi j'me calme, après j'suis pas comme les autres détenus, moi ça va j'arrive à relativiser.

- Enquêtrice B : Tu dis que des fois tu t'étonnes toi-même, c'est ça ? C'est que tu vas t'énerver...

- Mehdi : **Des fois je crie en cellule**, j'me dis : "Putain c'est la merde ça." » [Mehdi, 17 ans, QM Gamma]

L'isolement, l'enfermement et l'ennui altèrent l'état mental de Mehdi, qui dit à plusieurs reprises dans l'entretien que « ça rend fou ». Comme d'autres jeunes, Mehdi se voit devenir plus irritable en détention. À défaut de « se taper la tête contre le mur » comme le font selon lui d'autres jeunes, **le fait de crier en cellule constitue alors un moyen d'extérioriser cette souffrance**. Liam [17 ans, QM Bêta] explique ainsi : « Quand tu as un coup de mou tu peux crier, tu peux crier avec les larmes aussi ça aide, tu peux prier... ». Jamal raconte avoir eu une altercation avec un surveillant après que ce dernier lui ait demandé de cesser de crier :

« - Jamal : Moi j'étais [en]fermé, moi je t'entends, je ferme ma gueule, dormir, je dormi, manger, ferme ma gueule, ça fait tout le temps. Je veux crier pour que je sentais quelque chose mon cœur. **Mon cœur il est bloqué. Je veux crier, je veux crier pour : je calme**.

- Enquêtrice A : T'as besoin de crier pour sortir ce que tu as sur le cœur, tu as besoin de crier parce que tu es enfermé ?

- Jamal : Oui, tout le temps, tous les jours dormir, tous les jours réveiller, manger la gamelle, dormir, sortir promenade, entrer... Mange la gamelle, regarde la télé un petit peu, dormir, tout le matin, demain après-demain, après-demain, après-demain... Ça fait combien je l'ai fait ici ? [...] Moi j'ai fait seize mois. [...] J'ai fait beaucoup de jours ici. » [Jamal, 17 ans, MNA, QM Thêta]

Crier en cellule est ainsi un moyen pour Jamal d'extérioriser sa souffrance afin, à terme, de la calmer. Les multiples dégradations constatées par les professionnels dans les cellules sont également dues, selon les jeunes qui en sont les auteurs, à leur besoin d'extérioriser leur colère. Aldo explique ainsi :

- « - Aldo : Moi j'me mets très vite en colère. [...] Pour rien. Des fois pour rien, des fois, nan même quand j'suis dans ma cellule, j'me mets en colère pour rien, parce que ça m'énervé.
 - Enquêtrice A : Qu'est-ce qui t'énervé ?
 - Aldo : D'être tout seul.
 - Enquêtrice A : Et donc comment ça se passe quand tu t'énerves dans ta cellule tout seul ?
 - Aldo : Beh, je frappe la télé.
 - Enquêtrice A : Tu frappes la télé ?
 - Aldo : Ouais [rires] parce qu'elle m'énervé ». [Aldo, 16 ans, QM Thêta]

En l'absence de la possibilité de sortir de cellule et face aux faibles possibilités qu'offre l'espace dans lequel ils sont enfermés, **les jeunes ont ainsi tendance à extérioriser leur énervement en s'attaquant au mobilier**, ce qui donne lieu à diverses punitions (privation de l'équipement détérioré pendant plusieurs jours, compensation financière, sanctions disciplinaires ou infra-disciplinaires). Johann [17 ans, QM Iota] explique ainsi : « J'étais énervé, j'ai mis un coup d' pied dans mes toilettes, mais j'pensais pas qu'j'allais casser, j'ai mis un coup d' pied elles s'sont cassées ». Suite à cet accès de colère, l'arrivée d'eau de la cellule de Johann sera coupée pendant plusieurs jours, le temps que les réparations soient effectuées (des bouteilles d'eau lui sont fournies).

Pleurer, crier, détériorer les équipements de la cellule constituent divers moyens à travers lesquels peut s'exprimer la souffrance ressentie par les jeunes lorsqu'ils sont enfermés. Les actes auto-agressifs, tels que le fait de frapper les murs avec la tête ou avec le poing, les automutilations ou encore les tentatives de suicides constituent également des moyens d'extériorisation de la souffrance ressentie par de nombreux mineurs détenus.

B. S'en prendre à son propre corps

En 2021, selon les chiffres répertoriés par la cellule transversale d'appui au pilotage (DPJJ), deux suicides et 153 tentatives de suicides ont été signalés pour des mineurs détenus en France. Précisons que tous les actes auto-agressifs sont comptabilisés comme relevant de la tentative de suicide, quelle que soit l'intention déclarée par le mineur et l'interprétation qu'en font les professionnels. Cette acception large de la tentative de suicide est cohérente avec la définition retenue par l'OMS, pour laquelle « *le terme tentative de suicide est employé pour se référer à tout comportement suicidaire non mortel et à un acte d'auto-intoxication, d'automutilation ou d'auto-agression avec intention de mourir ou pas* »⁸⁹. Sur le terrain, les professionnels ont cependant tendance à faire une distinction entre ce qu'ils considèrent comme de « vraies » tentatives de suicide (c'est-à-dire des actes commis avec l'intention de se donner la mort), qui sont jugées relativement rares, et les « appels à l'aide » qui constitueraient de « fausses » tentatives de suicides mais qui indiquent une réelle détresse, ou encore les actes relevant du « chantage au suicide » qui sont davantage interprétés comme de l'instrumentalisation, et enfin les « scarifications » qui auraient pour objectif de marquer la peau sans traduire une volonté de mourir. Les chiffres de la DPJJ recourent donc des situations très diverses, qui font l'objet d'un traitement différencié par les professionnels. Ils recensent tous les actes lors desquels les détenus portent volontairement atteinte à leur intégrité physique, quelles qu'en soient la raison et le niveau de gravité.

Ces chiffres, bien que non-exhaustifs (certaines auto-agressions pouvant passer inaperçues aux yeux des professionnels ou ne pas faire l'objet de signalement), montrent que **les actes auto-agressifs sont loin d'être exceptionnels en détention** et que **le risque suicidaire y est particulièrement élevé** : 86 % des tentatives de suicides signalées à la DPJJ sont commises en

⁸⁹ Organisation mondiale de la santé (OMS), 2014, Prévention du suicide : l'état d'urgence mondial.

détention, alors que les mineurs détenus sont près de quatre fois moins nombreux que les mineurs placés. Notre enquête de terrain confirme l'ampleur de ce phénomène : parmi les 53 jeunes rencontrés, 5 ont fait état d'automutilations et/ou de tentatives de suicides. En outre, de multiples récits concernant des actes auto-agressifs ont été relevés de la part des détenus comme des professionnels.

Les remontées d'incidents indiquent que 85 tentatives de suicides sont le fait de mineurs non-accompagnés, soit 55 % d'entre elles (tandis qu'ils représentent environ un cinquième des détenus sur cette période). **Cette surreprésentation des MNA parmi les jeunes commettant des actes auto-agressifs a également été relevée sur le terrain** et atteste de l'état de santé mentale particulièrement dégradé dans lesquels se trouvent une grande partie de ces jeunes. Les actes auto-agressifs commis par des MNA sont essentiellement des automutilations, si fréquentes chez ces jeunes qu'une éducatrice nous indique que ces actes sont « attendus des MNA » :

« Ce sont surtout des MNA. C'est attendu des MNA. Certains ont vécu des choses très dures, ils font face à des addictions, n'ont pas de famille, ont des traumatismes, ont côtoyé la rue, la violence... La prostitution, on sait qu'ils peuvent en faire l'objet, alors qu'ils en parlent jamais ». [Éducatrice, EPM Epsilon]

Les automutilations des MNA sont ainsi généralement interprétées par les professionnels comme étant une conséquence de traumatismes antérieurs à la détention et/ou de leurs addictions médicamenteuses. La plupart des MNA qui se mutilent en détention portent d'ailleurs selon les professionnels des marques de mutilations plus anciennes. Si ce constat peut mener à relativiser le rôle joué par l'incarcération sur ces actes, il ne fait aucun doute que **l'enfermement constitue un facteur de risque majeur de passage à l'acte** pour ces jeunes déjà fragilisés sur le plan psychologique. Comme l'indique une psychologue de la PJJ [QM Êta], ces actes peuvent traduire « un manque de tout, un enfermement insupportable, l'ambiance insupportable, le manque de médicaments, le manque de cigarettes ». La « barrière de la langue » est également souvent mentionnée comme une source de frustration et de souffrance supplémentaire pour ces jeunes, notamment comme l'indique un psychologue de l'unité sanitaire [QM Iota], parce qu'ils « n'ont pas vraiment de moyens de parler de ce qui les anime, de ce qui les angoisse, d'en parler clairement ».

Si les mineurs non-accompagnés sont donc particulièrement à risque, ils ne sont pas les seuls à commettre des actes auto-agressifs en détention. **Les jeunes ayant vécu des événements traumatiques dans leur enfance, ceux présentant des addictions lourdes et ceux ayant des troubles et pathologies psychiatriques semblent particulièrement concernés par le risque d'auto-agressivité.** En revanche, les jeunes qui se considèrent comme des jeunes « de la cité », incarcérés dans le cadre d'affaires relevant de la « petite délinquance » semblent les moins susceptibles d'y recourir. Cela peut s'expliquer à la fois par le fait que ces jeunes présentent moins souvent les facteurs de vulnérabilité mentionnés ci-dessus (passé traumatiques, addictions lourdes, troubles psychiatriques), mais aussi par le fait qu'ils vivent davantage leur incarcération comme une fatalité, liée à un destin individuel ou collectif, que comme un drame personnel (voir ci-dessus, II.C).

Si l'enfermement n'est donc pas le seul facteur à prendre en compte pour expliquer les actes auto-agressifs, il s'agit sans nul doute d'un contexte favorisant le passage à l'acte. Comme l'indique la littérature sur les détenus majeurs, la prévalence particulièrement élevée du suicide et des tentatives de suicide en détention ne peut s'expliquer uniquement par le profil des détenus : *« surpopulation, promiscuité, conditions de détention particulièrement difficiles, oisiveté, souffrance psychique, manque de personnel soignants, effets psychologiques de l'arrestation et de l'incarcération, symptômes de sevrage chez les usagers de drogues dépendants, crainte d'une lourde*

peine et stress quotidien de la vie carcérale sont autant de raisons invariablement invoquées, y compris par les détenus eux-mêmes, pour expliquer le passage à l'acte suicidaire »⁹⁰.

Parmi les jeunes rencontrés, Jess raconte notamment avoir fait deux tentatives de suicide :

« - Jess : En prison j'ai encore eu une hospitalisation parce que j'ai fait une tentative médicaments en prison. [...] C'était le mois dernier. En fait j'avais déjà fait une tentative de me pendre avec le drap de la cellule, quand je suis arrivé, le tout premier mois. [...] Et en fait quand je me suis réveillé, j'étais par terre donc en fait je suis tombé inconscient et quand je me suis réveillé j'étais par terre, sauf qu'y avait personne. Du coup j'ai compris que personne m'avait vu. Et du coup j'ai enlevé le drap, je me suis allongé tout ça, parce que j'étais pas bien. Et après là j'ai fait une tentative aux médicaments où j'ai pris énormément de médicaments, j'ai pris du Temesta, j'ai pris de l'Abilify, j'ai pris du Tercian, j'ai pris beaucoup de médicaments en grosse quantité et en gros je leur ai dit, à une surveillante. J'ai dit que j'étais pas bien, j'ai pris des médicaments tout ça, j'ai montré une lettre que j'avais écrit juste avant avec les dosages des médicaments que j'avais pris tout ça, ils m'ont fait monter aux US et des US ils ont appelé les pompiers. [...] Je suis *border-line* donc c'est un trouble du comportement, c'est une pathologie, c'est ce qu'ils m'ont trouvé en psychiatrie et en gros ben pour être bien faut se faire du mal. Je me suis un peu renseigné tout ça et à chaque fois que je m'ennuyais, soit je me scarifiais, soit c'était tentative. Et à chaque fois que je vais pas bien pour moi c'est la tentative ou la scarification. Ben d'ailleurs les bras c'est... [montre les cicatrices sur ses bras].

- Enquêtrice A : Tu te taillades les bras, ça c'est des cicatrices ?

- Jess : Ouais, et les mains je gratte jusqu'au sang, [avec] mes ongles. [...] Et après là [montre ses différentes cicatrices] y a rasoir ou lames de rasoir ou lames de cutter, ciseaux, couteau. [...]

- Enquêtrice A : Tu peux me dire pourquoi tu essayais de te pendre à ce moment-là précis ?

- Jess : Pour mourir. Mon seul but à moi c'était de mourir. Chaque fois que je faisais un truc c'était de mourir, mourir, mourir. » [Jess, 15 ans, QMF Zêta]

Le fait que Jess ait prévenu les surveillantes peu après avoir ingéré les médicaments est interprété par les professionnels comme le fait que son geste traduisait davantage un « appel à l'aide », indiquant une souffrance et la volonté d'être aidé, qu'une réelle « volonté de mourir » – bien que Jess affirme le contraire. **Si les professionnels questionnent régulièrement l'intention des mineurs de se donner la mort, les actes auto-agressifs font cependant l'objet d'une vigilance particulière**, le risque suicidaire étant une préoccupation quotidienne en détention.

« Même s'il y a de la mise en scène, même s'il peut y avoir de la manipulation à un certain moment, pour moi c'est que si on en arrive à démontrer ses souffrances comme ça c'est qu'on n'a pas trouvé de moyens autres de l'exprimer [...]. Je différencie effectivement celles qui passent à l'acte la nuit, dans un contexte vraiment pour éviter le regard de l'autre, et celles qui le font dans un contexte où en fait l'autre va vite apparaître, pouvoir les sauver et les aider. Mais dans tous les cas, ça nécessite une prise en charge et une attention, une vigilance accrue, qu'importe le niveau de théâtralisation. Et c'est là où je pense parfois ça peut être un peu plus compliqué pour les surveillantes qui ont pas les outils théoriques, hein, pour le penser tout ça. Mais voilà, même si c'est très mis en scène, très extravagant, il faut quand même être très alerte face à ces menaces qui font peser... sur l'intégrité quoi ». [Psychologue PJJ, QMF Zêta]

La question de la part de « manipulation » dans les tentatives de suicide est revenue à de multiples reprises dans les entretiens avec les professionnels. Comme la psychologue citée

⁹⁰ Fernandez F., « Suicides et conduites auto-agressives en prison », *Bulletin Amades*, 76, 2009.

ci-dessus, certains professionnels considèrent que la « théâtralisation » des tentatives de suicide ne relativise pas la gravité de l'acte. D'autres, en revanche, évoquent un « chantage au suicide » et considèrent que les mineurs instrumentalisent les craintes des professionnels vis-à-vis du risque suicidaire.

« [Le jeune] qui a bu de l'eau de javel diluée, on parle de ça comme une tentative de suicide. Mais ce qu'on ne te dit pas c'est que ce qu'il a bu, c'est de l'eau de javel ultra diluée, il y a même pas un dixième d'eau de javel là-dedans. La preuve, c'est qu'on lui a même pas fait un lavement ou quoi, au médical ils lui ont juste donné un Smecta. Pour moi, c'est un gamin très intelligent, il a compris qu'ici il peut tout retourner en tenant des propos suicidaires. Maintenant, c'est un détenu VIP ! Les gamins savent très bien instrumentaliser les tentatives de suicide. » [Éducateur, QM Bêta]

Plutôt rares parmi les éducateurs – qui ont généralement tendance à considérer que les actes auto-agressifs, même relevant du chantage, sont des signaux d'alerte vis-à-vis de l'état psychologique des mineurs – ce type de discours se retrouve assez fréquemment parmi les surveillants. De fait, **les mineurs eux-mêmes indiquent parfois recourir à l'auto-agressivité à des fins instrumentales**, lorsqu'ils considèrent qu'il s'agit du seul moyen à leur disposition pour se faire entendre. Anis explique qu'il va régulièrement à l'unité sanitaire pour discuter avec les infirmières

« - Enquêtrice B : Il faut que tu dises que tu as mal quelque part ou tu peux juste demander à y aller comme ça ?

- Anis : J'demande à y aller et j'leur fais une feinte. **Même au pire des cas [si] ils m'laissent pas aller, j'me mets un coup d'lame, j'y vais hein.**

- Enquêtrice B : Tu fais ça des fois ?

- Anis : en fait quand tu le fais comprendre avec des mots, le surveillant, y veut pas t'laisser aller, faut lui faire comprendre avec des gestes. [...] J'préfère m'faire du mal à moi, leur faire croire qu'j'suis un peu un maboule j'suis un fou là-dedans [ouais], c'est bon.

- Enquêtrice A : Tu te les mets où les coups de lame ?

- Anis : J... genre pas des vrais coups d'lame genre des p'tits truc comme ça, viens voir [il montre les cicatrices sur son bras]. Pas des vrais coups d'lame.

- Enquêtrice A : Ouais quand même hein c'est des bons coups. On voit une bonne cicatrice là.

- Anis : Tu délires. C'est rien du tout.

- Habib : Nan c'est pas une cicatrice ça, c'est pas une cicatrice [rires].

- Anis : **Moi j'me suis coupé parce que y m'écoutaient pas.**

- Enquêtrice A : Quand ils voient du sang y t'écoutent ?

- Anis : Ouais. C'est con !

- Enquêtrice A : Ça t'arrive quand, tu as un exemple ?

- Anis : J'leur dis "J'ai tarpin mal aux dents, j'veux aller à l'infirmerie", "Nan reste dans ta cellule", ok, vioum ! [imite le geste de se taillader le bras] "Ok ok !" [...] Sur le bon Dieu et après là y voyent que c'est important tout d'un coup ! » [Anis, MNA, âge inconnu, QM Éta].

La tendance des jeunes à mettre en avant les causes instrumentales de leurs actes auto-agressifs relève en partie d'une stratégie de présentation de soi, dans un contexte où les jeunes font preuve de pudeur vis-à-vis de leurs émotions, a fortiori en présence d'un autre jeune. Il ne fait cependant pas de doute que l'auto-agressivité peut être consciemment mobilisée par les mineurs dans l'intention de faire passer un message ou d'obtenir quelque chose. Leur acte peut alors être considéré comme relevant de « *l'adaptation secondaire désintégrante* »⁹¹, dans le sens où il vise un renversement de l'ordre propre à l'institution, permettant aux détenus d'acquérir une marge de manœuvre dans un contexte où celle-ci est fortement restreinte. Dans les

⁹¹ Goffman E., Asiles. *Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, éd. de Minuit, 1968.

cas rapportés lors de notre enquête, il s'agissait par exemple pour les mineurs d'obtenir des médicaments, des cigarettes, d'aller à l'infirmerie ou encore d'être transféré.

« - Enquêtrice A : Ici tu t'es coupé ?

- Jamal : Oui.

- Enquêtrice A : À quels moments tu fais ça ?

- Jamal : Quand je m'énerve. [...]

- Enquêtrice A : Ça s'est passé comment quand ils l'ont vu ?

- Jamal : Après parti parler avec psychiatre, il a dit : "Pourquoi tu as fait ça ?" J'ai dit : "Parce que j'en ai marre, je demande transfert, j'ai ça..." [...] Je l'a fait n'importe quoi pour être transféré, il a transfert pas moi. J'ai fait n'importe quoi pour je suis transfert. Le PJJ jamais il travaille avec moi. [Jamal, 17 ans, MNA, QM Thêta]

Les tentatives de suicide peuvent ainsi être considérées comme un moyen « *d'accroître sa marge d'autonomie, de déjouer le contrôle de l'institution, de renverser à son avantage les rapports de force* »⁹². Au-delà des actes auto-agressifs, la détérioration d'objets ou les accès de colère sont également parfois justifiés de cette manière par les mineurs.

« [à propos d'un surveillant] j'lui demandais les choses, il a dit "Toi, y'a pas les choses, y'a rien", alors je casse et après y'en a les choses. [...] Pour casser et tout et après y'a les choses. C'est comme ça [que] ça marche. » [Yasser, 16 ans, QM Êta]

De même, Tarik [17 ans, QM Bêta] explique : « Ici y'a que la violence qui fonctionne avec eux. Ils veulent pas te passer [de Doliprane], tu niques tout, ils vont t'le ramener ». Le recours à la violence et notamment aux actes auto-agressifs peut donc constituer une réaction aux privations imposées par l'ordre carcéral et à la frustration et au sentiment d'injustice qu'elles suscitent, dans un contexte où les jeunes ont la sensation de ne pas être écoutés. Ces actes permettent également aux mineurs de faire l'objet d'une prise en charge spécifique, en unité sanitaire ou à l'hôpital, et ainsi d'échapper temporairement à l'enfermement en cellule lorsque celui-ci devient insupportable – par exemple en cas de rage de dents, de symptômes de manque ou d'isolement prolongé. **S'ils peuvent donc comporter une dimension instrumentale, les actes auto-agressifs sont ainsi toujours l'expression d'une situation de détresse.**

Conclusion du chapitre 5

L'incarcération est, dans l'ensemble, source de souffrances pour les mineurs, en raison de l'éloignement avec leurs proches, de l'isolement ou encore des conditions dans lesquelles ils sont détenus. Les premiers jours et les premières semaines sont unanimement décrits comme étant les plus difficiles, les jeunes développant ensuite un ensemble de stratégies pour améliorer leur quotidien et mieux supporter l'enfermement. L'expérience carcérale des mineurs et l'impact de la détention sur leur santé mentale varie toutefois en fonction de leur parcours antérieur, de leurs vulnérabilités ou encore de la durée de leur incarcération. Les mineurs les plus fragiles sur le plan social et psychologique et ceux qui ont les conditions de détention les plus difficiles (en raison du manque de ressources, de l'isolement dont ils font l'objet ou encore de la barrière de la langue) sont ceux pour qui la détention est la plus difficile à supporter, au point que certains d'entre eux y expriment leur souffrance par des actes auto-agressifs, voire tentent de s'y donner la mort.

⁹² Bourgoin N., *Le suicide en prison*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Conclusion

Étudier la prison à partir du point de vue des mineurs détenus permet de mettre au jour l'expérience qu'ils font – collectivement et individuellement – de l'incarcération et ainsi de documenter en quoi consiste la « peine » de prison et ce qu'elle produit. Les mineurs font tous en détention l'expérience de l'enfermement, qui se matérialise par l'encellulement très important, l'éloignement vis-à-vis des proches, la perte de liberté et d'autonomie ou encore par diverses privations matérielles. Les mineurs partagent également le statut social de détenu et se confrontent aux règles, aux rythmes et aux contraintes de l'administration pénitentiaire. Au-delà de ces éléments qui font de l'incarcération une expérience collective, ce rapport a montré que les effets de l'incarcération étaient fortement contrastés selon les mineurs, à la fois en fonction de leurs conditions d'incarcération, de leurs caractéristiques sociales et de leurs trajectoires antérieures.

L'ampleur de l'isolement et l'ampleur des privations dont les mineurs font l'expérience varient ainsi fortement en fonction du type d'établissement (QM ou EPM), mais également de la taille de l'établissement, ainsi qu'en fonction des ressources (financières et relationnelles) à disposition des mineurs. Si l'isolement est généralement moindre dans les EPM que dans les QM, les privations y sont plus importantes en raison de l'impossibilité de cuisiner en cellule et de l'accès plus difficile aux produits interdits (téléphone portable, tabac, cannabis etc.). La capacité à téléphoner, à compléter leur alimentation par des cantines ou encore à consommer du tabac ou du cannabis dépend également fortement des ressources financières et relationnelles dont les mineurs disposent. Les « indigents » sont ainsi particulièrement démunis en détention – *a fortiori* les mineurs non-accompagnés qui sont également confrontés à la barrière de la langue, laquelle renforce leur isolement et pose de nombreuses difficultés au quotidien, notamment pour l'accès aux soins.

De plus, les effets de l'incarcération varient en fonction des trajectoires sociales et judiciaires des mineurs. Alors que certains vivent la prison comme une étape inéluctable, inscrite dans un destin collectif, et/ou ont déjà fait l'expérience de l'enfermement ou de contraintes institutionnelles fortes dans d'autres types de structures (centres éducatifs fermés, hôpitaux psychiatriques, etc.), l'incarcération constitue pour d'autres une rupture biographique brutale et douloureuse. Ces derniers sont considérés comme moins « adaptés » par les professionnels parce qu'ils sont plus souvent en décalage avec les normes sociales dominantes au sein de l'univers carcéral. Ils ont toutefois davantage tendance à se conformer à ce qui est attendu d'eux par les professionnels, ce qui s'avère efficace pour limiter l'isolement et améliorer leurs conditions d'incarcération au quotidien.

En outre, les effets de l'incarcération dépendent fortement de la durée de celle-ci. Si les premières semaines sont unanimement décrites comme étant les plus difficiles, et que le fait d'être « habitué » permet sans nul doute de mieux supporter l'enfermement, les effets que celui-ci produit ont tendance à s'intensifier avec le temps. L'impact de la détention sur la santé, en particulier, a d'autant plus de chances d'être tangible si la détention est longue : la prise de poids souvent occasionnée par la combinaison de l'inactivité et de déséquilibres nutritionnels, par exemple, est proportionnelle au temps passé en détention. De même, l'apparence des mineurs a tendance à se dégrader progressivement, ce qui entraîne une dévalorisation croissante de l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Enfin, les mineurs détenus depuis plusieurs mois décrivent souvent une altération des représentations qu'ils se font du monde extérieur, mais aussi de la notion du temps, ce qui indique que l'incarcération produit progressivement un sentiment d'aliénation mentale.

En règle générale, l'incarcération est ainsi une expérience douloureuse pour les mineurs, à la fois en raison des conditions matérielles d'existence au quotidien et du sentiment de dévalorisation dont ils font l'expérience. Les privations matérielles, l'isolement, mais aussi les nombreuses vexations imposées au corps des détenus (insalubrité, enfermement, fouille, interventions physiques, etc.) leur infligent ainsi des blessures symboliques régulières. Bien entendu, la détention est une expérience douloureuse pour l'ensemble des détenus – majeurs comme mineurs. Toutefois, divers éléments suggèrent que les effets de l'incarcération sont particulièrement délétères sur les mineurs : en premier lieu, divers travaux ont montré que les mineurs auteurs d'actes de délinquance cumulaient différents facteurs de vulnérabilités, sociale, psychologique et médicale, qui en font une population particulièrement fragile. De plus, l'adolescence est une période caractérisée par l'instabilité des attaches émotionnelles et de la construction identitaire : l'éloignement des proches, l'expérience de l'isolement ou encore celle de la conflictualité au sein des groupes de jeunes peut être ainsi particulièrement difficile à vivre pour les détenus les plus jeunes. En outre, l'adolescence se caractérise également par les mutations liées à la puberté ainsi que par un rapport souvent compliqué à son propre corps – ce qui rend l'expérience de l'enfermement d'autant plus difficile.

Le fait que la détention constitue une expérience douloureuse ne représente pas dans l'absolu une anomalie : il est au contraire attendu de la prison qu'elle exerce un effet dissuasif. De fait, les jeunes rencontrés espèrent tous échapper à de nouvelles incarcérations à l'avenir et la plupart d'entre eux n'envisagent pas de commettre de nouveaux actes de délinquance. Si cette enquête n'avait pas pour objet d'évaluer l'impact de l'incarcération sur les trajectoires de vie, les données disponibles sur la récidive en sortie de prison⁹³ et sur les parcours des mineurs après la détention⁹⁴ invitent à douter de l'efficacité du caractère dissuasif de la prison. Les études sur le sujet montrent en effet que la désistance ne dépend pas uniquement de la volonté des personnes concernées⁹⁵, mais suppose une évolution significative des conditions d'existence, notamment sur le plan de l'insertion professionnelle et sur le plan familial. Or, comme le note l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur la réinsertion des personnes détenues, la prison « *est le lieu où s'aggravent les risques de désocialisation* »⁹⁶. Malgré l'accompagnement effectué par l'Éducation Nationale et la Protection judiciaire de la jeunesse, la prison ne constitue pas un lieu opportun pour matérialiser une insertion scolaire ou professionnelle. Au contraire, le statut d'ancien détenu a tendance à restreindre le champ des possibles pour ces jeunes. En outre, l'incarcération fait peser une menace sur la qualité des liens familiaux, amicaux et amoureux des mineurs. Enfin, les effets de l'enfermement décrits dans ce rapport, sur le plan notamment des relations sociales et de la santé physique et mentale, ne facilitent pas une projection sereine dans l'avenir et peuvent contribuer à la fragilité de ces mineurs sur le long terme.

⁹³Cornuau F., Juillard M., Mesurer et comprendre les déterminants de la récidive des sortants de prison, *Infostat Justice*, SDSE – Service statistique ministériel de la justice, n°183, 2021.

⁹⁴ Chantraine G. (dir.), « Trajectoires d'enfermement. Récit de vie au quartier mineurs », Rapport de recherche, 2008.

⁹⁵ Gaïa A., de Larminat X. & Benazeth V., *Comment sort-on de la délinquance: Comprendre les processus de désistance*, Médecine & Hygiène, 2019.

⁹⁶ CESE, « La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes », Les avis du CESE, 29, Novembre 2019, p.22.



SERC

Service de l'évaluation,
de la recherche
et du contrôle de la direction
de la protection judiciaire
de la jeunesse

—
DPJJ

Direction de la protection
judiciaire de la jeunesse

Cette recherche a été conduite par le Service de l'évaluation, de la recherche et du
contrôle de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

www.justice.gouv.fr